

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

COMPTE RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2018





| | |
|--|----|
| MESSAGE DU MAIRE | 2 |
| ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ÉTAT CIVIL CIMETIÈRE FINANCES BÂTIMENTS | 6 |
| AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS CULTURE, SPORTS ET LOISIRS SCOLAIRE | 10 |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENT | 12 |
| SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL | 15 |
| BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2018 | 24 |
| ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD | 33 |
| BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES | 37 |
| BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX | 50 |
| RAPPORT FINANCIER 2018 | 53 |
| ÉLÉMENTS STATISTIQUES | 60 |
| RENSEIGNEMENTS UTILES | 62 |
| GENTHOD PRATIQUE | 65 |
| RECOMMANDATIONS | 68 |
| PLAN DE LA COMMUNE | 70 |
| AUTORITÉS MUNICIPALES | 72 |



MESSAGE DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

2018 a été, comme les années précédentes, une très bonne année pour notre commune. Tout particulièrement parce que le nombre d'habitants s'est légèrement accru après une quasi-stagnation durant 10 ans. Il en est de même avec le nombre d'élèves qui fréquentent notre établissement scolaire.

Les travaux pour le **nouveau centre de Voirie au chemin des Chênes** ont débuté en octobre 2018. A cette occasion, nous avons pu raccorder une propriété privée au réseau secondaire de la commune. Ainsi, une partie importante des coûts sera prise en charge par le Fond intercommunal d'assainissement, le FIA.

Le vote d'un crédit de 3 millions pour la construction de deux nouvelles villas comportant deux appartements chacune sur le **terrain de la route de Malagny 4** ainsi que le remplacement, dans l'ancienne maison, de la chaufferie existante par une chaufferie à énergie renouvelable.

Quelques points importants

La longue fermeture de la route de Rennex en direction du village liée à des travaux gigantesques à Versoix et la fermeture simultanée de la route de Collex ont fâché plus d'un automobiliste habitant la commune. Nous regrettons cette situation et nous nous sommes excusés pour les inconvénients importants que les habitants - tout particulièrement les riverains de la route de Rennex - ont dû subir.

Notre Temple brille d'un nouvel éclat après avoir disparu derrière un voile blanc pendant plus d'une année. L'architecte Jean Zryd a fait un travail remarquable. Il mérite que nous lui exprimions ici notre reconnaissance pour la bonne collaboration avec la commune et son professionnalisme en matière de rénovation. A gauche du Temple, le parking, utilisé principalement par le restaurant du Château et la Mairie, a été remis en état par la commune, et devant le Temple, deux arbres de Judée ont remplacé les érables malades. Je vous rappelle que les communes de Genthod et Bellevue ont participé à hauteur de CHF 400'000.-, soit 40% des coûts de cette rénovation réussie.

Les **p'tites poubelles vertes** pour la collecte des déchets de cuisine sont une histoire réjouissante. Depuis la distribution des petits récipients et la mise à disposition des points de collectes en mars 2018, nous récupérons chaque mois environ deux tonnes de déchets de cuisine. Ainsi, nous diminuons considérablement les déchets ménagers destinés à être incinérés. Merci à vous pour votre précieuse collaboration. N'hésitez pas à passer à la Mairie chercher une p'tite poubelle verte si vous n'en avez pas encore.

La nouvelle ligne de Bus Z a vu le jour à la fin de l'année 2018. Cette ligne traverse maintenant Collex-Bossy puis Bellevue, en reliant les trains qui arrivent ou partent de la gare de Genthod-Bellevue, respectivement **Les Tuileries** pour les personnes venant de Collex-Bossy. Le trajet passe par deux nouveaux arrêts - Genthod-Pierre-Grise et Genthod-Rennex - pour enfin desservir Genthod-le-haut et ceci avec des bus hybrides flambant neuf de la dernière génération. La fréquentation de cette nouvelle ligne dépasse largement les attentes.

La ligne V reliera désormais l'aéroport au Centre sportif de Versoix. Actuellement, durant les travaux, elle est interrompue à la Migros de Versoix.

Le Léman Express a été présenté le 18 novembre 2018. Ce nouveau train propose un arrêt dans toutes les gares qui ont subi des transformations importantes entre Coppet et Pregny-Chambésy. Dès le 16 décembre 2018, les trains circulent à des intervalles de 15 minutes entre Genève et Coppet durant la semaine et du matin au soir. Dès le 15 décembre 2019, ils circuleront sur la nouvelle ligne Cornavin-Eaux-Vives et relieront 45 gares jusqu'à Evian, Annecy, Bellegarde, La Plaine et Coppet à la même cadence et avec, pendant les week-ends, une fréquence plus soutenue que maintenant.

Les toits végétalisés de trois bâtiments communaux nous préoccupent. Depuis 18 mois, la végétation sur les toits ne change plus de couleurs selon les saisons, le brun devenant de plus en plus dominant. Une entreprise, connue pour ses compétences en la matière, suppose qu'un défaut d'exécution des travaux pourrait être à l'origine du problème. Une expertise est en cours et, en cas de défaut avéré, la Commune fera valoir ses droits pour vice caché.

Les nuisances de l'aéroport sont toujours d'actualité:

Le Conseil Fédéral a adopté le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique - le PSIA - qui va définir le développement de l'aéroport de Cointrin jusqu'en 2030.

L'Exécutif, le Conseil municipal, ainsi que les sept communes de la rive droite ont composé un préavis critique très complet. L'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport (plus de 60 communes) a envoyé elle aussi un préavis négatif. Cela n'a pas suffi, toutes ces collectivités ont été désavouées. Le PSIA a été adopté comme si nous l'avions tous préavisé favorablement. Pour la Confédération, les communes exposées aux nuisances de toutes sortes liées à l'exploitation de l'aéroport ne semblent pas exister. Le principe pollueur-payeur ne semble pas s'appliquer ici. Il faut rappeler, que concernant les aéroports, c'est la Confédération qui est compétente.

J'ai un sentiment de déni de démocratie. C'est par la presse que nous avons appris l'acceptation du PSIA par le Conseil fédéral. Je pense que les communes riveraines de notre aéroport méritent d'être mieux considérées. Nous ne devons pas baisser les bras.

La date du vote sur l'initiative "**Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève**" n'est pas encore connue, mais maintenant il y a une raison de plus pour la soutenir.

A noter également qu'en 2018, pour des raisons météorologiques, les décollages sur la piste en direction du Nord-Est (Bellevue, Genthod et Versoix) se sont passablement accrus.

Constructions

En faisant abstraction des terrains situés au sud des voies ferrées et de la route de Lausanne, les projets immobiliers réalisés sur des terrains privés dans la commune se font rares. Les courbes de bruit qui définissent les zones non constructibles pour des raisons de santé en sont la cause. S'il y a une demande de construire sur les rares terrains hors de ces zones non constructibles, nos lois autorisent une densification maximale qui va jusqu'à 48% de surface habitable en relation avec le terrain à disposition. Malheureusement, la marge de manœuvre des communes est très faible. Elles donnent des préavis et recommandations que l'Office des autorisations de construire (OAC) peut suivre ou non.

Avec la forte amélioration de la desserte de la région par le Léman-Express et sa liaison aux réseaux ferroviaires suisses et français, la pression sur l'immobilier et la densification des constructions sur les communes de la rive droite va énormément augmenter. Grâce aux zones non constructibles, le visage de Genthod va bien moins changer que celui des communes avoisinantes. Voilà au moins un effet positif du trafic aérien au-dessus de nos têtes.

Plusieurs Gentousiens se sont certainement déjà posé la question en se promenant sur les Hauts de Genthod: à quoi sert cet immense trou dans le terrain à gauche du chemin des Limites? Je vous assure, ce n'est pas une piscine communale! Nous ne possédons presque pas d'informations sur ce chantier fantôme. Le propriétaire de la parcelle de plus de 10'000 m² est la société anonyme Templestone. Une autorisation a été accordée par le Canton pour la construction d'une clinique privée. Affaire à suivre.

La pose d'un revêtement silencieux sur la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix nous a été promise par l'Etat pour cet été. Dès que la Commune a été informée de cette réalisation, elle a déposé une demande de création d'environ 40 places de parking avec une durée de stationnement limitée à proximité du passage souterrain du Creux-de-Genthod.

Je remercie toute l'équipe qui a participé à la rédaction de ce Compte Rendu pour son engagement. Le résultat a été de réussir à composer et éditer un document informatif, agréable, facile à lire et certainement très utile pour connaître mieux notre commune et son fonctionnement.

Wolfgang Honegger | Maire | juillet 2019

LEXIQUE

PATRIMOINE ADMINISTRATIF (PA)

Ensemble des biens indispensables à la réalisation des tâches communales. Ce patrimoine ne peut pas être vendu.

PATRIMOINE FINANCIER (PF)

Ensemble des biens financiers pouvant être placés ou vendus.

BILAN

Inventaire des actifs (PA + PF) et des passifs (engagements et fortune). Le bilan est fortement influencé par le principe de prudence qui impose des amortissements.

AMORTISSEMENTS

Ecritures comptables reflétant la dépréciation des investissements réalisés au patrimoine administratif. Charges non monétaires comptabilisées sur une période définie légalement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'équivalent du compte de résultat dans les états financiers privés, soit les charges et produits de l'exercice en cours.

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes de sommes conséquentes investies à long terme dans le patrimoine administratif.

PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Solidarité intercommunale voulue par le Conseil d'Etat et l'Association des Communes Genevoises afin de niveler les différences de revenus fiscaux. Dès 2011, le système a été renforcé et Genthod est l'un des plus importants contributeurs.

ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE FINANCES | BÂTIMENTS

Wolfgang Honegger | Maire

FINANCES COMMUNALES

Budget 2018

Le budget 2018 avait été voté le 7 novembre 2017 et se présentait comme suit:

- > avec des charges de CHF 11'433'650.-
- > des revenus de CHF 11'491'916.-
- > soit un excédent de revenus de CHF 58'266.-
- > au 01.01.2018 les liquidités disponibles s'élevaient à: CHF 21'005'427.-

Comptes 2018

Voici les quatre chiffres réjouissants les plus importants en préambule:

- > avec des charges de CHF 11'406'870.20
- > des revenus de CHF 12'676'843.38
- > soit un excédent de revenus de CHF 1'269'973.18
- > au 31.12.2018 les liquidités disponibles s'élevaient à: CHF 27'005'427.-

Vous trouverez les détails dans le Rapport financier à partir de la page 53.

Budget 2019

Dans sa séance du 6 novembre 2018, le Conseil municipal a accepté le budget 2019 pour le fonctionnement de la Commune.

Le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 11'860'811.- aux charges et de CHF 11'862'232.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant ainsi à CHF 1'421.-.

Taxe professionnelle

En 2018, la production théorique de cette taxe des entreprises et indépendants sur notre commune s'élève à CHF 541'330.-. Cette taxe est indépendante des bénéfices. Le chiffre d'affaire, le nombre de collaborateurs et la surface occupée servent de base de calcul de celle-ci.

Le Conseil municipal, comme les années précédentes, a voté un dégrèvement à 100% de cette taxe.

Il est à relever que la Commune est tenue de calculer la TPC pour toutes les entreprises ou indépendants, quand bien même la recette fiscale en découlant est nulle. Ces CHF 541'330.- sont pris en considération pour le calcul de la capacité financière et le montant de la péréquation.

Réforme fiscale et financement de l'AVS, RFFA

Les pertes financières estimées, calculées par l'administration cantonale, s'élevaient autour de CHF 400'000.- pour notre commune. Dès 2020, les entreprises situées sur le territoire de la commune verront leurs impôts baisser de 24,2% à 13,99%. Il reste à espérer que le capital ainsi économisé sera réinvesti et créera davantage de places de travail dans la commune.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le nouveau bâtiment de la voirie

Depuis l'autorisation de construire, l'ensemble des soumissions des travaux de gros œuvre ont été adjudgées. La plupart des soumissions du second œuvre ont également été attribuées avant le début des premiers travaux.

En octobre 2018, les travaux au chemin des Chênes ont débuté avec les connexions aux réseaux existants de l'électricité et de l'eau et aux canalisations. En même temps, deux maisons à proximité du chantier ont pu se mettre en conformité avec leurs canalisations. A cette occasion, une partie du chemin a été réaménagée et la pente de la chaussée équilibrée. De plus, la limite entre la bande herbeuse et la chaussée a été précisée par des bordures de granit qui s'inscrivent en continuité avec l'existant. La couche de finition de la route sera posée en dernière étape lorsque les travaux de gros œuvre du bâtiment seront terminés.

Avant la mise en forme du terrain, les acacias ont été abattus pour mettre en valeur le cordon de chênes en limite de parcelle. Les premiers travaux de terrassement ont permis l'ajout d'un bassin de rétention permettant de retenir les eaux claires lors de pluies trop abondantes. À terme, le terrassement de la partie au fond de la parcelle permettra d'assainir le sol avec de la terre végétale pour mettre en place un verger composé d'essences fruitières anciennes et indigènes.

Actuellement, l'entreprise de maçonnerie a terminé le coulage des socles en béton isolant sur toute la périphérie du bâtiment et entame le coulage du radier. L'ensemble des travaux de maçonnerie seront réalisés d'ici le mois de juin 2019.

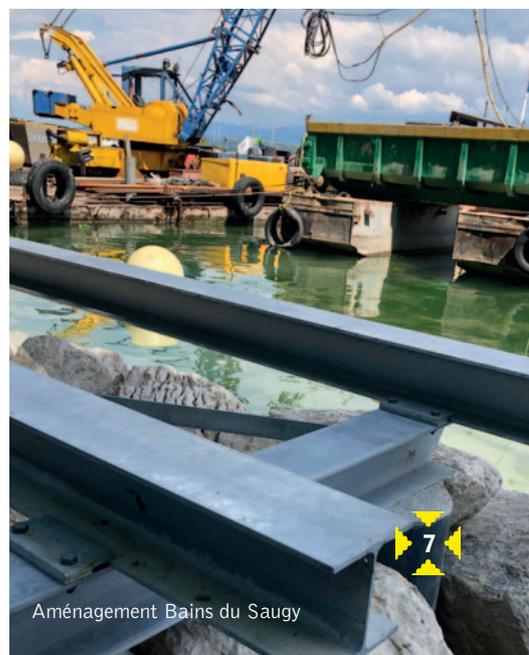
Un recours contre l'adjudication de la charpente en bois a été déposé début décembre 2018 au Tribunal Administratif et est, au jour de la mise sous presse de ce rapport, toujours pendant. A l'heure actuelle, un retard des travaux semble inévitable.



Construction centre de voirie



Aménagement Bains du Saugy



Aménagement Bains du Saugy



Projet Malagny 4

Un bref rappel de la situation: dans le cadre de la densification respectueuse de la zone villas, la création de logements communaux propose de préserver la substance paysagère et territoriale du quartier, en conservant non seulement la maison existante sur le site, mais également les arbres, l'unicité parcellaire et les usages mutualisés du jardin. Les arbres abattus pour la réalisation du projet seront compensés par des arbres de mêmes essences.

Les deux pavillons avec 2 appartements chacun sont placés de part et d'autre de la villa centenaire. Les gabarits réduits sont très inférieurs à la maison existante et aux arbres qui les entourent. Ils sont très peu perceptibles depuis les espaces publics alentours et s'inscrivent sur la parcelle comme des dépendances en préservant la prééminence de la maison principale. La forme de la parcelle est conservée, proposant des espaces extérieurs partagés par les 3 maisons. Reprenant le principe typologique de la maison existante, chaque appartement profite de quatre orientations et chaque pièce d'une double orientation. Ce principe, ajouté à un système de décalages, rend possible la proximité entre les volumes et permet à la Commune de conserver son patrimoine collectif. Le projet prévoit aussi plusieurs balcons qui fonctionnent comme dispositif d'atténuation du bruit des avions.

La réalisation

Dans une première phase, la démolition du petit cabanon sur la route de Malagny est prévue pour l'aménagement de la piste de chantier. L'entrée du chantier se fera donc de manière indépendante de l'accès des locataires à la villa existante.

Ensuite, il y aura des travaux de rénovation du sous-sol de la villa existante, notamment le remplacement de la chaudière à mazout par un système de chauffage à énergie renouvelable. Les travaux de canalisations et l'introduction des services seront terminés avant le début des terrassements pour la construction des deux maisons.

La conception du projet et la direction architecturale sont confiés au bureau Widmann architectes et la direction des travaux est assurée par le bureau Thinka architecture studio. Actuellement le projet est en phase d'appel d'offres et le chantier débutera en juin 2019.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

Projet de révision du Plan directeur communal de Genthod (PDCom)

Ce plan définit la stratégie communale pour répondre à la croissance démographique de la commune et à ses contraintes. Avec la révision du PDCom, Genthod se dotera d'un instrument très utile à la gestion de son territoire, facilitant ainsi le dialogue sur les aménagements futurs.

Une première réunion de lancement de l'étude avec la commission d'aménagement du territoire et mobilité a permis d'identifier le cadre général des réflexions que souhaitent poursuivre les autorités, sur la base de constats informels. De façon générale, la Commune souhaite conforter, voire renforcer la qualité de vie à Genthod.

Le territoire de Genthod (en particulier sa zone villas) est largement impacté par les courbes de bruit aérien. La commune souhaite s'interroger sur les perspectives limitées de densification, s'interroger aussi sur les terrains importants qui subsistent en zone à bâtir mais dont la constructibilité est compromise. Remettre en question les déclassements envisagés dans le passé, en s'interrogeant sur une affectation différenciée d'abord, puis en envisageant des modalités compensatoires avec le Canton pour maîtriser le développement des terrains situés en-dehors des courbes de bruit, et sur lesquels s'exerce désormais une pression importante due également à la mobilité accrue.

De plus la Commune souhaite:

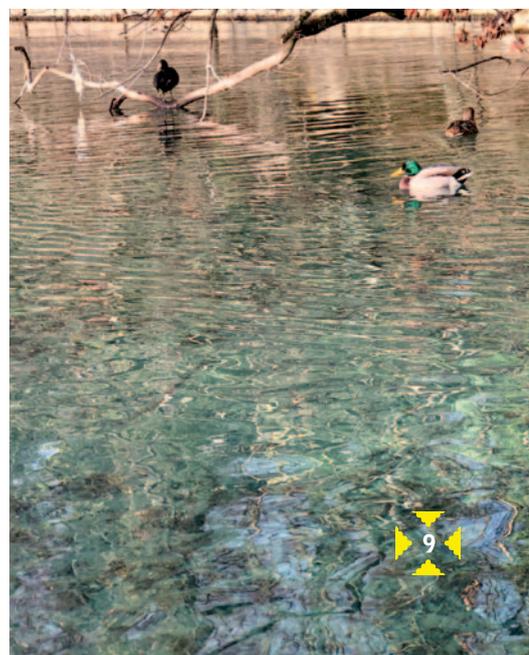
- > Développer le volet transports collectifs en tenant notamment compte de la mise en service du Léman Express avec fréquence au quart d'heure, plus des lignes de rabattement sur la halte de Genthod-Bellevue.
- > Intégrer les propositions du "schéma directeur du réseau cyclable" en cours d'étude dans le PDCom et leur donner une assiette légale.
- > Réfléchir à d'éventuelles mesures relatives au stationnement, afin de répondre aux besoins actuels des habitants tout en évitant les véhicules pendulaires.
- > Proposer des mesures propres à réduire l'impact négatif de la mobilité en créant des zones à vitesse modérée, zone à 30km/h, zone de rencontre, et optimiser la cohabitation des divers usagers.

Coordination intercommunale

Soucieuse de traiter ces aspects de manière concertée, la Commune s'est engagée dès 2016, aux côtés des communes de Versoix, Bellevue et Collex-Bossy, dans l'élaboration d'une stratégie intercommunale, dont la mise au point du rapport définitif est sur le point d'aboutir. Lors de la séance organisée en mai 2018 avec Monsieur A. Hodgers, Chef du DALE et les magistrats des 4 communes, Genthod a confirmé, par la voix de son maire, sa détermination à poursuivre le processus en partenariat avec les communes impliquées de la rive droite.

Les échanges avec l'Office de l'Urbanisme en amont de l'envoi du cahier des charges, ont d'ores et déjà permis de relever que plusieurs options communales figurent dans l'étude intercommunale ou font entre autre l'objet de réflexions au sein de l'Office de l'Urbanisme:

- > La diversification de la zone villas, en tant que piste pour tenir compte du PSIA (bruit aérien).
- > Le déclassement possible en lien avec la stratégie cantonale de gestion du quota des surfaces d'assolement.
- > L'intégration de la nature et de l'agriculture au développement territorial.
- > L'assainissement de la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix.



Michel Stalder | Adjoint au maire



2018, La solidarité intergénérationnelle

Nous pouvons affirmer que la solidarité intergénérationnelle, au sens très large du terme, a été le fil conducteur de plusieurs actions menées tant à l'échelle de notre commune que des communes de la rive droite du lac ou encore du canton.

Les thématiques abordées vont des proches aidants aux visiteurs sociaux en passant par une sortie regroupant seniors et juniors.

Les proches aidants

Au niveau des communes de la rive droite, nous avons mené une enquête afin d'évaluer cette population sur nos territoires.

Les proches aidants sont des personnes qui s'engagent régulièrement et bénévolement pour aider des parent-e-s, voisin-e-s ou ami-e-s en raison de leur âge et/ou de leur état de santé.

Près de 400 personnes avec une telle expérience ont répondu au questionnaire proposé par les communes. Il s'agit d'un retour important pour ce type de sondage spécialisé.

Un enjeu de société

Les proches aidants de la région apportent leur soutien majoritairement à des personnes âgées, dont l'âge moyen s'élève à 85 ans. Ces aides aux multiples visages représentent un véritable enjeu de société. En effet, les projections démographiques, même prudentes, indiquent qu'en 2040 la population de plus de 85 ans aura doublé à Genève (passant de 12'000 à 24'000 personnes). Garantir une forme familiale et locale de solidarité est donc essentiel.

Les personnes âgées aidées vivent, selon le sondage, majoritairement chez elles. Cela indique bien que les proches aidants, grâce à leur engagement, permettent à leurs proches de rester à domicile le plus longtemps possible. C'est une contribution importante au bien-être individuel et social.

En dehors de l'aide aux personnes âgées, le terme recouvre aussi l'activité auprès d'adultes et d'enfants en situation de maladie ou d'handicap. Dans la majorité de ces situations, personnes aidées et aidantes vivent ensemble, ce qui peut représenter une permanence de l'aide et un risque d'épuisement.

Une aide prenante, satisfaisante mais fatigante

Les proches aidants sont majoritairement des personnes salariées, dans la classe d'âge de 50 à 65 ans. Cela implique qu'elles doivent mener de front plusieurs activités. Cela implique aussi que la conciliation avec l'emploi représente un enjeu important.

Globalement, l'aide apportée se fait sur le long terme: trois ans ou plus. Cela représente un engagement durable, qui peut, parfois, s'avérer très lourd. En commençant à offrir cette aide, nul ne sait combien de temps elle durera. La dynamique étant avant tout affective, il y a une certaine gêne à "compter les heures". On observe cependant que celles et ceux qui s'engagent 7/7 jours forment le groupe le plus important.

Les effets sur la santé physique sont plutôt ressentis comme négatifs (manque de sommeil entre autres). Mais l'activité d'aide ne doit pas être vue uniquement comme une charge. Elle représente une solidarité dont les effets sur le moral et sur la relation entre proches sont en général vécus positivement.

Être aidé pour continuer à aider

Un travail politique et médiatique important a été réalisé depuis 20 ans pour reconnaître le travail des proches aidants à sa juste valeur. Le terme de proche aidant est maintenant entré dans le langage commun, reflétant une réalité sociale.

Un enjeu cantonal

Cette thématique dépasse largement les frontières de nos communes et c'est pour cette raison que nous avons rencontré M. le Conseiller d'Etat Mauro Poggia et ses services afin de participer activement au déploiement du programme cantonal d'aide et ne pas nous contenter du trop classique "Tout est écrit sur notre site web". Cette démarche va encore prendre du temps mais elle est en bonne voie.

Les bénévoles

Combattre l'isolement, tel est le vaste programme également lancé par le canton. L'objectif visé est de mettre en place un réseau de visiteurs sociaux prêts à consacrer une ou deux heures par semaine à un senior pour lui tenir compagnie en faisant une activité: boire le thé, faire des jeux, se promener, lire, etc. selon les affinités.

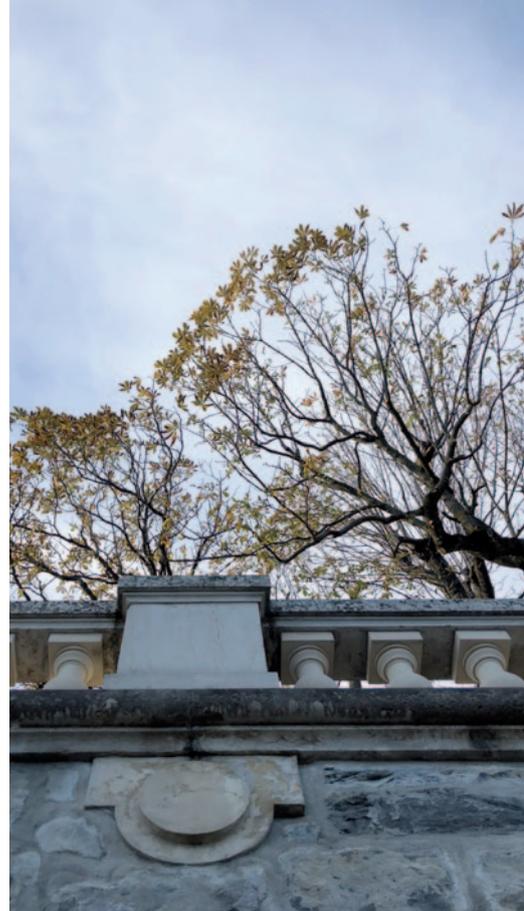
A Genthod, nous avons été parmi les premiers à prendre à bras le corps ce sujet avec notre service social. Nous avons invité, via un tout ménage, les personnes intéressées par un projet de visiteurs sociaux à participer à une réunion d'information. Une vingtaine de personnes ont manifesté leur intérêt et parmi elles plusieurs jeunes adultes.

Nous avons également exigé que chaque visiteur social suive une formation préalable pour connaître les besoins spécifiques des personnes âgées et aussi se protéger dans ce type de relation.

N'oublions pas nos chauffeurs volontaires, qui rentrent également dans cette catégorie, et qui font un travail de fond estimable.

Les activités communales intergénérationnelles

Avec la commission sociale, nous avons tenté l'expérience de proposer une activité regroupant seniors et juniors. Nous avons choisi la sortie annuelle au cirque Knie. Cette manifestation a remporté un tel succès qu'elle sera reconduite en 2019. Nous réfléchissons à d'autres opportunités pour de telles rencontres.



Merci aux participants

Le point commun principal de toutes ces actions est qu'elles ne peuvent se réaliser qu'au travers de l'implication d'autrui.

Payer pour mettre à disposition un service à la population est peut-être la solution la plus simple mais ce n'est sûrement pas la plus efficace au niveau humain. Encourager et soutenir la relation entre les personnes est plus ardu mais à nos yeux a bien plus de valeur.

Que tous ceux qui participent de près ou de loin à l'une ou l'autre de ces actions en soient chaleureusement remerciés et à tous ceux qui veulent en faire l'expérience, qu'ils soient les bienvenus: nous recrutons toujours...

Michel Stalder | Adjoint au maire

SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENT

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Défibrillateur

Suite à l'installation d'un appareil au centre communal, un deuxième défibrillateur vient d'être mis en place dans le passage entre la Mairie et le Rural. Il sera disponible 24h sur 24 pour l'ensemble de la population.

Des cours seront organisés par des personnes compétentes pour tous les collaborateurs communaux, employés de la voirie et du secrétariat, concierges des bâtiments et patrouilleuses scolaires.

Contrôleurs de stationnement

Ce contrôle intercommunal regroupe 4 communes: Bellevue, Pregny-Chambésy, Genthod et Grand-Saconnex, cette dernière en assurant la coordination.

Sur la commune de Genthod, ces contrôleurs officient durant 8 heures par semaine.

L'engagement de cet organisme est autoporteur, c'est-à-dire que les recettes couvrent nettement les frais de participation.

De plus, depuis la mise en place de ces contrôles en 2013, les parkings sauvages ont pu être maîtrisés à la satisfaction des communiers.

Nomination au corps des sapeurs-pompiers

Suite aux résultats obtenus aux cours d'officiers pompiers, organisés par l'OCC-PAM, le Conseil d'Etat, sur proposition de la Mairie, a nommé au grade de lieutenant le caporal Claudio Gramenzi.

Avec cette nomination, l'effectif des officiers est à nouveau au complet, suite à la démission du premier lieutenant Olivier Levrat.

Sécurisation des passages piétons

Suite à la demande de la commission de Sécurité et sur la suggestion de plusieurs habitants de la commune, la Mairie a mandaté les Services Industriels de Genève - responsables de l'éclairage dans le canton, ainsi que de son entretien - d'analyser et d'améliorer la sécurité des passages piétons sur tout le territoire communal.

L'étude devrait nous parvenir au début de l'année 2019 et les travaux pourront être entrepris par la suite, probablement durant l'été prochain.

ORPC Valavran - Organisme régional de la protection civile

Les bureaux de l'ORPC Valavan, jusqu'à situés à Versoix, ont déménagé à Genthod en fin d'année. Ils sont désormais à la rue du Village, dans les anciens locaux de la Banque Raiffeisen.

Service de piquet des sapeurs-pompiers

Un service de piquet intercommunal a été instauré durant l'année, regroupant les communes de Collex-Bossy, Genthod et Versoix.

Une adaptation de la répartition des engagements devra être mise en place, sachant que la Commune de Versoix occupe environ 90% des interventions.

GÉNIE CIVIL

Réfection du chemin de la Gandole

L'entretien de ce chemin, qui devait être entrepris pendant les vacances scolaires d'été, a été reporté suite à l'étude menée conjointement par la Mairie et l'Etat sur la modification des parkings le long du chemin, dernier emplacement de stationnement à horaires libres et propriété du Canton.

Ce parking est d'ailleurs principalement destiné aux usagers des cours dispensés par le Service de formation des collaborateurs de l'Etat, dans le Domaine du Saugy, ou aux visiteurs occasionnels en déplacement sur la commune. Il est regrettable qu'il soit cependant fréquemment utilisé tel un parking relais avec l'aéroport de Genève ou encore pour y parquer des véhicules n'étant pas adaptés à l'emplacement.

L'Etat envisage la mise en place d'une limitation de la durée de stationnement à 8 heures. Ceci facilitera les vérifications par les contrôleurs de stationnement, la durée de 15 heures étant difficile à examiner.

Ces travaux seront entrepris, conjointement avec la récupération des eaux pluviales sur la partie est de la route de Valavran, dès que le département responsable des parkings aura statué sur la limitation du stationnement.

Bassin de rétention au Nant de Crève-Coeur

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les propriétaires des parcelles, la Mairie et la société Ecotec Environnement SA au sujet des nouvelles dispositions en matière de mesures paysagères exigées par l'Office cantonal de l'environnement et mises en place par la société Ecotec Environnement SA.

Aucun accord n'étant ressorti de ces discussions, c'est dorénavant le Secteur gestion intégrée des eaux (plan général d'évacuation des eaux) qui pilotera ce projet.

Une réunion avec les riverains du chemin de la Fermette s'est également tenue afin de les assurer qu'aucun véhicule n'empruntera ce chemin durant les travaux de renaturation de ce site. Une piste de chantier sera créée depuis la route des Fayards et un contrôle de l'état de ce chemin agricole sera effectué avant comme à l'issue des travaux, ceci afin d'éviter une détérioration des drainages et collecteurs existants.

Chemin des Troiselles phase III

La mise en place de la conduite des eaux pluviales depuis le chemin des Troiselles - via le chemin de la Petite-Voie, en direction du lac, par la route du Creux-de-Genthod - est à l'étude.

La solution retenue est le passage sous la voie CFF et la route de Lausanne par des travaux en pousse-tube effectués par une entreprise spécialisée.

Une étude de dimensionnement et de calcul du flux des eaux est confiée au bureau Roland Cottier. Ces frais seront entièrement pris en charge par le FIA.

Les travaux prévoient également la création d'un nouvel exutoire dans le lac. La conduite sur la route du Creux-de-Genthod, construite au début des années 2000, devra en effet être entièrement refaite, ceci par manque de dimensionnement.

ENVIRONNEMENT

Ramassage des déchets

Dès le 1^{re} janvier, c'est l'entreprise Retripa qui a repris le flambeau de l'entreprise Transvoirie pour le ramassage des déchets ménagers de la commune.

La Mairie a étudié la possibilité de dissocier les ordures ménagères des déchets de cuisine (matière organique recyclable), sachant que ces déchets pèsent lourd dans le tonnage des statistiques.

A la suite de plusieurs systèmes entrepris par certaines communes du canton, parfois peu concluants, le choix de la Mairie s'est porté sur l'acquisition de containers sur roulettes au nombre de 18 - disposés à plusieurs endroits de la commune.

C'est ainsi que, durant deux samedis matins, la P'tite Poubelle Verte a été distribuée à la population par une délégation de la protection civile et des sapeurs-pompiers. Ceci s'est déroulé dans le foyer du centre communal autour de café et croissants offerts par la commune dans une ambiance conviviale.

Le début du ramassage a eu lieu courant avril avec un succès inespéré puisqu'il a permis de ramasser près de 450 kg par semaine, à raison d'une tournée hebdomadaire avec un petit véhicule. Il est



Moulin de Chiblins à Gingins

prévu de passer à deux tournées lors de la saison estivale afin d'éviter les mauvaises odeurs dues à la fermentation de ces déchets malgré tout organiques.

Un grand merci à M. Philippe Grimm, directeur d'agence de Retripa, pour sa disponibilité, ses conseils et son bon sens lors de la mise en place de ce secteur.

Emplacement de futurs écopoints

Avec l'arrivée de la société Retripa, une mise à jour des emplacements a été reprise avec la collaboration de la société Ecoservices SA, mandatée depuis plus de deux ans.

Depuis le premier projet, personne n'a réinventé la roue, mais une adaptation pratique des sites a été faite, qui implique le ramassage par grue et évite ainsi une perturbation prolongée de la circulation pendant que les containers sont vidés.

Soins des arbres au Mail Lullin

Les marronniers plantés à la fin des années 1970 par l'Etat de Genève ont nécessité une analyse. Sous les couronnes des arbres, un mélange de gazon avait été semé et devait être entretenu par la voirie, selon la convention établie à l'époque. Avec les années, la tonte a fragilisé les racines très superficielles de ces arbres. C'est pourquoi - et sur les conseils de M. David Bianchi, technicien de conversation des arbres auprès du Service des forêts et arbres isolés, au Département du territoire - il a été décidé d'étendre des copeaux de bois en mulching afin de rétablir une couche protectrice des racines.

Journée Nature 2018

C'est par un temps ensoleillé qu'une quarantaine de Gentousiens ont eu l'occasion de visiter le musée romand de la machine agricole au **Moulin de Chiblins à Gingins** (photo), au-dessus de Nyon.

En effet, ce site - comme son nom l'indique - a servi de moulin jusque dans les années 1980. Les deux guides ont été sollicités pour répondre aux différentes questions posées sur les machines et appareils ayant servi dans un temps pas si lointain que cela malgré tout.

Remplacement de trois chênes au chemin des Chênes

Pour la troisième fois, trois chênes ont dû être remplacés le long du chemin des Chênes.

La cause est le manque d'entretien. Celui-ci incombait à l'entreprise Oxalis, mandatée par contrat pour l'entretien de ces arbres durant trois années après la plantation.

L'entreprise sous-traitée par Oxalis a été relancée à plusieurs reprises par la Mairie, lui rappelant les clauses du contrat, mais sans succès.

Entretien de la population de chênes

C'est sur demande de la Mairie et du Département du territoire qu'une expertise a été effectuée par l'entreprise Les Artisans de l'Arbre.

Ce contrôle sur l'état de 51 vieux chênes, situés sur la route de Valavran et sur le chemin des Chênes, est nécessaire pour vérifier l'état sanitaire de ces arbres parfois centenaires, en particulier afin de garantir la sécurité le long de ces routes très fréquentées.

Les travaux d'élagage et d'abattage des arbres et des quilles dangereux découlant de cette analyse seront effectués avant la reprise de la végétation, durant le premier trimestre 2019.

Plantation d'un nouveau verger dans la campagne Lullin

Suite à l'arrachage du restant de l'ancien verger, il a été procédé à la replantation d'un nouveau verger avec d'anciennes variétés d'arbres fruitiers.

Ces plantations ont été effectuées en présence et pour le plus grand plaisir des élèves de l'Ecole de Genthod.



Entretien du cheminement piétonnier au parc Lullin

Pour compléter l'embellissement de la campagne Lullin, la société Setex SA a procédé au reprofilage de ces sentiers durant l'été.

Il est cependant à déplorer le manque de respect de nombreux usagers de ce magnifique site cher aux Genthousiens.

GICORD

Le GICORD a été créé en 1999 par les 6 communes de la rive droite, avec à la base une autorisation d'exploitation de 2'500 tonnes de déchets compostables par année, excepté tous les déchets de cuisine. Actuellement, le site exploite plus de 3'300 tonnes de déchets.

En 2009 déjà, la Direction générale de l'eau (DGEAU) oblige la commune à raccorder les eaux du site au réseau des eaux usées. Au vu de l'augmentation du tonnage, un agrandissement du site est également exigé. Suite à ces exigences, deux variantes sont étudiées:

Variante 1 Cette première solution consiste en la demande de passage de la conduite dans une propriété privée, partiellement en pousse-tube sous la partie forêt de la propriété pour rejoindre les canalisations existantes à la route de Collex. Divers rendez-

vous ont eu lieu en 2015, quand la présidence a été reprise par Genthod, en présence du représentant du propriétaire. Les négociations n'ayant pas abouti, la variante est abandonnée.

Variante 2 La seconde variante est d'acheminer les eaux usées le long de l'autoroute par le chemin d'accès au site en posant une conduite en direction de la route de Collex puis en installant une fosse de pompage pour rejoindre le collecteur existant.

Toutes ces études ont été menées par le Bureau Buffet Boymond. Le montant de l'étude de la deuxième variante s'élevait à CHF 1'856'400.- TTC.

10 jours après la publication de ce plan financier, des collègues du canton de Vaud ont signalé la présence d'une loi fédérale interdisant le raccordement des jus du compost aux eaux usées.

Suite à ces nouvelles, une réunion est organisée en urgence sur le site du GICORD en date du 19 octobre 2018 en présence des représentants du GESDEC, du Service de géologie, du Service de pollution, du bureau Ecotech Environnement SA pour l'étude d'impact ainsi que du Bureau d'ingénieurs Buffet Boymond. Lors de cette séance, il est confirmé qu'une directive fédérale ou une aide à l'exécution datant déjà de 2011 était en vigueur.

Il s'en est suivi une séance dans les locaux du GESDEC le 6 décembre 2018, en présence des mêmes intervenants, en mandatant la maison Jacquet par l'intermédiaire de M. Daniel Dobbs, responsable de l'exploitation du site. La marche à suivre sur le nouveau mode de fonctionnement de maturation du compost par le stockage en planche au lieu des andains est planifiée, permettant ainsi de renoncer à l'agrandissement de la plate-forme malgré l'augmentation du tonnage.

Une nouvelle réunion a eu lieu le 1^{er} février 2019 afin de déterminer le volume de la fosse de stockage de ces jus.

Notre Bureau d'ingénieurs pourra enfin établir un nouveau plan financier afin d'avancer dans ce dossier.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 13 MARS 2018

Prise de position suite à la consultation du projet de fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève

Le Conseil municipal décide:

d'adresser sa prise de position par courrier à l'Office fédéral de l'aviation civile.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 50'763.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 50'763.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2018:
 - > ligne n° 5790.36216, pour les locaux IMAD/Hospice, CMD et foyers de jour (CHF 22'770.-), ainsi que pour les cotisations minimales AVS (CHF 976.-);
 - > ligne n° 2180.3612, pour le GIAP (CHF 27'017.-);
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous la rubrique mentionnée.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour et 1 abstention.

SÉANCE DU MARDI 10 AVRIL 2018

Présentation des comptes 2017

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de la présentation des comptes 2017 à la commission des finances.

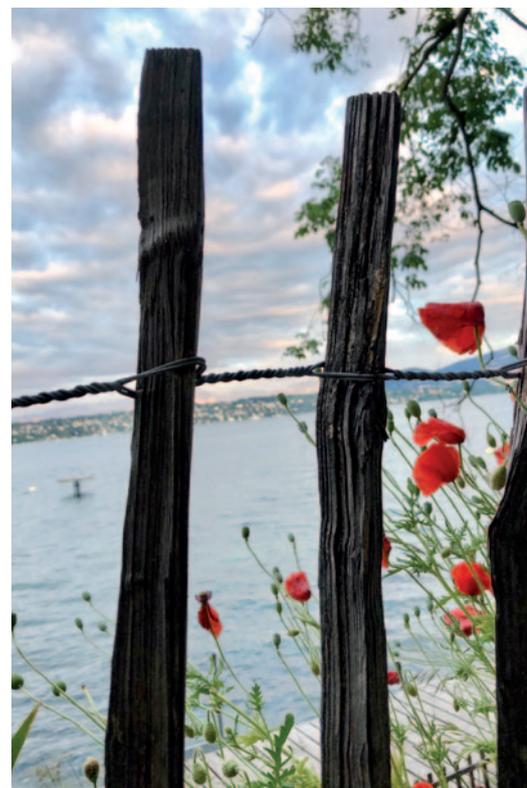
Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement de CHF 4'150'000.- pour la construction d'un centre de voirie (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux de construction d'un centre de voirie sur la parcelle n° 563 sise au chemin des Chênes et d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 4'150'000.- destiné à ces travaux.
2. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 4'150'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année de mise en service du centre estimée à 2020.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 2 abstentions.



Projet Open House

M. Stalder souhaite, en son nom et celui des Mmes Vegezzi et Dellamula, proposer l'organisation à Genthod d'une exposition artistique en plein air durant l'été 2019.

Le Conseil municipal décide:

le renvoi en commission Culture, Sports et Loisirs.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Occupation du Rural

Sachant que la voirie quittera les locaux du Rural sis au centre du village pour le nouveau centre de voirie, le GIG propose que le Conseil municipal donne en mission à la commission des Bâtiments l'élaboration d'un programme pour l'occupation du Rural.

Le Conseil municipal décide:

le renvoi en commission des Bâtiments.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour et 3 abstentions.

SÉANCE DU MARDI 8 MAI 2018

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de CHF 8'252'357.33.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Approbation des comptes 2017 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 18'459'319.45 aux charges et de CHF 18'771'002.64 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 311'683.19.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 2'663'456.59 aux dépenses et de CHF 1'183'200.56 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'480'256.03.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'480'256.03 par l'autofinancement à raison de CHF 2'185'483.74 au moyen de la somme de CHF 1'713'800.55 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 160'000 et de l'excédent de revenus de CHF 311'683.19. L'excédent de financement s'élève à CHF 705'227.71.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 311'683.19 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 102'113'827.18 qui se compose de:

| | | |
|--|------------|-----------------------|
| > Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF | 70'407'070.09 |
| > Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF | 31'706'757.09 |
| Total de l'actif | CHF | 102'113'827.18 |

et au passif un montant de CHF 102'113'827.18 qui se compose de:

| | | |
|---|------------|-----------------------|
| > Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | CHF | 877'902.60 |
| > Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | | |
| > Engagements envers des entités particulières (nature 23) | CHF | 328'166.10 |
| > Provisions (nature 24) | CHF | 12'557'209.09 |
| > Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | CHF | 4'181'455.50 |
| > Fortune nette (nature 29) | CHF | 84'169'093.89 |
| Total du passif | CHF | 102'113'827.18 |

Les engagements hors bilan en faveur de la CAP s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 3'787'679.-.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.



Démission du Premier Lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod (résolution)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la démission de M. Olivier Levrat, né le 5 septembre 1967, du grade de premier lieutenant auprès de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod avec effet au 1^{er} juillet 2018.
2. D'inviter le Maire à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Exposition Open House (résolution)

Le Conseil municipal décide:

1. De préavis favorablement la mise à disposition d'un budget de CHF 100'000.- pour l'élaboration du projet d'exposition Open House qui se tiendra sur la commune.
2. De demander à l'Exécutif d'inscrire la somme de CHF 100'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice lors duquel se tiendra l'exposition.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.



SÉANCE DU MARDI 29 MAI 2018

Nomination d'un lieutenant au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod (résolution)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la nomination de M. Claudio Gramenzi, né le 27 juillet 1987, au grade de lieutenant auprès de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod avec effet au 1^{er} juillet 2018.
2. D'inviter le Maire à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Discours de la Présidente sortante

La Présidente, Mme Fabienne Pitelloud, prend la parole:

«Chères et chers collègues du Conseil municipal de Genthod,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir supportée pendant cette année. J'ai eu beaucoup de plaisir à présider cette assemblée, merci à tous pour votre participation, pour la sérénité de nos débats, et pour les échanges d'idées fructueux qui ponctuent nos séances.

Et je vous remercie de m'avoir suivie, pour ceux qui ont osé prendre ce risque fou, dans mon Valais natal, et d'avoir apprécié, je crois, le Valais comme je l'aime et que j'ai essayé de vous faire partager, celui de l'eau et du vin. Beaucoup de joies et d'émotions pour moi, merci.

2017-2018. Nous vivons dans un monde en profonde mutation économique, sociale, politique et environnementale. Dans ce coin protégé de Genthod et de la Suisse, en même temps que de vivre dans cette sorte de boîte à musique finement réglée et si agréable, il est difficile de ne pas se sentir tiraillé entre le catastrophisme et l'espoir – de Guerre et Paix!

La terre tremble sous nos huit milliards d'habitants, les volcans crachent leur feu et les tempêtes sont dévastatrices, les périls humanitaires, de santé et de guerres semblent atteindre des sommets. On vit dans un monde qu'on nous dit de catastrophes, et la peur envahit le monde. La peur est partout, on a peur de nos déchets, des avions et même des grils.

Mais cette année, ça a été aussi une centaine d'élections législatives et présidentielles dans le monde, la démocratie n'a jamais été aussi forte et active. C'est aussi l'année internationale pour les récifs coralliens (ils vont mieux), c'est le début de la décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable", et la troisième décennie pour l'élimination de la pauvreté. Enfin, la lutte contre les violences faites aux femmes est proclamée 'grande cause nationale' dans de nombreux pays.

Et c'est aussi toutes ces initiatives et actions locales, pour des jardins collectifs, pour des coopératives, pour offrir à d'autres des objets dont on n'a plus besoin, c'est toute l'innovation frugale qui répond à un besoin de la manière la plus simple et efficace possible, en utilisant un minimum de moyens. Comme imaginer de petites maisons dans nos parcs.

De tout temps, il a fallu des gens prêts à rompre avec les habitudes lorsque c'était nécessaire. Sachons prendre des risques pour maintenir à notre échelle les solidarités, les soutiens, les amitiés, les forces vives du sourire entre les gens, entre les générations, entre les groupes sociaux. Tout cela participe à la culture du vivre ensemble, et on voit se dessiner ces contours d'échanges et de participations de plus en plus forts. Cela doit nous rendre optimistes pour demain. Osons les grils et le partage de notre espace.

Et une citation bien sûr, c'est la règle. J'en ai choisi deux – je n'ai pas réussi à trancher. Celle de Newton: "les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts"; et celle de Churchill: "Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté".

Alors je vais souhaiter à Genthod et à Genève de briser les murs et de construire des ponts, pourquoi pas sur la Rade tiens, et d'être optimiste en saisissant les opportunités. Vivent les gens qui font, vivent les femmes, et vive Genthod. Et bon vent à ma successeure à la présidence du Conseil municipal."

(Applaudissements.)

Hommage du Maire

M. Honneger prend la parole:

«Chère Fabienne, cher public, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, chers collègues de l'Exécutif,

Quelle chance nous avons d'habiter dans un si beau et si paisible endroit, où seuls les avions et le trafic de la route de Lausanne ternissent ce petit paradis.

Quand les champs de nos agriculteurs s'embellissent, comme chaque année à cette saison, quand les fleurs - si chères à certains de nos Conseillères et Conseillers - fleurissent à l'entrée du village, devant l'école, le long du cimetière ainsi qu'aux nombreux autres emplacements de la commune, quand les beaux et agréables jours de l'année arrivent et que les longues vacances des élèves - et de nos membres du Conseil - approchent à grand pas, c'est également le moment où le carrousel des membres du Bureau se met en marche pour faire un tiers de tour.

D'ores et déjà, nous remercions la présidente sortante, Mme Fabienne Pitteloud, pour l'excellent travail qu'elle a accompli durant cette année. Et nous adressons d'avance notre reconnaissance à la nouvelle présidente, qui va nous faire l'honneur d'être désormais la première citoyenne de Genthod.

Ici, autour de cette grande table, vous êtes des élus appliqués, soucieux et désireux de faire un maximum pour votre, notre commune. Vous vous investissez pour elle sans ménager votre temps. Grâce à votre engagement, votre participation, mais aussi et surtout grâce à votre sens démocratique, si cher aux Suisses, vous êtes aptes à accepter des opinions divergentes et à travailler pour trouver un compromis, tâche dans laquelle les Helvètes se révèlent si doués.

Aujourd'hui, quelques années ont passé et il est important de révéler ce que vous, les Conseillers municipaux ont été capables de faire pour leur commune. Quelques années en arrière, les Gentousiens ont dû se déplacer à Bellevue pour écouter leur Harmonie jouer et leurs élèves chanter. L'Espace Saladin, notre salle communale d'autrefois, suffisait juste pour fêter un anniversaire. Le parascolaire se contentait de deux containers, le resto scolaire d'une cuisine improvisée, et notre Poste d'une masure vieille de 30 ans.

Il y a maintenant à peine plus de quatre ans que nous avons inauguré notre centre communal. Nous ne pouvons plus nous imaginer sans ces trois bâtiments, sans ce confort et sa qualité pour nos élèves et citoyens de tous âges. Une salle de répétition digne de ce nom pour l'Harmonie, de nombreuses autres salles et une place de stockage au sous-sol complètent une infrastructure de qualité. Combiner la rénovation de l'école avec la construction du centre communal et déplacer son entrée du côté Jura a été un autre changement dont nous ne pourrions plus imaginer nous passer. De même avec la place de jeu du Mail Lullin et les Bains de Saugy, deux autres grands investissements de ces dernières années. Ces deux aménagements représentent de vraies plus-values pour notre commune, même si nous devons les partager désormais avec les autres.

Enfin, nous pouvons concéder de rendre un peu aux autres ce que nous sommes probablement allés chercher ailleurs durant des années. Ces projets ont plusieurs points en commun: une vision à long terme et une grande volonté de réussir, ainsi que la quasi-unanimité parmi les Conseillers municipaux d'ouvrir grand le porte-monnaie de la Commune.

Il s'agit du Rural, de la nouvelle Voirie, de l'aménagement du Creux, de l'assainissement de la route de Lausanne, de la construction de points de collecte des déchets, de la lutte contre l'urbanisation du village et du défi de gérer à la satisfaction de toutes et tous le parcage des voitures dans le village.

Un Conseil municipal orienté vers les besoins de la population, un Exécutif dévoué ainsi qu'une petite mais efficace administration qui ne craint pas le travail, sont nos atouts pour affronter les projets que je viens de nommer, et même plus si nécessaire pour notre commune.

Parler des finances, de l'argent, des revenus, des coûts, des économies faites ou à faire, n'a pas l'air d'être noble, ni humble, ni séduisant, ni "sexy". En effet, l'argent n'est pas tout, l'argent n'est pas une réponse à toutes les questions qu'une commune peut se poser. Mais sans argent, sans finances en suffisance, rien ne va, et c'est la même chose pour une commune.

Imaginez-vous si nous devons avant chaque délibération négocier un crédit avec une banque, financer les remboursements et les intérêts? On parlerait dans les commissions et au Conseil, bien plus souvent que maintenant, des petits et des grands sous.

On ne pense pas assez à remercier ceux qui remplissent avec régularité les caisses de notre Commune. A notre tour dès lors de nous montrer généreux avec ceux qui ont bien moins que nous. Je profite donc de ce petit bilan afin d'adresser à tous nos contribuables confondus nos remerciements les plus sincères pour leur généreuse contribution financière. C'est aussi grâce à eux que la Commune dispose actuellement de plus de liquidités qu'avant la construction du centre communal, la rénovation de l'école et de la maison du Pressoir ainsi que l'achat de la maison Magnin, le tout pour plus de 25 millions.

Je remercie mes adjoints – ces braves hommes qui travaillent à côté et avec moi, qui essayent de me comprendre, mes idées comme mes paroles, et surtout qui ont tenu le coup jusque-là.



Pour terminer, je me permets d'adresser une demande à la nouvelle présidente. J'aimerais bien voir les rangs du public se remplir et nous donner ainsi l'occasion d'engager, après les séances, un échange avec les habitants présents. Que les innombrables heures investies et engagées dans des projets divers n'aboutissent pas uniquement à une délibération acceptée ou refusée, mais donnent aussi lieu à des conversations avec les citoyens.

Mesdames et Messieurs, les choses vont changer un peu aujourd'hui. Après l'élection du nouveau Bureau, vous êtes tous invités à la verrée habituelle. Mais ce soir, nous n'allons pas boire du genevois, nous allons faire honneur aux bonnes choses de l'Italie."

(Applaudissements. Un bouquet de fleurs est remis à Mme Pitteloud.)

Election du Bureau 2018-2019

Conformément à l'article 9, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal a nommé son Bureau comme suit:

Présidente: Mme Carol Borloz-Neuffer
Vice-présidente: Mme Elisabeth Stalder
Secrétaire: Mme Fabienne Pitteloud



SÉANCE DU MARDI 19 JUIN 2018

Rapport de la commission Ad Hoc

Le Conseil municipal décide:

la décharge et la dissolution de la commission Ad Hoc.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 11 voix pour et 5 abstentions (membres de la commission).

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 83'300.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

l'amendement du PDC consistant à extraire du budget de la délibération le dépassement lié aux bacs à fleurs.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de l'amendement en commission de l'Environnement.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 68'300.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2018, selon la répartition suivante:
 - a. CHF 45'000.- pour l'aménagement des cheminements pour piétons dans le Parc et le Mail Lullin, ligne n° 342.3141;
 - b. CHF 10'000.- pour la modification du ponton flottant des Bains du Saugy, ligne n° 342.3144;
 - c. CHF 6'000.- pour l'acquisition de containers verts destinés à la récupération des déchets de cuisine, ligne n° 73.311;
 - d. CHF 5'000.- pour l'acquisition d'un module i-paiement sur le site Internet de Genthod, ligne n° 332.3118;
 - e. CHF 2'300.- pour l'organisation de l'exposition "L'île créative de Lettres et d'Images" à la salle Venturelli, ligne n° 321.3130;



- De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées.
- De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour et 1 abstention.

Effectifs scolaires à l'école de Genthod

En raison de la fermeture d'une classe pour la rentrée 2018 et parce que les effectifs moyens sont fixés à 24 élèves par classe, M. Stalder demande si le Conseil municipal souhaite maintenir une pression sur le DIP dans ce dossier.

Le Conseil municipal décide:

d'adresser un message au DIP, selon lequel le Conseil municipal s'inquiète des conditions d'enseignements à l'école de Genthod et souhaiterait que le Département entre en contact avec ses magistrats à ce sujet.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 JUIN 2018

Acquisition des bâtiments du Creux de Genthod sis sur la parcelle n° 884 (motion)

Le Conseil municipal décide:

- D'accepter le principe d'indemniser les superficiaires détenteurs des bâtiments sis sur la parcelle n° 884, feuille 25 de la Commune de Genthod, à la route du Creux-de-Genthod.
- De donner mandat au Maire d'engager les négociations nécessaires avec l'appui d'un expert du domaine et de tenir la commission des Bâtiments informée de l'évolution du dossier.
- De revenir en temps voulu avec un projet de délibération ouvrant un crédit dans le but d'indemniser les superficiaires détenteurs des bâtiments.

Mise au vote, **la motion est acceptée** par 12 voix pour et 2 voix contre.

SÉANCE DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Présentation du projet de budget 2019

Le Conseil municipal décide:

le renvoi du projet de budget 2019 aux commissions.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement sis au chemin des Chênes de CHF 495'000.- (délibération)

Le Conseil municipal déclare:

- D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 495'000.- destiné aux travaux de construction des collecteurs du secteur du chemin des Chênes.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense de CHF 495'000.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.33003 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.
- De prendre acte que le crédit relatif à la création des collecteurs sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.46120.
- D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.
- De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FiA.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de ce dossier à la commission Environnement.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour et 2 abstentions.

SÉANCE DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018

Taxe professionnelle communale 2019 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à 100%.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour et 2 abstentions.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2019 (délibération)

Le Conseil municipal déclare:

- D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de CHF 11'860'811.- aux charges et de CHF 11'862'232.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'421.-.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 1'421.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-
- De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 25 centimes.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 9 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises de CHF 498'500.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

- D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 498'500.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (fiDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").



3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.
4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2019

Votation populaire du 10 février 2019

Présidente: Mme Elisabeth Stalder

Suppléante de la Présidente:
Mme Lorella Glaus-Lembo

Vice-président: M. Olivier Joss

Suppléante du Vice-Président:
Mme Karen Guinand

Votation populaire du 19 mai 2019

Présidente: Mme Christine Vizcaino

Suppléante de la Présidente:
Mme Carol Borloz-Neuffer

Vice-présidente: Mme Cristina Dellamula

Suppléant de la Vice-Présidente:
M Georges Rychner

Election du 20 octobre (élection du Conseil National et premier tour de l'élection du Conseil des Etats)

Présidente: Mme Fabienne Pitteloud

Suppléante de la Présidente:
Mme Julie Udry

Vice-président: M Michel Basse

Suppléante du Vice-Président:
Mme Cristina Dellamula

Election du 10 novembre (second tour de l'élection du Conseil des Etats)

Président: M. Bastien Guex

Suppléant du Président: M. Olivier Joss

Vice-présidente:
Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov

Suppléante de la Vice-Présidente:
Mme Carol Borloz-Neuffer

Votation populaire du 24 novembre 2019

Présidente: Mme Karen Guinand

Suppléante de la Présidente:
Mme Christine Vizcaino

Vice-présidente: Mme Elisabeth Stalder

Suppléante de la Vice-Présidente:
Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov

Restaurant du Lacustre

Le Conseil municipal décide:

le renvoi en commission des Bâtiments de ce dossier en vue de l'acceptation de la transmission du droit de superficie.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Motion présentée par le GIG: aménagements cyclables route de Lausanne / route du Saugy

Le Conseil municipal décide:

l'entrée en matière de la motion présentée par le GIG.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

d'approuver la motion "aménagement cyclables route de Lausanne / route du Saugy".

Mise au vote, **la motion est acceptée** par 7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

SÉANCE DU MARDI 4 DECEMBRE 2018

Approbation du bouclage des crédits d'investissements 2018 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. Le bouclage des crédits d'investissements comprenant un dépassement de CHF 20'452.55 pour l'extension des Bains du Saugy et les travaux des collecteurs de Malagny.
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 20'452.55.
3. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés en annexe pour un montant de CHF 1'135'350.-.
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 "amortissement complémentaire du patrimoine administratif".
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 1'135'350.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Dissolution du fonds de bienfaisance (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De dissoudre le fonds spécial intitulé "Fonds de Bienfaisance" doté au 31.12.2017 d'un montant de CHF 312'594.65.
2. De reclasser le montant correspondant au 01.01.2018 dans la nature comptable n° 2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2).

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 8 voix pour, 6 voix contre.

Dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le transfert au Groupement de l'ORPC Valavran du droit de superficie DDP 3617 sis sur les parcelles 2872 et 3574 propriétés de la Commune de Bellevue et dont le titulaire est le Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries.
2. D'autoriser le Conseil administratif de Bellevue à signer un acte de cession au profit de l'ORPC Valavran.
3. D'approuver la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries.
4. De fixer la date de la dissolution du Groupement PCI-Tuileries au 31 décembre 2018.
5. De dissoudre le solde de l'actif éventuel et de le répartir entre les différentes communes selon la clé de répartition prévue par les statuts.
6. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

Cession du feuillet de DDP 2328 sur la Commune de Genthod "Restaurant Le Lacustre" par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De renoncer à faire valoir son droit de préemption sur le feuillet de droit de superficie DDP 2328 sis sur la parcelle n° 1154 au 336, route de Lausanne sur la Commune de Genthod.
2. D'autoriser la cession du feuillet de DDP 2328 sur la Commune de Genthod "Restaurant Le Lacustre" par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA.
3. De modifier dans ce sens le feuillet de DDP 2328 sis sur la parcelle n° 1154 sur la Commune de Genthod.
4. De prévoir une nouvelle clause dans l'acte de cession à teneur de laquelle une modification directe ou indirecte de l'actionariat de Karoll SA est assimilée à un cas de cession ; à défaut, la cession ne pourra intervenir qu'en faveur de M. Ilya Rizvanov.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

Crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble d'habitations sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux de construction de bâtiments locatifs sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny et d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 3'000'000.- destiné à ces travaux.
2. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
4. D'amortir la dépense de CHF 3'000'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année de mise en service du centre estimée à 2020.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour et 2 abstentions.

BILAN

DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2018

RAPPORT DES COMMISSIONS

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2018**

Bâtiments

M. Noun Jacques Sanou | président

«Durant le premier semestre 2018, la commission s'est réunie quatre fois. Elle a actuellement trois grands chantiers sur les bras. Il s'agit du projet de voirie, du projet de la route de Malagny 4 (Villa Magnin) et du Creux-de-Genthod. Pour ce qui est du projet voirie, la commission a demandé des devis généraux. Par la suite, la commission a entendu M. Dorsaz, à qui il avait été demandé de «jeter un œil dessus» pour l'analyse de ces devis. Et il a trouvé que le devis était conforme. Actuellement, les architectes s'activent pour lancer les appels d'offres dans les plus brefs délais. En ce qui concerne la Villa Magnin, la commission a confié à M. Widmann de relever les appels d'offres. Cela a été fait et nous attendons les retours des offres au plus tard le vendredi 20 juillet 2018 à midi. Concernant le problème du Creux-de-Genthod, le Conseil municipal avait à l'époque refusé de charger le Maire de constituer de nouveaux droits de superficie, et une commission Ad Hoc avait été créée afin de réfléchir sans passion et remettre ses conclusions au Conseil municipal. Le rapport de cette commission sera lu tout à l'heure. Je dois remercier sincèrement les membres de la commission, parce que vous avez travaillé sans passion, comme je disais, et avec beaucoup d'émotion aussi. J'ai constaté que tous les membres ont travaillé dans un esprit d'équipe et en tenant à respecter les intérêts de la Commune et de nos communiens. Je remercie aussi M. le Maire, qui était toujours avec nous et qui nous a apporté son soutien et surtout sa disponibilité pour les documents dont on avait besoin.»

Environnement

M. Bastien Guex | président

«La commission de l'Environnement s'est réunie à deux reprises en 2018.

Tout d'abord, concernant les écopoints, la commission a approuvé l'étude de la variante dite «Points de collecte complets», tout en demandant une phase de test au moyen de containers provisoires.

Ce printemps, la récolte des déchets de cuisine a aussi débuté sur le territoire communal, grâce à la 'p'tite poubelle verte' et aux nouveaux containers spécialement installés à cet effet. La collecte des déchets de cuisine est une action dont les membres de la commission de l'Environnement peuvent être fiers puisqu'ils se sont investis depuis plusieurs mois pour sa réalisation.

Au mois de juin, la commission a examiné les aménagements de la parcelle du centre voirie. Une modification a été proposée au sujet de l'écopoint. J'espère que la commission des Bâtiments en a été informée. Lors de la séance, M. Baumgartner a présenté un projet de réaménagement des cheminements du Mail et du Parc Lullin. Un projet de délibération était associé à cette présentation, mais son contenu ne correspondait pas au projet. M. Baumgartner n'a pu nous expliquer ni la raison, ni le contenu de ce projet de délibération.

A ce titre, je souhaite rappeler que ce sont les présidentes et présidents des commissions qui élaborent l'ordre du jour, en collaboration avec la Mairie. Si la Mairie souhaite apporter des sujets en commission, ceux-ci doivent être annoncés et préparés par l'Exécutif, ce qui ne semble pas avoir été le cas lors de cette séance.

Nous avons également traité de sujets récurrents tels que le vide-grenier, manifestation que la commission souhaite plus conviviale et attractive, la «Journée nature» ou encore l'installation de toilettes aux jeux du Mail Lullin.

En conclusion, je remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur persévérance, M. Baumgartner pour sa collaboration, ainsi que le personnel de la Mairie pour son travail au quotidien sans lequel les projets ne verraient pas le jour.»

Culture, Sports et Loisirs

Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov | présidente

«La Commission de Culture, Sports & Loisirs s'est penchée sur la programmation de spectacles 2019, qui est pratiquement terminée.

Nous avons pris acte de l'annulation du spectacle «Floyd», et devons effectuer quelques changements afin d'éviter dans la mesure du possible que ceci ne se reproduise.

Le projet OPEN HOUSE a bien démarré : le premier repérage des lieux est fait. La définition du mandat et la mise sur pied de l'association sont en cours.

A ce jour, nous avons obtenu l'avis favorable de l'Hospice Général pour l'utilisation de la propriété de Pierre-Grise, et enfin, les premiers contacts avec les entreprises privées pour les subventions ont été pris.

Je remercie la commission pour son travail ainsi que l'aide de l'Exécutif.»

Aménagement du Territoire et Mobilité

Mme Fabienne Pitteloud | présidente

«La commission Aménagement du Territoire & Mobilité s'est réunie une fois, pour la préparation de la résolution sur le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), résolution qui a été votée au Conseil municipal. Je remercie les membres de la commission qui ont participé à sa rédaction, certains avec beaucoup d'énergie, et qui y ont consacré beaucoup de temps.»

Sécurité Publique

M. Georges Rychner | président

Depuis décembre 2017, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie une seule fois en date du 27 février dernier, mais avec un ordre du jour bien nourri.

Le suivi de la séance précédente y a été exposé par notre adjoint au Maire, M. Baumgartner.

Ce dernier nous a aussi fait une présentation de la nouvelle organisation de la protection civile (PC) genevoise, ou sur les projections ciblées pour 2030. L'Etat aimerait en particulier passer de onze offices de PC à quatre, de 3'600 astreints à 5'000, et professionnaliser plus les offices PC en y attribuant des fonctionnaires. Tout ceci est en gestation.

Une motion concernant les nuisances et dangers liés aux grills des Bains du Saugy a été préparée par la commission. Les membres de cette dernière l'ont adoptée par 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention. Quelle ne fût pas ma surprise de la voir contrée lors du Conseil municipal par certains membres qui l'avaient alors soutenue en commission! Cette motion a donc été balayée.

En ce qui concerne la proposition de réduire la part de Genthod dans la convention intercommunale sur l'utilisation des services des agents de police municipale, la commission y a renoncé.

L'insécurité engendrée par le trafic à la rue du Village et à la Petite-Voie a été débattue avec beaucoup d'intérêt. La commission a donc demandé à l'Exécutif un comptage sur les trois axes routiers devant le Temple, ainsi que la mise en place du radar de la Commune en priorité sur la rue du Village.

Les "Divers" ont encore permis d'évoquer des barrières, miroirs, lumières et autres mesures afin d'alimenter nos cogitations.

Merci aux membres de la commission et à M. Baumgartner pour leurs précieux apports aux débats ainsi que pour leur travail."

Génie Civil

M. Joël Schmulowitz | président

"Les travaux généraux de gestion des eaux claires et usées de notre commune sont en phase finale, la phase III, c'est-à-dire l'évacuation des eaux claires du bassin versant Pralay-Malagny-Troiselles devant passer successivement sous les voies CFF et sous la route Suisse pour être déversées dans le lac. Le parcours délicat de cette canalisation, étudié et proposé par notre bureau d'ingénieur, a été approuvé par la commission.

La commission a aussi approuvé la construction et le plan financier d'un trottoir le long du chemin des Chênes. Il sera situé sur sa droite en montant, après l'intersection avec le chemin de Pierre-Grise. Ce trottoir devrait sécuriser la sortie des habitations débouchant directement sur la route. Une étude pour la pose de ralentisseurs sur le même chemin est en cours.

Compte tenu de la complexité d'exécution due à des besoins et des collaborations multiples et diverses entre la Commune, l'Etat et la Fondation des parkings, la commission suspend les deux projets de réfection de la chaussée du chemin de la Gandole et de la route de Valavran, qui auraient dû être réalisés dans le courant de l'été. Les deux projets seront parachevés avec les partenaires précités.

Une pétition en cours demande à la Commune que le chemin des Rousses soit rendu piétonnier et interdit à tout véhicule motorisé, excepté ceux des riverains.

Enfin, la commission demande qu'un questionnaire soit envoyé à la population pour connaître son opinion sur la circulation dans la rue du Village, les parkings, les grills aux Bains du Saugy, etc.

Je me dois de remercier les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat ainsi que ma commission pour leur efficacité et leur disponibilité, ainsi que notre adjoint en charge du dicastère, M. Baumgartner, pour sa coopération."





Finances

Mme Marie-France Mutillod | présidente

“La commission des finances s’est réunie à deux reprises cette année.

Lors de la séance du 27 mars, elle s’est penchée sur le devis général du centre voirie, lequel fera l’objet d’une analyse par M. Dorsaz de la société IEC.

Après examen du tableau d’investissements et d’amortissements, la commission a émis un préavis favorable concernant ce projet s’élevant à CHF 4’150’000.- Il convient de noter que le coût du bâtiment seul, sans les travaux préparatoires, les aménagements extérieurs et l’assainissement du terrain se monte à CHF 2’700’000.-.

M. le Maire a informé la commission des finances d’un projet de ralentissement (rétrécissement) du chemin des Chênes tel que proposé par la Direction générale des transports. Le coût de cette construction, s’élevant à CHF 65’158.50, sera imputé au compte de fonctionnement et ne nécessite donc pas de vote de la commission des finances. La commission du Génie Civil ayant donné son aval, la Mairie peut aller de l’avant dans la réalisation de ce projet.

Lors de la séance du 24 avril, la commission des finances a procédé au contrôle des comptes 2017. Il sied de relever que les finances communales affichent une excellente santé. En effet, nous avons pu clôturer l’année 2017 avec un excédent de CHF 311’683.19 et des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 1’088’519.-. Les revenus d’impôts se sont montés à CHF 16’460’482.10, très largement au-dessus du montant budgété.

Une provision de CHF 5’000’000.- a été comptabilisée après consultation auprès du Département en charge de la surveillance des communes, en prévision de la péréquation 2019, ceci afin d’éviter une augmentation du centime additionnel en 2019. La commission des finances a voté à l’unanimité un préavis favorable à l’acceptation des crédits budgétaires supplémentaires, qui totalisent CHF 8’252’357.33.

M. le Maire attire l’attention sur la sous-couverture de la Caisse de prévoyance professionnelle – l’engagement hors bilan se monte à environ CHF 3’800’000.-.

La commission des finances se félicite des résultats positifs de l’année 2017. Toutefois, la vigilance reste de mise, et il s’agira de poursuivre notre action pour maintenir la bonne santé financière de la Commune tout en maintenant la qualité des prestations.

Je voudrais saisir cette occasion afin de remercier M. le Maire et ses collaborateurs ainsi que les membres de la commission des finances pour leur soutien et aimable collaboration.”

Affaires Sociales et Naturalisations

Mme Carole Borloz-Neuffer | présidente

Sur demande de la Présidente, Mme Stalder, vice-présidente, assume temporairement la présidence et lui donne la parole en tant que présidente de la commission des Affaires sociales & Naturalisations.

« Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie cinq fois. Comme d'habitude, lors de nos séances, nous travaillons sur l'étude de dossiers d'aide humanitaire à l'étranger, l'étude de dossiers d'aide humanitaire en Suisse, l'étude des dossiers de demande de naturalisation et les visites à domicile liées à ces demandes, et le choix des destinations de sorties pour nos aînés et pour nos jeunes.

Aide humanitaire à l'étranger

Nous avons reçu, depuis le début de l'année, 20 dossiers et, à ce jour, les membres de la commission ont décidé d'octroyer un don à onze d'entre eux pour une somme globale de CHF 39'800.-. Comme déjà dit les années précédentes, la commission favorise les petits projets tels que la construction ou la rénovation d'écoles, d'orphelinats et de centres de santé, et elle est très sensible à des projets liés à l'accès à l'eau potable, à la formation des filles, mais aussi à l'accès à des apprentissages pour tous. Ce premier semestre, nous avons aussi soutenu des nouveaux projets d'aide, comme l'accès aux médicaments de qualité à Madagascar, ou l'installation d'une centaine de ruches dans une tribu en Inde.

Aide humanitaire en Suisse

En ce début d'année, la commission a déjà reçu deux dossiers d'associations d'aide en Suisse. Une des associations s'occupe d'apporter une aide médicosociale avec une prise en charge pluridisciplinaire pour les personnes ayant des addictions avec ou sans substances. Quant à l'autre association, elle offre des places de stage d'insertion et de formation sur mesure à des jeunes et des jeunes adultes dans l'économie cantonale.

Demandes de naturalisation

La commission a reçu moitié moins de demandes de naturalisation cette année par rapport à l'année dernière, soit sept demandes au lieu de quatorze pour la même période. La commission a donné un préavis favorable à un dossier. Une demande de naturalisation a été renvoyée au Service des naturalisations pour une mise à jour des renseignements fournis. Quant aux autres dossiers, ils ont été distribués lors de notre dernière commission du 12 juin. Aussi, les visites auront-elles lieu pendant l'été et les dossiers seront présentés lors de la commission Sociale qui aura lieu à la rentrée.

Aînés

Chaque année, la commission organise quatre sorties pour nos aînés, soit une sortie par trimestre. Depuis, le début de l'année, nous avons effectué deux sorties. La sortie spectacle a eu lieu le 17 mars dernier. Nous sommes allés voir un stand-up comique intitulé « Moi jeu » au Centre communal. L'artiste, Antonia, nous a proposé un spectacle très drôle au travers d'une vingtaine de personnages différents. Le spectacle a été précédé d'un apéritif dînatoire auquel 70 personnes ont participé. La commission remercie la commission Culture, Sports & Loisirs pour cette programmation qui a beaucoup plu à nos aînés. Nous avons eu notre traditionnelle sortie excursion d'une journée le 30 mai dernier. Cette année, la commission a décidé d'emmener nos aînés à Lyon pour faire une croisière-repas sur le Rhône et la Saône. Nous avons pu voir les universités, l'Hôtel Dieu et la colline de Fourvière et avons longé les quartiers du Vieux Lyon, l'ensemble Renaissance le plus important d'Europe après Venise et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette destination a rencontré un vif succès, car nous avons eu 106 participants. Grâce à Mme Mutillod, vice-présidente de la commission, nous avons de très jolies photographies des participants, qui sont sur le site internet de la Commune.

Jeunes

Pour la deuxième année, la commission organise des sorties pour nos jeunes. Une sortie Laser Game a eu lieu le 16 juin dernier. Mmes Guinand et Vizcaino ont accompagné 27 participants âgés de 15 à 17 ans. Sur place, ils ont pu effectuer deux parties et ont eu un repas sous la forme d'un buffet froid. L'ambiance était très bonne et Mme Guinand a pris quelques photographies qui, elles aussi, sont sur le site internet de la Commune.

Cette année, et suite à la demande de certains de nos jeunes, la commission a décidé d'associer les 19-22 ans à la traditionnelle sortie des aînés au Cirque Knie, afin de créer une rencontre intergénérationnelle. Celle-ci aura lieu le jeudi 13 septembre prochain.

Je tiens à remercier tout d'abord les commissaires pour leur investissement dans l'important travail de la commission, que ce soit dans le traitement des dossiers d'aide, dans les visites de naturalisations ou dans l'accompagnement de nos aînés et de nos jeunes lors des différentes sorties, mais aussi au niveau de l'excellente ambiance qui règne au sein de la commission lors de nos séances, basée sur l'écoute et la confiance mutuelle.

Je voudrais remercier plus particulièrement, Mmes Mutillod et Guinand, qui ont eu la gentillesse de prendre des photos lors de la sortie des aînés à Lyon et celle des jeunes au Laser Game, et Mmes Vizcaino et Guinand d'assurer la prise des procès-verbaux lors de nos séances de commission.

Ensuite, j'aimerais grandement remercier les secrétaires de la Mairie qui font un travail remarquable de diligence et d'efficacité, et qui permettent à la commission de parfaitement fonctionner.

Et enfin, je remercie M. Stalder, adjoint au maire, pour son aide et son soutien.»

Ad Hoc

M. Olivier Joss | président

“En préambule, je précise qu’il s’agit d’une version condensée du rapport, ce dernier ayant été présenté en détail lors de la commission Bâtiments élargie au Conseil municipal du 28 mai 2018, commission qui, à l’issue de la présentation, a remercié la commission Ad Hoc pour son travail complet et objectif.

La commission Ad Hoc s’est réunie à sept reprises entre le 7 novembre 2017 et le 14 mai 2018. Au cours de ces séances, elle s’est penchée sur plusieurs scénarios, à savoir:

- > le retour à nu des terrains;
- > la création d’un nouveau droit de superficie;
- > la vente du terrain aux superficiaires;
- > le rachat des murs et vente sur le marché public;
- > le rachat des murs puis la constitution d’un bail ou le rachat des murs et la constitution d’un droit d’habitation.

Chacun de ces scénarios ayant des contraintes ou des opportunités.

Lors d’une des séances, elle a pu bénéficier de la présence de Mme Tirone (architecte, membre de la Commission des monuments et des sites (CMNS)) pour traiter de toutes les questions de protection et de constructibilité du site, ainsi que de la régie Ravessoud pour traiter des questions de location et travaux à prévoir.

Les expertises, reçues malheureusement tardivement, lui ont permis d’avoir une estimation par le mandataire de la Commune, de la valeur des constructions dans le cas d’un rachat des murs.

La commission Ad Hoc a également intégré à sa synthèse toutes les informations reçues par les habitants ou leur intermédiaire (tel qu’historique familial, offres de rachat des terrains, etc.).

Dans ses conclusions, la commission Ad Hoc souligne:

- > l’impossibilité d’avoir une solution unique de par l’hétérogénéité des situations;
- > et préconise des scénarios mixtes à adapter selon les situations personnelles;
- > de ne surtout pas négliger le facteur émotionnel et la communication;



- > de ne pas négliger le coût du rachat et de l’entretien éventuel des maisons;
- > et de clore ce dossier avant l’été afin que les habitants puissent savoir de quoi sera fait leur avenir et trouver un autre logement pour ceux qui ont manifesté l’envie de partir dans le cas où aucune solution convenable ne serait trouvée.

Dans les suites à donner, elle proposait:

- > d’évaluer pour chaque situation la solution la plus adaptée;
- > de recueillir des explications complémentaires sur les valeurs des expertises;
- > et le cas échéant,
 - > d’élaborer en commission Bâtiments un scénario réel de rachat et de location à partir des expertises;
 - > ou d’élaborer les clauses d’un droit d’habitation;
 - > ou d’élaborer les clauses d’un droit de superficie.

La commission Ad Hoc ayant permis d’éclairer le Conseil municipal sur l’ensemble des possibilités, elle a terminé son travail lors de la séance du 28 mai.

Je tenais encore à remercier ces membres pour le travail important fourni lors de toutes ces séances.”

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2018

Aménagement du Territoire et Mobilité

Mme Fabienne Pitteloud | présidente

“La commission Aménagement du Territoire & Mobilité se sera réunie trois fois durant ce 2^{ème} semestre 2018. Nous attendons des réponses de la Mairie à des questions récurrentes pour lesquelles nous n’avons pas encore eu de réponses, notamment concernant l’aménagement de la Petite-Voie, la Pralay, la vitesse sur la commune. D’autre part, nous avons reçu des invitations à des séances publiques « Aménagement du territoire intercommunal et piscine olympique » comme chacun d’entre vous tous ici autour de la table, mais nous n’avons pas reçu de document particulier ni de sollicitation pour information au niveau de la commission. Je voulais que vous en soyez tous informés. Je remercie donc les membres de la commission pour leur patience. ”

Bâtiments

M. Noun Jacques Sanou | président

“La commission des Bâtiments s’est réunie 4 fois au cours de ce 2ème semestre 2018. La commission a approuvé son budget pour 2019.

Une des séances de la commission a été consacrée au Creux-de-Genthod. Cette séance, élargie au Conseil municipal, a demandé à l’Exécutif d’exiger des superficies qui n’avaient pas encore répondu aux propositions de la Mairie, une réponse dans les plus brefs délais afin que le Conseil municipal puisse voter le crédit d’investissement en décembre 2018.

La commission a voté aussi le crédit d’investissement pour le projet de Malagny 4, rénovation de la maison existante ainsi que la construction de 2 maisons sur la parcelle.

La dernière séance de la commission s’est penchée sur le restaurant le Lacustre, qui est présentement fermé. La commission s’est prononcée favorablement à la cession du droit de superficie à la société Karroll SA qui en avait fait la demande en vue de l’exploitation du Lacustre.

Pour ce qui est du nouveau Centre de Voirie, les différentes offres de soumission ont été faites et les décisions d’adjudication seront connues ce mois de décembre.

Mesdames et Messieurs les membres de la commission, je vous remercie chaleureusement de votre participation et de l’intérêt que vous portez aux travaux de la commission.

Je remercie les membres de l’Exécutif ainsi que Monsieur le Maire de sa constante disponibilité.

Merci de votre attention.”

Culture, Sports et Loisirs

Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov
présidente

“La commission Culture, Sports & Loisirs s’est réunie à trois reprises depuis la rentrée. Lors de ces séances, les points suivants ont été développés:

- > le programme de la saison culturelle 2019. Il sera imprimé après la séance du 10 décembre et distribué avant Noël. Afin de rendre les spectacles plus attrayants, nous avons envisagé un partenariat avec le théâtre Alchimic;
- > le projet pour le tournoi de basketball 3X3 en coopération avec la IBF, soit la Fédération internationale de Basketball qui est affiliée à la FIBA, est en cours;
- > la création d’une commission ad-hoc concernant l’avenir du club de football de Collex-Bossy a été constituée;
- > le dessin pour le t-shirt de la Course de l’escalade a été choisi;
- > la commission a approuvé l’élargissement de l’aide aux jeunes sportifs aux jeunes artistes.

Merci.”

Environnement

M. Bastien Guex | président

“Chères conseillères, chers conseillers,

La commission de l’Environnement s’est réunie à une seule reprise depuis la rentrée. En plus du budget, elle s’est penchée sur le crédit supplémentaire pour la plantation d’arbres sur la place du Centre communal suite au renvoi de ce sujet en commission par le Conseil municipal. La commission a demandé de remplacer uniquement deux arbres dont le déclin est quasi assuré et de conserver ceux pour lesquels un espoir est permis. Comme il n’y a pas d’urgence, le choix de l’essence pour les arbres de remplacement n’a pas été effectué. Ce choix sera effectué sur la base d’une liste d’espèces plus étoffée lors de la prochaine commission de l’Environnement. Une synergie pourrait même être étudiée avec la récente demande concernant la transplantation de deux arbres de la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny concernés par le projet de construction sur lequel nous nous prononçons ce soir.

Considérant les actualités de la commission:

- > un soin aux arbres a été réalisé au mail Lullin;
- > un verger hautes tiges a été planté dans la campagne Lullin le 22 novembre dernier;
- > la séance commune avec la commission Sociale prévue le 17 décembre pour recevoir l’association Croc’licot est annulée;
- > enfin, suite à une rencontre avec l’Exécutif le 16 novembre, une commission dédiée aux Ecopoints devrait être organisée en début d’année une fois que la Mairie aura procédé à une étude complémentaire avec la nouvelle entreprise chargée de la levée des containers.

Pour conclure, je souhaite proposer que les sujets traités par les commissions soient basés sur le plan comptable. Par exemple, pour la commission de l’Environnement tout ce qui concerne l’eau, tel un bassin de rétention ou des collecteurs, devrait être examiné par cette dernière. Non seulement ce sujet la concerne au premier chef, mais en outre cela facilitera le travail sur le budget, en particulier en ce qui concerne les amortissements.

Je remercie les membres de la commission, M. Andreas Baumgartner, ainsi que Mme Sandra Rochat pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Merci de votre attention.”

Génie Civil

Mme Stalder en l’absence
de M. Joël Schmulowitz | président

“Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, chers collègues,

Notre commission s’est réunie à deux reprises le 28 août et le 15 novembre 2018. Lors de la première réunion, elle a étudié et voté le plan financier relatif à la construction d’un collecteur d’eaux pluviales et usées devant desservir le futur Centre de Voirie. Ces canalisations seront reliées au collecteur existant débouchant du chemin de la Fauvette sur le chemin des Chênes; il va sans dire que toutes les fournitures et l’ensemble des services figurant dans la délibération du Conseil municipal du 18 avril 2018 nécessaires au Centre de Voirie (électricité, eau, gaz, Swisscom, etc.) seront intégrés dans ces

fouilles. Une grande partie du financement de ce collecteur sera assuré par le fiA (Fond intercommunal d'assainissement). Concernant le parking du chemin de la Gandole, une réunion sur place avec Mme Montavon, représentante de l'Etat, a eu lieu début juillet 2018. En effet, il s'agit de limiter le temps de stationnement, car aujourd'hui des camions de transporteurs professionnels et voitures de voyageurs prenant l'avion, abandonnent leurs véhicules des semaines entières, ce qui pose un problème aux utilisateurs locaux. Mme Montavon propose une durée de stationnement de 8h00, à voir, 15h00 serait plus réaliste, d'autre part l'Etat n'envisage pas de participation financière dans l'éventualité de modification ou de restauration de ces places de parc en piteux état.

Concernant les piétons, nous devons reconnaître que le trottoir est trop étroit pour les poussettes et l'accès aux places de jeux est dangereux. Si un nouveau passage piétons est créé, il faudra supprimer trois places de parking de chaque côté (visibilité 15 m.) La commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité est appelée à plancher sur ce point.

Lors de la dernière commission dédiée au budget, la problématique du chemin de la Gandole a de nouveau été évoquée. De nouvelles propositions et un projet devisé à CHF 228'000.- prévoyant des places de parc perpendiculaires et le maintien du parking le long du trottoir, qui dans ce cas de figure ne pourrait pas être élargi (croisement des bus).

Compte tenu des particularités du lieu, la commission souhaite se réunir conjointement avec la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité pour enfin trouver avec elle des solutions concernant le chemin de la Gandole et plus largement aborder la politique des parkings dans le village.

Je me dois de remercier les membres de la commission pour leur implication et leur motivation, je n'oublie pas les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat pour leur efficacité et leur disponibilité, ainsi que notre Adjoint en charge du dicastère, M. Andreas Baumgartner pour sa coopération."

Sécurité Publique

M. Georges Rychner | président

"Depuis juin 2018, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie une fois en date du 2 octobre dernier. Le budget, tel que proposé par la Mairie, a retenu toute l'attention des membres et, après de nombreuses questions à M. Andreas Baumgartner, Adjoint au maire, il a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Les "Divers" sont toujours très nourris par les commissaires. Ces derniers ont posé la question de l'origine géographique des personnes amendées sur notre commune ainsi que l'état d'avancement par les Services Industriels Genevois de l'amélioration de l'éclairage des passages piétons sur notre commune.

D'autre part, et suite à l'inspection de notre compagnie de Pompiers, des armoires individuelles pour chaque sapeur devront être acquises afin d'être en conformité avec les exigences.

Enfin, M. Baumgartner nous a informés de la prochaine mise en "Bordiers autorisés" de la rue du Village.

Un chaleureux merci aux membres de la commission et à M. Andreas Baumgartner pour leur agréable et précieuse collaboration."

Affaires Sociales et Naturalisations

Mme Carole Borloz-Neuffer | présidente

Durant ce 2^{ème} semestre, la commission des Affaires Sociales et des Naturalisations s'est réunie 4 fois et a encore 1 séance de prévue le 11 décembre prochain. Nous nous réunissons, généralement, une fois par mois, car, entre le nombre de dossiers d'aide à l'étranger ou en Suisse et les naturalisations, la commission est très sollicitée.

Aînés et Jeunes

Comme vous le savez, nous organisons 4 sorties par année pour nos aînés, soit une par trimestre, et pour les jeunes, nous organisons 3 sorties.

Cette année, il y a eu une nouveauté, car nous avons organisé une sortie intergénérationnelle. En effet, la commission a décidé d'intégrer nos jeunes à la sortie des aînés au Cirque Knie. Elle a eu lieu le 13 septembre dernier et il y a eu 97 participants: 72 aînés et 25 jeunes.

Pour les aînés, il y a eu la traditionnelle sortie:

> Aux Automnales: le 5 novembre 2018.

Pour les jeunes, nous avons repris des billets pour le:

> SuperCross: les jeunes de 17-22 ans ont participé à cette sortie qui a eu lieu vendredi 30 novembre dernier. Mme Vizcaino et son mari ont accompagné ces jeunes, qui ont apprécié le spectacle.

Aide humanitaire à l'Etranger

Nous recevons toujours beaucoup de dossiers à étudier, mais nous sommes devenus plus efficaces. Depuis le début de l'année, les membres de la commission ont étudié une cinquantaine de dossiers et décidé d'octroyer un don à 18 dossiers pour une somme globale de CHF 65'300.-

Comme à son habitude, la commission privilégie les projets comme la construction d'écoles, d'orphelinats ou de puits pour l'accès à l'eau potable. Cette année, la commission a aussi soutenu des projets, tels que:

- > la prévention de la délinquance en Grèce,
- > la lutte contre la déforestation au Brésil.



Aide humanitaire en Suisse

Depuis, la rentrée scolaire, la commission a décidé d'attribuer un don à l'association Vires, qui assure une prise en charge psychothérapeutique des auteurs de violence et de leurs proches.

Naturalisations

Depuis septembre, la commission a traité 14 demandes de naturalisation, auxquelles elle a donné 8 préavis favorables, un a été renvoyé à l'OCPM, car non conforme, et les autres seront traités soit ce soir, soit au prochain Conseil municipal.

Je remercie les commissaires pour leur investissement et qui assurent la bonne marche de la commission, ainsi que M. Michel Stalder, Adjoint au maire, pour ses conseils. Un grand merci aussi à celles qui ont pris le procès-verbal, tout au long de l'année, lors de nos séances. Elles se reconnaîtront.

Je tiens aussi à remercier les collaborateurs de la mairie pour leur soutien administratif efficace et précieux pour le bon fonctionnement de la commission."

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Finances

Mme Marie-France Mutillod | présidente

"La commission des finances s'est réunie à quatre reprises depuis la rentrée 2018.

Lors de la séance du 11 septembre, elle s'est penchée sur la construction des collecteurs au chemin des Chênes pour le futur centre de voirie. Les travaux seront financés principalement par le FiA, les derniers 20 mètres de raccordement étant à la charge de la Commune soit environ CHF 15'000.-. Il convient de noter que des économies de l'ordre de CHF 350'000.- seront réalisées sur le budget du centre de voirie. En conclusion, une baisse des frais sera réalisée grâce au financement par le FIA. L'estimation dans le budget du centre de voirie était de CHF 310'000.- pour les travaux et CHF 37'000.- pour les honoraires. La commission a adopté à l'unanimité le plan financier.

La commission s'est également penchée sur le remplacement éventuel des tulipiers dans le préau de l'école, qui a été renvoyé en commission de l'Environnement pour consultation.





La question de la péréquation intercommunale a aussi fait l'objet de discussions plus approfondies.

Lors de la séance du 30 octobre, M. Honegger a présenté en détail la version finale du budget 2019 intégrant les décisions prises par les différentes commissions. La commission des finances a voté à l'unanimité un préavis favorable à l'approbation du budget 2019 avec les modifications demandées.

Lors de la séance du 20 novembre, elle s'est penchée sur le crédit d'investissement "route de Malagny 4". M. Favre a présenté en détail le projet. Le chantier devrait démarrer le 3 juin 2019 pour une durée de quinze mois. La commission a donné un préavis favorable.

Lors de la séance du 17 décembre, la commission a étudié l'impact pour Genthod de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Les recettes d'impôts provenant de personnes morales (entreprises) se sont élevées à CHF 768'316.- en moyenne pour la période 2012-2016. Avec la réforme fiscale prévue, l'impact négatif sur les finances communales est estimé à CHF 518'487.-, soit une baisse d'environ 5% des revenus d'impôts totaux (env. 10 millions).

Au vu de l'étroitesse de l'assiette fiscale de la Commune, la commission des finances estime qu'il est important d'engager une réflexion par rapport à d'éventuels déclassements de terrains qui pourraient permettre de faire venir de nouvelles entreprises. Par ailleurs, suite à la liquidation du fonds de bienfaisance, la commission a proposé de réfléchir à une autre utilisation éventuelle de ce fonds.

En conclusion, la commission des finances se félicite des résultats positifs de l'année 2018. Toutefois, la vigilance reste de mise et il s'agira de poursuivre notre action pour maintenir des finances saines tout en maintenant la qualité des prestations.

Je voudrais saisir cette occasion afin de remercier les membres de l'Exécutif et ses collaborateurs, et tout spécialement les membres de la commission des finances, pour cette année rebondissante en événements, pour leur soutien et leur aimable collaboration."



ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

Rapport Bibliothèque 2018

Du 22 janvier au 3 février, la Bibliothèque étant trop petite pour accueillir un projet d'une telle envergure, c'est dans la salle Venturelli au Saugy qu'a eu lieu l'exposition "50 ans d'Illustrations de livres pour enfants".

Une sélection de 100 œuvres, primées lors des Biennales d'Illustration de Bratislava (BIB Slovaquie) de 1967 à 2017, fut présentée au public et donna aux enfants l'occasion de découvrir le vaste monde du livre et de l'illustration.

En effet, dans le cadre de cette exposition, organisée grâce à une artiste slovaque passionnée, Sasha Broadhurst-Petrovicka, était incluse la participation des enfants de Genthod à divers ateliers proposés par l'artiste sur le thème de "L'île des Lettres et des Images", au sein de l'espace Venturelli qui offrit une dimension particulière à cette fantastique aventure artistique.

En association avec les enseignants, les éducatrices et la bibliothécaire, quelques 170 enfants de l'École primaire de Genthod, du jardin d'enfants des Petits-Loups et de l'École anglaise purent ainsi entrer dans une démarche artistique qui, en plus de leur apprendre à "regarder" un tableau accroché à un mur, permit à chacun de rédiger et d'illustrer son propre livre, avec pour résultat plus de 150 œuvres que les parents purent découvrir lors du vernissage de clôture organisé par la Mairie.

Le samedi 28 avril, de 14h à minuit, plusieurs bibliothèques du canton, dont celle de Genthod, participèrent à "La nuit des bibliothèques" organisée par l'Association Biblio'folies. La Bibliothèque de Genthod avait choisi d'accueillir: à 14h un atelier d'"Origami" pour les enfants dès 8 ans, puis à 15h30 un atelier de "Réalité Virtuelle" pour les ados dès 13 ans et, à 17h une conférence sur le thème de "La Magie de l'Espace" animée par l'astrophysicien et spationaute suisse Claude Nicollier, présentation qui se déroula au Centre communal et rencontra un vif succès.

Le 12 octobre au soir, l'expérience initiée en 2017 qui consistait à "dormir dans la Bibliothèque pour voir ce que font les livres la nuit..." fut réitérée avec un groupe de 10 enfants de 7 à 12 ans. L'ambiance de cette nuit fut tout aussi incroyable et indescriptible que lors de la 1^{ère} fois.

Ces 3 événements resteront des moments uniques dans la mémoire de la Bibliothèque de Genthod!

Au 31 décembre, le fonctionnement courant de la Bibliothèque avait généré 6'487 mouvements de prêts durant l'année, comptait 253 lecteurs actifs, dont 17 nouvelles inscriptions, et totalisait 16'014 documents dont 755 nouvelles acquisitions.





Geneva English School Genthod

Ecole internationale reconnue de Genève fondée en 1961, offrant un encadrement et un enseignement de qualité aux enfants âgés de 3 à 16 ans.

2018 a été une autre année bien remplie à GES, riche en moments forts.

L'enseignement du français à GES continue d'évoluer, et 2018 n'a pas fait exception à la règle. L'école a multiplié les liens avec d'autres écoles francophones pour que les enfants se fassent de nouveaux amis.

En juin, l'UNICEF a décerné à GES le prix bronze de "l'école amie des enfants" (Rights Respecting Schools), un certificat prestigieux qui reconnaît les écoles intégrant les aspects de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant dans la vie scolaire quotidienne. GES travaille dur pour remporter prochainement la médaille d'argent.

Le mois de septembre a été marqué par l'ouverture d'un espace fraîchement rénové et réaménagé pour les plus jeunes élèves, offrant plus de 200 m² de superficie pour permettre aux enfants d'apprendre et de grandir. En complément de quatre salles de classe spacieuses et flexibles, les enfants de 3 à 5 ans bénéficient désormais d'un espace extérieur indépendant leur permettant de suivre régulièrement leurs études en dehors de la salle de classe.

L'année a été couronnée par une série de représentations musicales et théâtrales à la salle communale de Genthod, ainsi que par la fête de Noël annuelle de GES, à laquelle ont assisté de nombreux voisins et membres de la communauté locale.

GES vous invite à rejoindre prochainement l'un de ses événements communautaires (pas besoin de réserver), tous annoncés sur son site Web (www.geschool.ch/events).

Dates pour vos agendas:

"Little Ducklings" tous les mercredis de l'année scolaire à 8h45 à GES (Genthod). Les enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés de leur(s) parent(s), y sont les bienvenus pour faire de la musique, jouer et écouter des histoires dans un environnement bilingue francophone et anglophone.

La fête d'été aura lieu le 8 juin 2019. Une fête de Noël est également prévue mais la date n'est pas encore confirmée.

GES est une école accréditée par le Conseil des écoles internationales britanniques (COBIS), et par l'Association indépendante des écoles préparatoires (IAPS), deux organisations prestigieuses représentant les meilleures écoles du monde. GES est également membre de l'AGEP (Association Genevoise des Ecoles Privées) et de la FSEP (Fédération Suisse des Ecoles Privées).



Contact
36, route de Malagny
t. 022 775 04 40
www.geschool.ch

**Discours de M. Jean-Luc Favre
à l'occasion de la fête du 1^{er} août 2018 à Genthod**

**“Genève en 2030 : capitale de la révolution industrielle 4.0
au service de l'Homme et du bien commun”**

Nous sommes engagés dans une révolution technologique sans précédent qui est en passe de transformer fondamentalement nos relations aux autres, notre façon de travailler et de vivre ensemble. Ces mutations, dans leur importance, leur portée et leur complexité, ne ressemblent en rien à ce que l'humanité a pu connaître jusqu'à maintenant. Nous ne savons pas encore ce qui va se passer, mais une chose est certaine: Jamais la question de ce qu'est l'Être Humain n'a été posée avec une telle acuité. Des technologies, telles que CRISPR, nous permettent aujourd'hui de modifier le génome humain, des plantes et des animaux. Demain, les neurosciences couplées aux ordinateurs serviront à "augmenter" l'homme ou encore à vaincre le processus de vieillissement ou tout du moins à le ralentir.

Comment répondre à ce nouveau projet de société qui se dessine en prenant la hauteur que l'importance du sujet requiert? Notre réponse doit être globale et impliquer toutes les parties prenantes au niveau mondial: le secteur public, le secteur privé, le monde académique et toute la société civile. Comment ne laisser qu'à une minorité d'investisseurs, de scientifiques et d'entrepreneurs le choix de décider seule de ce nouveau projet de société?

Etant situés à Genève, rappelons-nous de visionnaires qui ont changé le cours du monde depuis notre cité: Jean-Jacques Rousseau y a défini les bases de notre démocratie moderne par la rédaction du contrat social. Henry Dunant y a lancé la notion de neutralisation des blessés de guerre dont les efforts couronnés de succès ont permis le rapprochement des peuples et lancé les bases de la Croix Rouge Internationale. Tim Berners-Lee, physicien britannique, y a inventé le world wide web au CERN en 1989.

Plus que n'importe quelle autre culture, la nôtre est fondée sur l'intelligence collective, l'inclusion de la diversité, une formation d'excellence pour tous et une grande capacité à innover. La grande densité et la diversité d'acteurs-clés globaux de la gouvernance mondiale dans tous les domaines font de Genève et de sa région un environnement unique comme aucune autre place au monde sur un si petit territoire. Elle a ainsi plus que tout autre la légitimité historique et culturelle pour être le fer de lance idéal à l'émergence d'un projet de société inclusif. L'Être Humain dans sa globalité doit être mis au centre de nos préoccupations et ainsi être le moteur de la 4^{ème} révolution industrielle.



Suite du discours de M. Jean-Luc Favre

La prospérité n'a de véritable intérêt que si elle est partagée. Chaque révolution conduit à une redistribution des cartes. On ne peut envisager que celle en cours se fasse au détriment de l'Homme qui doit être le pilote, le bénéficiaire et non la victime du progrès technologique. La forte tradition de dialogue et de partage que l'on connaît depuis des siècles dans notre canton est un atout indispensable pour réussir cette transition.

Genève doit s'engager aujourd'hui pour qu'un "contrat social" revisité soit développé en faveur d'une société harmonieuse: le contrat social 4.0.

Pour terminer sur un sujet qui, je le sais vous tient à cœur, je voudrais aborder le sujet de la mobilité telle que nous pouvons l'imaginer dans notre région en 2030 en mettant en pratique les principes que je viens d'énoncer.

Lancée lors des Assises européenne de la transition énergétique à Genève, l'initiative "Innovation Bridge" initie et coordonne des projets pionniers dans le domaine de la mobilité durable, sur terre, air et eau. Elle fédère déjà une quinzaine d'acteurs régionaux de la mobilité comme ABB, Archamps Technopole, Citec, GreenGT, Green Motion, Grunderco, IEM, Leclanché, les Transports publics genevois (TPG), Transpolis, le TCS, les Services industriels de Genève (SIG), l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) qui forme des apprentis, les HES-SO Genève et l'Université de Genève. Grâce à ces compétences de très haut niveau et très variées, les solutions qui s'en dégagent contribuent à faire de Genève un centre d'expertise dans ce domaine. On peut mentionner les développements dans le domaine du parking intelligent grâce à des PME comme IEM, qui permettront de savoir immédiatement grâce à son smartphone où se trouvent des places libres dans la zone de recherche. D'autres projets se concentrent sur la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques -un besoin pressant- et sur le déploiement de véhicules autonomes et partagés.

La création de ce hub s'inscrit dans la continuité de la collaboration initiée dès 2010 entre les partenaires aux compétences technologiques et commerciales complémentaires afin de développer des processus de co-création performants. Le Bus Tosa symbolise cette expertise. Dans le même ordre d'idée, on peut ainsi mentionner les camions de demain de Migros ou Coop qui seront 100% durables grâce à plusieurs technologies, dont l'hydrogène, selon les lieux et les modalités. Les drones électriques vont également trouver leur place pour le transport des biens et des personnes.

Les besoins en mobilité vont également être influencés par l'évolution des pratiques en terme de travail et de logistique. On peut imaginer moins de déplacements et à des horaires décalés pour ses activités professionnelles avec l'émergence du télétravail et des espaces de travail partagés à proximité de son domicile. Les loisirs et les pratiques d'achat sont également influencés, par exemple, par les nouveaux services de cinéma à domicile, de commande et de livraison à domicile. La formation se fera également de plus en plus par des cours en ligne.

La mobilité de demain sera électrique, partagée, autonome et intelligente. Imaginons donc notre région sans bouchons, moins polluée et pourquoi pas sans traversée du Lac.

Merci pour votre accueil, votre invitation. C'est un vrai plaisir d'être parmi vous.

Vive Genthod et Bellevue, vive Genève et le Grand-Genève, vive la Suisse!

Jean-Luc Favre

Président de l'Union
des Associations Patronales Genevoises

BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" a commencé sa 31^{ème} année d'activité en septembre 2018.

Le jardin d'enfants est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Depuis la rentrée 2016, les enfants sont pris en charge de 7h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 17h30 l'après-midi. La demi-journée a été allongée de 45 minutes et, vu la demande pour le matin lors des inscriptions, le jardin d'enfants est dorénavant ouvert le mercredi matin.

Durant l'année 2018, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une assistante socio-éducative et une stagiaire a encadré une cinquantaine d'enfants, en tenant compte des arrivées et des départs en cours d'année scolaire. Les enfants accueillis habitent les communes de Genthod et de Bellevue ainsi que les communes avoisinantes.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" a été proposé depuis la rentrée de septembre 2014. Les enfants ont ainsi été répartis dans des groupes en fonction de leurs âges ou dans des groupes mixtes (de deux ans à quatre ans). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à six fois par semaine. Vu le nombre de places vacantes, quelques enfants ayant atteint l'âge de deux ans en cours d'année ont pu fréquenter le jardin d'enfants.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de neuf membres. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact

Anne Boada | présidente
anne.boada@bluewin.ch
t. 022 779 01 97



Brève description de l'institution et de ses activités

La crèche intercommunale les 4 Saisons est une crèche subventionnée par 4 communes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille 88 enfants par jour de 7h à 18h30. C'est un bâtiment minergie-éco et son esprit éco-friendly se diffuse en continu dans les 8 espaces de vie répartis sur 2 étages.

Des poissons, des lapins, des poules et des abeilles partagent la vie et développent la curiosité des enfants tout au long de l'année. Le jardin potager permet de savourer les produits de saisons apprêtés de main de maître par l'incroyable chef Bernard Bron chaque midi. Cette année, le 13 décembre 2018, a été dignement fêtée la journée de la raclette avec une "raclette party" pour tous les enfants! (www.raclette-suisse.ch).

Projets et moments clés en 2018

Ensemble, le meilleur de chacun pour le bien-être de votre enfant!

En effet, chaque journée du développement de votre enfant est précieuse pour la crèche des 4 Saisons! Plusieurs projets sont planifiés afin de garantir le développement harmonieux sur tous les plans des enfants. Il est vrai que la qualité de l'accueil des enfants à la crèche les 4 Saisons est une notion primordiale et essentielle. Pour atteindre cette qualité, il s'agit de trouver un équilibre toujours très fragile entre 4 pôles qui sont ce que l'équipe éducative peut faire dans une structure collective, ce que les parents attendent, ce que les subventionneurs et l'employeur donnent comme moyens mais aussi ce que le Service d'accueil et de surveillance cantonal (SASAJ) édicte comme normes et directives. Ce pari est à faire tous les jours!

Parmi tous les projets mis en place (voir document ci-dessous) il y en a deux qui ont marqué la crèche:

- > la formation de toute l'équipe sur les neurosciences et le développement du cerveau de l'enfant aux regards des dernières recherches scientifiques et du lien possible avec la pédagogie. Ce projet a permis de repenser le programme pédagogique et l'aménagement des espaces de vie des enfants.
- > et le deuxième, c'est le don de lits de bébés de la crèche à l'Association Yankadiy au Burkina Faso à Fada N'Gourma. En effet, de donner cette impulsion de dons et d'échanges apportent une dimension d'empathie à l'ensemble de l'institution.



Projets institutionnels

- > Projet intergénérationnel: en collaboration avec l'EMS de Pregny-Chambésy (Le Nouveau Kermont).
- > Projet inclusion des enfants à besoin spécifique en collaboration avec la Fondation de Clair-Bois.
- > Projet mini-sport: zumba, youpla bouge, jeux d'eau à la petite piscine et équitation en collaboration avec la Fondation Anima.
- > Projet environnement: sorties par tous les temps dans les bois et promenade (un mini-guide est en préparation), tri des déchets / lapins, poissons, abeilles et poules / jardin potager.
- > Projet concept-hygiène et projet MSST: mesures de sécurité et santé pour les collaborateurs de la crèche (tuniques, défibrillateur, pharmacie adultes, etc.).
- > Projet café-conseils: séance de réflexions sur différents thèmes animée par une éducatrice pour tous les apprentis et aides de la crèche.
- > Projet bibliothèque: bébé bouquine et prendre le temps d'écouter des histoires.
- > Projet Ticoquins: "les cafés-conseils" pour les parents animés par une éducatrice des 4 Saisons et activités en collaboration avec l'espace de vie des Hiboux et Ecureuils de la crèche.
- > Projet cuisine: 2^{ème} tome du livre et moment repas ouvert aux parents.

Nombre d'enfants inscrits

117 enfants inscrits

"Un accueil de bonne qualité a des effets positifs, profonds et durables sur le développement de l'enfant, estiment les spécialistes"

Sylvain Piraux

Mais également les synergies constructives et enrichissantes entre l'équipe des 4 Saisons et celle des Ticoquins!

Contact

Isabelle Plater-Zyberk | directrice
direction.creche@mairie-bellevue.ch
t. 022 758 06 36
www.popepoppa.ch



Harmonie de Genthod Bellevue

Et bien voilà c'est fait. Une année de plus est venue s'ajouter au compteur de l'Harmonie de Genthod-Bellevue. Le groupe de musique a su une nouvelle fois relever le challenge de proposer à son public un répertoire varié et interprété avec beaucoup de passion par ses musiciens.

Pour ceux qui n'ont pas eu le plaisir de suivre l'Harmonie tout au long de cette année, voici quelques-uns des plus beaux moments. Leur année a tout d'abord commencé au mois de mars avec un week-end de musique à Arzier avec les jeunes de l'orchestre junior. Ce weekend a permis non seulement de préparer le concert annuel mais également de se retrouver dans un cadre décontracté et partager un très bon moment tous ensemble.

Le concert annuel du 4 mai a permis de voir une très belle prestation de l'orchestre des jeunes avec un Games of Thrones repris en bis avec l'Harmonie à la fin du concert. Une très belle soirée avec un public très nombreux et enchanté.

L'été a permis de participer aux traditionnelles aubades avec la fête de la Musique, les Promotions à Genthod et Collex-Bossy et le 1er août à Genthod. L'Harmonie a également participé à l'inauguration de la nouvelle halte CFF à Pregny-Chambésy.

L'Harmonie est avant tout une musique dite "populaire". Le but est de permettre à tous musiciens de venir se retrouver ensemble autour d'une volonté commune qui est de pérenniser l'art de la musique d'ensemble. L'Harmonie a l'immense chance d'avoir une école de musique qui peut former ses jeunes et souhaite dès lors remercier Mme Béatrice Wavre et son comité pour tout le travail effectué. Toutefois, le président voulait prendre l'opportunité de ce petit rétrospectif afin de remercier le public qui les soutient. Sans ce carburant, il serait plus difficile de mobiliser les jeunes et moins jeunes à se dépasser chaque année. Alors mille merci au nombreux public qui se déplace pour venir écouter l'Harmonie et également les mairies de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy qui, de

par leur soutien, permettent à l'ensemble de continuer de bénéficier de conditions privilégiées pour répéter et se produire.

L'Harmonie est toujours à la recherche de nouveaux musiciens alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez nous rejoindre en contactant le président M. Patrick Jorge par téléphone ou par courriel. Vous pourrez également trouver plus d'information sur le site Internet de l'Harmonie.

Harmonieusement vôtre.

Contact

Patrick Jorge | président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76
www.hemgb.com



Cette année, quelques 132 enfants des communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Collex-Bossy ont suivi des cours de solfège ou d'instrument au sein de l'EMGB, dispensés par 12 professeurs compétents et enthousiastes. On a pu les entendre lors de 12 auditions qui ont eu lieu pour la plupart à la salle Colovracum, ainsi qu'à la salle de l'Harmonie ou à l'Espace Saladin à Genthod, et également à la chapelle de Collex. Deux auditions avaient été programmées en juin sur le piano en libre-service de Port Gitana, mais celui-ci ne fonctionnant pas, il a fallu que les professeurs trouvent des solutions de repli! Ces auditions, qui donnent aux enfants l'occasion de se produire "en public", sont toujours des moments importants dans leur parcours musical.

L'orchestre junior de l'EMGB s'est également produit en mai au centre communal lors du concert annuel de l'Harmonie et lors de la fête de la Musique au Creux-de-Genthod. Des moments magnifiques pour les enfants comme pour les nombreux auditeurs!

2018 fut une année relativement calme par rapport aux précédentes. Un seul changement parmi les enseignants avec le départ de Mme Amelia Combarros, qui a été nommée ailleurs. Nous avons donc engagé une nouvelle professeure de solfège et d'initiation musicale, Mme Daniela Farcas, à qui l'EMGB souhaite la bienvenue.

Il a été décidé de créer une chorale d'enfants à la rentrée et Mme Agnès Schnyder a été contactée, ayant une grande expérience en la matière. Quelques enfants très motivés se sont inscrits et ont participé à une belle audition au mois de novembre. Toutefois, le groupe n'étant pas assez nombreux, la chorale a cessé ses répétitions à Noël.

Plusieurs professeurs, entourés de quelques membres de l'Harmonie, ont pu faire découvrir leur instrument à des enfants entre 5 et 8 ans lors de la désormais traditionnelle présentation d'instruments qui a eu lieu au printemps à l'école de Genthod. Le but est d'encourager les enfants à choisir un instrument à vent, souvent plus méconnu que le piano ou la guitare. Le comité a eu la joie d'accueillir un nouveau membre en la personne de M Raphaël Petite, déjà bien connu à l'école puisque ses deux enfants y suivent des cours depuis plusieurs années. Qu'il soit ici remercié pour son dynamisme et son engagement auprès de l'EMGB!

Tous nos remerciements aux communes qui nous soutiennent, et aux parents qui croient encore à la magie de la musique, car sans eux, l'école de musique n'existerait pas!

Votre enfant aimerait faire de la musique?
Il est le bienvenu à l'EMGB!

Toutes les informations concernant les cours, les professeurs ou les modalités d'inscription se trouvent sur le site de l'école.

Musicalement vôtre,

Contact

Béatrice Allanic-Wavre | présidente
info.ecolemusiquegb@gmail.com
t. 079 200 49 70
www.hemgb.com





Société féminine de gymnastique

La Société féminine de gymnastique prodigue des cours de gymnastique pour ses membres féminins de Genthod, Bellevue, Collex et Versoix, donnés par trois monitrices. Deux sorties sont programmées chaque année, ainsi qu'un repas.

Les communes de Genthod et Bellevue leur proposent de préparer des pâtisseries à vendre lors de l'Escalade où quelques membres sont invités à tenir la buvette à Genthod, et pour les Promotions.

Pendant l'été, les cours de gymnastiques se prolongent sur la piste Vita. Le Comité (5 personnes) se réunit plusieurs fois par an chez l'une ou l'autre.

Un repas annuel du Comité est prévu.

L'Assemblée générale de la Société a eu lieu le 20 février 2018. Le comité, réserve puis installe la salle (tables-chaises, décoration, préparation de la verrée).

Le 20 avril a eu lieu le repas de la Société au Geneva Lake à Versoix.

Le 26 mai 2018, s'est organisée une visite des Salines de Bex avec repas à Montreux, puis visite d'Aquatris à Lausanne.

Le 6 octobre, c'est une visite du musée des pompiers de Genève qui a eu lieu, avec déjeuner aux Halles de l'Île et croisière sur le Rhône.

L'Escalade à Genthod a eu lieu le 8 décembre avec quelques membres bénévoles, dont le Comité, pour tenir la buvette et vendre les tickets boissons/pâtisseries.

La dernière verrée de l'année s'est tenue le 11 décembre.

Le nombre de participants aux activités est d'environ 25 personnes.

Françoise Vossenber
Secrétaire

Contact

Martine Bettiol-Detraz | présidente
gym.dames.gb@gmail.com
t. 022 774 26 02



FC Collex-Bossy

La saison 2017-2018 s'est terminée en juin 2018, juste avant que chacun du Club puisse vibrer aux exploits, puis à la désillusion de la Nati, ainsi qu'au sacre de nos voisins français lors de la Coupe du Monde en Russie.

Avant cela, notre équipe fanion, tout fraîchement dirigée par Yves Miéville (ancien joueur professionnel au Servette FC entre autres) après 24 saisons sous la houlette de l'emblématique Pierre-Yves Liniger, a réussi un mini-exploit en se maintenant une nouvelle fois dans une 2^{ème} ligue interrégionale de moins en moins "amateur", financièrement parlant, tout en continuant à appliquer une politique de "zéro prime" aux joueurs, philosophie prônée depuis de longues années par le Club.

Après une promotion surprise en 3^{ème} ligue en juin 2017, la seconde équipe, formée en grande partie d'anciens juniors du club, n'a malheureusement pas réussi à se maintenir dans cette ligue, n'ayant au passage pas bénéficié d'un groupe facile. Elle retourne donc en 4^{ème} ligue et va se remettre au travail pour tenter une nouvelle promotion au plus vite.

Cette saison 2017-2018 a vu le club aligner une nouvelle équipe en 5^{ème} ligue. Cette équipe formée de copains n'avait bien entendu pas d'objectifs sportifs mais plutôt une intégration sociale dans la vie du club, objectif atteint.

Au niveau des actifs, le bilan sportif est donc mitigé avec un maintien (1^{ère} équipe), une relégation (2^{ème} équipe) et un nombre de points (5) qui aurait pu être meilleur (3^{ème} équipe).

Pour les seniors, comme depuis longtemps saison après saison, c'est pratiquement un "copié/collé" avec les "vieux chevaliers", qui continuent de donner une bonne image du Club dans les différentes compétitions auxquelles ils participent. L'équipe de +40 a tout de même réussi un joli parcours en coupe de Suisse.



Mais, comme c'est le cas depuis longtemps déjà, la grande satisfaction pour le Club est la participation active et remarquable des "anciens" aux diverses manifestations du Club.

Chez les juniors, le responsable Mathieu Mayoraz, assisté de Cédric Dijoux, a pu continuer à former les futurs footballeurs adultes, ceci grâce à l'aide d'entraîneurs qui ont su imprégner aux jeunes joueurs la philosophie du Club, basée sur le respect d'autrui et le sérieux au travail, et ceci malgré, parfois, la tentation du résultat à tout prix, surtout dans les 3 catégories de jeu à 11 (juniors A, B et C). Pour ces 3 équipes, si les résultats sportifs peuvent être considérés comme moyens, les objectifs humains ont été atteints.

Chez les plus petits, comme d'habitude, la progression individuelle et collective a été privilégiée au profit du résultat. Chaque équipe de ces catégories à 7 ou 9 joueurs (D + E) a effectué un parcours honorable, là aussi sous la houlette d'entraîneurs/éducateurs motivés.

Pour l'école de football (ou juniors F), Gérald Bapst et son équipe ont à nouveau effectué un travail important afin que ces tout petits footballeurs débutent de la meilleure des manières leur carrière. Comme depuis de longues saisons déjà, ce secteur très important de la préformation bénéficie toujours d'une attention particulière de la part du FC Collex-Bossy, de quoi s'en féliciter.

Pour terminer le bilan footballistique, le Club a malheureusement dû se résoudre à retirer la dernière équipe féminine qu'il possédait, et ceci à son grand regret après 7 ans de présence dans le football féminin.

Un grand bravo à tous les entraîneurs, éducateurs et joueurs d'avoir représenté dignement et fièrement les couleurs des Chevaliers aux quatre coins du canton de Genève et aussi de la Suisse Romande.

Pour la saison 2018-2019, qui a débuté en septembre 2018, il y a eu tout d'abord à déplorer le retrait de la seconde équipe de séniors, ce qui fait que, pour débiter la saison le Club avait 3 équipes actives, 2 équipes séniors, 3 équipes de juniors à 11, 3 équipes de juniors D et 3 équipes de juniors E. Ces équipes avaient des objectifs sportifs et humains divers et variés et chaque entraîneur avait l'envie de les atteindre.

A l'heure où vous lirez ce compte-rendu, toutes les équipes du Club seront en pause hivernale. Entre-temps, le Club a été contraint de retirer son équipe de juniors B ainsi que la troisième équipe de juniors D, faute d'effectifs. Aux niveaux des résultats obtenus cet automne 2018, à noter l'excellent parcours de la première équipe, la présence en Coupe de Suisse de l'équipe +40, qui est toujours en lice pour remporter le trophée, et les résultats magnifiques de l'équipe de juniors E1, qui a réussi l'exploit de se qualifier pour le tournoi indoor "CSI Talent Cup", un des plus réputés d'Europe dans cette catégorie et qui fait que les petits chevaliers vont se frotter le week-end du 16/17 février 2019 au Bayern Munich, à l'Olympique de Marseille et au FC Lugano dans une phase de poule qui fait déjà saliver. Pour toutes les autres équipes du Club, l'automne aura donné son lot de satisfactions et de déceptions mais, dans l'ensemble, chaque équipe suit son chemin et les objectifs de base devraient pouvoir être atteints.

Comme chaque année, le Club organisera diverses manifestations en 2019, dont voici déjà quelques dates importantes :

- > **Samedi 2 et dimanche 3 février 2019** – Premier tournoi Indoor du FC Collex-Bossy pour les catégories séniors et juniors D/E/F à la salle de Genthod.
- > **Vendredi 17 mai 2019** – 12h – Repas de soutien du FC Collex-Bossy à la salle communale de Collex.

Le Comité se réjouit d'ores et déjà de vous revoir nombreuses et nombreux au cours de ces différentes manifestations pour lesquelles vous pourrez trouver tous les détails sur le site Internet du Club.

Le Comité saisit l'occasion ici, comme de coutume, de souligner les bons rapports que le Club entretient avec le Groupement Intercommunal (Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) qui les soutient saison après saison et qui leur permet de bénéficier d'infrastructures idéales pour la pratique de leur sport favori. Il y a encore de belles choses à réaliser et, comme l'a prouvé l'inauguration de l'éclairage des terrains C et D, le Comité travaille d'arrache pieds et main dans la main pour continuer à offrir d'excellentes conditions à ses membres.

Pour conclure, il ne faut pas oublier l'excellent travail fourni par le président, Mehdi Derouazi, avec l'aide de son Comité, qui fait que, saison après saison, le Club puisse vivre et trouver des solutions à tous les problèmes posés par une société en constante mutation.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui œuvrent, dans la lumière ou dans l'ombre, pour la pérennité et la longévité du Club.

Bonne année 2019 à toutes et tous.

Pascal Schafer
Vice-président



Contact

Mehdi Derouazi | président
derouazi@fccollexbossy.ch
t. 079 607 68 71
www.fccollexbossy.ch

Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Club termine sa saison avec un effectif de 180 judokas. Durant cette année, le Judo Club a organisé plusieurs manifestations:

- > un arbre de Noël en décembre 2017
- > un passage de grade en mai 2018
- > une journée parents/enfants qui fut une réussite en mars 2018
- > un repas de Noël pour les adultes en décembre 2018

Résultats Sportifs :

La saison a été excellente, puisque que le Club termine 3^{ème} meilleur club genevois 2018.

Deux activités importantes ont été organisées, avec un tournoi en Pologne, à Varsovie, en mars 2018 et également un stage de judo en Géorgie durant 10 jours pendant les vacances de Pâques.

En ce qui concerne les différents tournois, les jeunes du Club âgés de 5 à 10 ans ont participé à quatre animations et les compétiteurs ont participé à une dizaine de tournois en Suisse et à l'étranger.

Certains jeunes du Club ont également participé au stage d'été du mois de juillet sur France, à Ferney-Voltaire.



Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod à Varsovie

Contact

Frédéric Buzon | président
t. 076 581 11 68
www.ecole-lemanique.ch



Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Une année de plus, des heures de travail et d'exercice accumulés, mais un coeur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

Elle a un effectif qui compte 27 sapeurs-pompiers de Genthod, dont 4 femmes ainsi que 8 cadres.

En 2018, la Compagnie est intervenue pour des inondations (6), des nids de guêpes, et 2 feux, 1 de poubelle et 1 de combles.

La Compagnie de Genthod a reçu sa nouvelle motopompe (Rosenbauer Fox). Le tip 2 que possédait la Compagnie était de 1970, et après plus de 30 ans de bons et loyaux services elle a mérité sa retraite.

Comme vous avez peut-être déjà pu le voir, la Compagnie a reçu un nouveau véhicule d'intervention. Celui-ci fait partie du nouveau concept chef d'intervention (CI), qui regroupe 3 communes, Versoix, Collex-Bossy et Genthod.

Le Premier lieutenant Olivier Levrat a pris sa retraite après 28 ans de service. Toute la Compagnie lui souhaite plein de bonnes choses dans sa vie professionnelle et privée.

Le Commandant de la Compagnie a le plaisir d'annoncer que le caporal Claudio Gramenzi a réussi son école d'officier, le

sapeur Luca Gramenzi a réussi son école de sous-officier, 1 des aspirants a réussi son école de formation, et 1 des sapeurs a réussi son école de protection respiratoire. Et une nouvelle femme a intégré la Compagnie. Le Commandant souhaite la bienvenue à cette dernière et en profite pour adresser ses félicitations à tous.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgé de 18 à 35 ans. Pour tout renseignement, contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant Nicollin.

Contact

Stéphane Nicollin | Commandant
t. 079 662 01 22

Le Sauvetage

L'année 2018 a commencé les samedi 13 et dimanche 14 janvier par un week-end de vigie, la journée du dimanche étant complétée par une formation sur le remorquage de bateau.

Le jeudi 8 mars s'est déroulée la 134^{ème} assemblée générale de la section, qui a eu la chance d'accueillir 5 nouveaux membres, dont une femme. Malheureusement, 3 membres quittent la section et à ceci s'ajoute le décès de son ancien président, membre doyen. A la suite de cette assemblée, la section est forte de 52 membres, chiffre en constante évolution. L'équipe opérationnelle s'agrandit également avec 42 personnes, mais ceci n'est guère suffisant vu la disponibilité des membres qui diminue d'année en année. La moyenne d'ancienneté dans la section est de 14 années, 9 années pour les membres opérationnels.

A nouveau, les vigies, la formation et les interventions ont occupé les sauveteurs durant toute l'année. A ceci, s'ajoutent les entraînements à la rame et les différents concours, en particulier pour l'équipe féminine de la société.

L'année 2018 a même dépassé tous les records pour la section:

- > 87 vigies, ce qui représente 541 heures avec un équipage prêt à intervenir à disposition au local (multiplié par le nombre de personnes présentes, cela revient à 2'521 heures de présence);

- > 54 interventions;
- > 55 personnes assistées;
- > 191 heures de navigation.

Les vigies et interventions ont été variées. Deux moments forts ressortent de l'ordinaire:

Le samedi 29 juillet, l'équipe de vigie est appelée en renfort par une autre section de sauvetage pour un remorquage particulier. Arrivée sur place, l'unité d'intervention du Sauvetage de Bellevue-Genthod L312 est bien petite à côté du bateau en difficulté. Un yacht de 17 m de long et environ 20 tonnes. Deux bateaux de sauvetage ne sont donc pas de trop pour mener à bien ce remorquage jusque dans la rade et repositionner le bateau en difficulté, en marche arrière, à sa place d'amarrage. Et tout cela en tenant compte du courant du Goléron des Pâquis.

Le week-end du vendredi 31 août au dimanche 2 septembre était marqué par une forte bise, une course en solitaire avec plus de 100 voiliers et la fête du petit-lac à Yvoire. Avec ce programme bien chargé, il était clair que la section allait être sur le qui-vive. Et ça n'a pas manqué: 11 interventions et 26 heures de présence. Pour certains, la nuit a été courte!

Du côté de la formation, les points forts ont été:

- > Exercice de jour et de nuit avec l'école d'ambulancier genevoise
- > Formation BLS-AED
- > Exercice sur le crash d'avion avec une compagnie d'aviation privée, nécessitant l'engagement de 2 sections de sauvetage et du SSLIA
- > Formation pool base et pool plus
- > Journée de formation de début de saison, avec comme points forts le kite-surf et les premiers secours
- > Soirée de formation des pilotes avec comme point fort la coordination lors d'intervention avec plusieurs intervenants et un rappel sur la collaboration avec l'hélicoptère
- > Formation "secours Léman" sur la gestion d'intervention type catastrophe
- > Présentation sur le plan ORCA Genève
- > Formation d'instructeur BLS-AED pour 2 des membres
- > Formation sur le remorquage

Bref un total de 24 modules suivis par 85 membres, tout cela bénévolement. A ceci, s'ajoutent les entraînements à la piscine du mardi soir durant la saison froide.

Nouveauté pour 2018, les repas pour les équipages de vigie étaient pris en charge à hauteur de CHF 15.- par personne. Cette solution a bien fonctionné et, grâce à l'adaptation des subventions, n'a pas mis en difficulté les finances de la section.

Trois pilotes ont pu être récompensés pour leur participation aux diverses formations, vigies et interventions mais aussi pour leur maîtrise des manœuvres et leur aptitude durant les phases techniques d'une intervention. Le comité a pu nommer Alex M., Ludo et Anthony au titre de "pilote d'intervention". Ils ont pu ainsi commencer leur préparation pour l'étape suivante de chef de vigie.

A côté de la partie opérationnelle, la section a participé aux fêtes des Promotions et de l'Escalade de Genthod, mais également au calendrier de l'Avent à Bellevue.

Le Sauvetage a eu trois occasions de présenter sa section à la population et aux navigateurs:

- > L'Association du Petit-Train
- > L'Association du Bel-Age
- > Le Salon Nautique Léman à Palexpo

Ces trois événements ont permis de mieux faire découvrir l'activité de la section, de faire passer des messages de prévention et, qui sait, de réveiller le désir de porter secours chez de futurs membres.

La fin d'année a été malheureusement compliquée. Le 29 novembre, le moteur tribord du bateau principal d'intervention, la Maurabia, casse. Une réflexion avait déjà débuté sur son futur remplacement, mais maintenant le temps presse et une décision doit être prise. Faut-il réparer un bateau de 1993, qui a déjà vu sa 2^{ème} motorisation et plusieurs révisions, ou le remplacer. Le comité a donc commencé à prendre contact avec les différents fournisseurs mais aussi avec les communes pour préparer ce dossier. Ceci va encore passablement occuper la section en 2019.

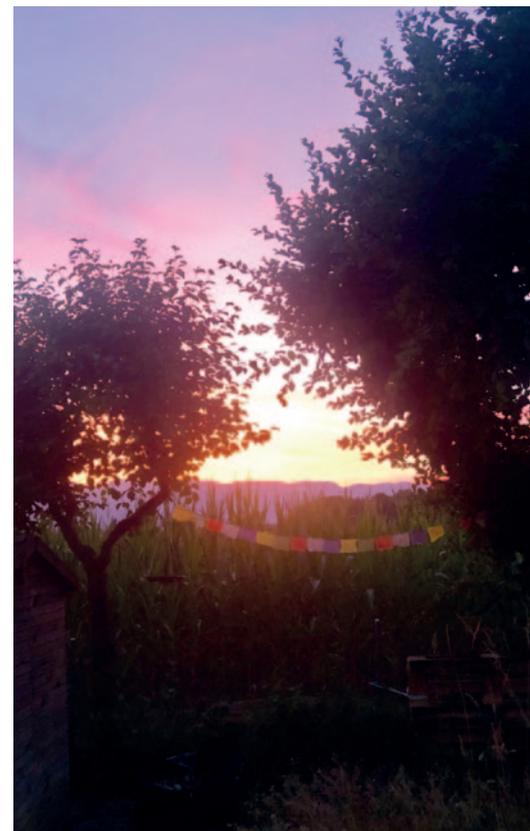
Le 4 décembre, Samir Fokeladeh, membre de la section depuis 22 ans, est décédé subitement. Huit membres de la section ont pu accompagner la famille et rendre hommage à cet ami durant ses obsèques.

Pour conclure, la section a à nouveau rempli sa mission en respectant mot-pour-mot l'article 1 des statuts du Sauvetage, qui est de "réunir dans un esprit de confraternité, les sauveteurs et navigateurs du Léman, et de maintenir des postes de sauvetage en vue de porter un rapide secours aux personnes en péril et, dans la mesure du possible, aux embarcations".

Le président remercie donc chaleureusement tous les membres de la section pour leur énorme travail et leur engagement pour le bien de tous, ainsi que les autorités communales et les nombreux donateurs pour leur soutien financier et moral.

Contact

Frédéric Porchet | président
t. 022 774 23 28 (24h/24)
t. 022 774 23 58 (local)
bellevue-genthod@sisl.ch
www.sisl.ch



La Flottille de Bellevue-Genthod



Comme chaque année, la base de Port Saladin s'est ouverte début mai 2018 pour donner l'opportunité aux membres de naviguer dès le début de la saison. Cette année plusieurs nouveaux membres se sont inscrits et ont participé à la mise en place des infrastructures.

Grâce à la météo particulièrement favorable cette année, et grâce aux nouveaux membres, qui pour la plupart avaient déjà les compétences nécessaires pour emprunter les bateaux de façon autonome, les voiliers de la Flottille ont été sur l'eau de manière régulière, du mois de mai au mois de septembre.

Durant les vacances d'été, ont été ouverts 13 cours sur les 16 possibles et ce sont 85 enfants qui ont été accueillis, la plupart pour plusieurs cours. Comme chaque année, la Flottille a remporté un grand succès et est fière d'avoir donné aux enfants des communes l'occasion de se familiariser avec son environnement préféré, le lac.

L'année prochaine sera marquée par de grands changements. En effet la commune de Bellevue a décidé de transformer Port Saladin et de favoriser l'émergence d'un club nautique dévolu aux sports aquatiques non motorisés tels que le stand up paddle, le windsurf, le kayak et la voile légère. Le comité de la Flottille a eu la chance de participer à l'élaboration de cette nouvelle structure et aura l'honneur d'accueillir ses membres, la saison prochaine, dans de nouveaux locaux. A tous de relever le défi d'offrir aux amateurs de voile légère un cadre encore plus riche et de proposer de nouveaux projets.

Encore une fois, que ce soit au niveau de la Flottille ou du nouveau club nautique, le président ne peut que remercier l'engagement des communes, sans qui rien ne serait possible.

Pour celles et ceux qui voudraient faire connaissance avec la Flottille, celle-ci est joignable via sa page facebook ou via son site internet.

Contact

Manuel Charlet | président
info@flottille.ch

t. 022 774 08 43

www.

facebook: la flottille de Bellevue-Genthod

Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod

Le Ski Club Bellevue-Collex-Bossy-Genthod (SCBCG) organise des sorties de ski les samedis, clé en main avec départ en car depuis le stade Marc-Burdet. Il s'agit de sorties de ski familiales, en toute décontraction, sans compétition, ou chacun skie à son rythme, en famille, entre amis ou seul. Ses membres cultivent l'esprit du club axé sur la convivialité et l'amitié.

Le Ski Club tente ainsi de fédérer les habitants des trois communes autour d'une activité sportive de plein air et reste attractif aux familles nombreuses ou moins aisées grâce aux tarifs attractifs et l'organisation clé en main proposant transport, ski et... rigolade!

Projets et moments clés en 2018

- > 5 sorties ski relax du samedi en direction des stations de Haute-Savoie
- > un week-end de ski à Argentière-Chamonix avec transport, repas, hébergement et ski dans une ambiance détendue
- > une soirée marche/raquette/ski de randonnée à St-Cergues un soir de Pleine-Lune de février avec repas-fondue
- > une soirée d'été autour de la traditionnelle paella du mois de juin
- > la participation à diverses activités communales
- > une assemblée générale en janvier, clôturée par un apéritif dans la bonne humeur

ont ponctués les activités de l'année 2018.

Le Comité du Ski Club est composé de 6 membres et compte environ 120 membres, pour une participation moyenne de 50 personnes aux sorties de ski ayant entre 6 et 77 ans.

Le Ski Club est toujours prêt pour accueillir des nouveaux membres désireux de skier à petit prix en toute camaraderie!

Christophe Jacquier
Vice-président

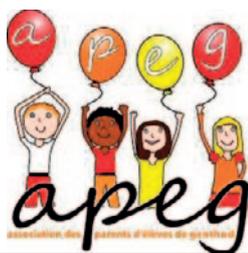
Contact

Jean-Christophe Abel | président

t. 079 702 26 43

skiclub.bcg@gmail.com

www.skiclub-bcg.ch



L'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Genthod (APEG), tenue le 14 mars 2018, a vu des changements au sein du comité. C'est avec regret que celui-ci a pris acte de la démission de plusieurs membres, à savoir Karen Guinand (présidente), Anna Trillo-Rohner (trésorière), Patricia Joss et Eric Baubonne – notamment parce que leurs enfants arrivaient en fin de parcours primaire. Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur engagement au sein de l'APEG.

L'Association a eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles membres: Anabela Dias Fonseca da Silva et Achta Le Bourhis, mamans d'enfants des petits degrés.

Le poste de trésorière a été repris par Franziska Karyabwite mais la présidence est restée vacante. Lors de cette Assemblée, la décision a été prise de revenir à un exercice comptable cadré sur l'année scolaire, plutôt que calendaire. C'est la raison pour laquelle a été convoquée une seconde Assemblée générale le 1^{er} novembre 2018, durant laquelle les statuts ont été mis à jour et le comité suivant a été élu:

Catia Blasutti Piot (présidente), Franziska Karyabwite (trésorière), Corine Rothern Jorge (site internet), Stéphanie Touzot, Nieves Cerutti, Christine Queiros, Hana Bartkova, Karine Paganini-Courvoisier, Anabela Dias Fonseca da Silva et Achta Le Bourhis.

Le comité s'est réuni six fois durant l'année 2018. Deux de ses membres ont par ailleurs représenté l'APEG lors des "instances participatives" qui ont eu lieu trois fois pendant l'année. Il s'agit d'un forum de discussion qui regroupe représentants de l'école, du parascolaire, des parents et de la commune.



Le point d'orgue du premier semestre 2018 a été la fête de la magie, le samedi 2 juin. L'APEG a souhaité réunir les élèves de l'école et leurs familles pour un moment de convivialité, avec la complicité de Gianfranco Le Magicien, que certains avaient déjà pu découvrir lors de son spectacle de "grandes illusions" à Genthod. Le matin, il a animé trois ateliers de magie pour les enfants, par tranche d'âge. S'en est suivi un apéritif offert par l'APEG, puis un repas partagé par les familles autour d'un buffet canadien. La centaine de personnes présentes a ensuite eu droit à un magnifique spectacle: petits et grands ont été transportés dans le monde magique de Gianfranco.

Courant juin 2018, avec le soutien des enseignants, l'APEG a une nouvelle fois organisé une **collecte des fournitures scolaires usagées** en faveur d'enfants démunis. C'est l'Association Go Sénégal qui a été choisie pour l'année 2018 comme bénéficiaire. Née à Chêne-Bourg en 2001, cette petite association soutient notamment une école maternelle en Casamance (sud du Sénégal), deux centres de suivi scolaire à Saint-Louis (nord du Sénégal) où des élèves de 10 à 20 ans viennent le soir faire leurs devoirs et préparer leurs examens, ainsi que le centre d'alphabétisation de Dakar pour lequel l'association avait démarré. Ce centre est ouvert à des personnes de 15 à 40 ans environ, qui ne sont jamais allées à l'école ou qui n'ont jamais terminé leurs études primaires. Elles viennent tous les soirs après leur travail apprendre à lire, écrire, faire des mathématiques... bref faire leur école

primaire. A tous ces centres, Go Sénégal essaie chaque année d'offrir les fournitures scolaires, dont il n'y a jamais assez!

Lors de la **fête des Promotions**, l'APEG a tenu à se joindre aux remerciements adressés aux enseignants qui quittaient l'école de Genthod, en leur offrant un petit présent. Pour Mireille Vienne plus particulièrement, dont l'heure de la retraite sonnait, l'Association a élaboré, avec la complicité de tous les élèves de l'école et de leurs enseignants, un recueil de dessins et de messages. De quoi, on l'espère, lui rappeler de bons souvenirs de ses nombreuses années passées à l'école de Genthod.

Fin août 2018, l'APEG a participé à **l'accueil des élèves de 1^{er} P le samedi précédant la rentrée scolaire**, en collaboration avec les enseignantes Nadine Stalder et Laure Abel. C'est toujours un moment convivial et rassurant pour les parents, qui peuvent poser toutes les questions concernant également le parascolaire, le pédibus etc. Lors de cet échange, six nouvelles familles ont adhéré à l'APEG.

Le vendredi 21 septembre 2018, l'APEG a comme de coutume organisé des cortèges depuis les "cinq coins" du village dans le cadre de la **journée internationale "A pied à l'école"**. Jus de pomme et pain/chocolat ont ensuite été offerts à tous les élèves et enseignants dans le préau de l'école.



Le samedi 22 septembre 2018, l'APEG a tenu un stand de pâtisseries lors du Vide-Grenier de Genthod – un grand merci aux parents d'élèves qui ont contribué à l'achalander! Le bénéfice réalisé sera précieux pour pouvoir continuer de proposer des activités/animations pour les écoliers de Genthod et leurs familles.

Durant les mois d'octobre et de novembre 2018, en collaboration avec l'école et en particulier avec les enseignants Gabrielle Hofer et Yann Füllemann, ainsi qu'avec la commission des Sports et Loisirs de la commune représentée par Lorella Glaus, l'APEG a proposé aux élèves de Genthod de participer au programme Sant'e'scalade. Ces entraînements, en vue de la course de l'Escalade, ont débuté le 3 octobre, chaque mercredi de 11h30 à 12h30, pendant huit semaines. Au programme: échauffement, parcours de course par groupes d'âge, collation offerte par l'Union Maraîchère de Genève et enseignements nutritionnels. 46 enfants ont été inscrits à la traditionnelle course mobilisant, outre les personnes précitées et des membres du comité de l'APEG, plusieurs autres parents volontaires. Le dernier mercredi, les enfants ont reçu un sachet de friandises pour les féliciter de leurs efforts... de quoi faire une petite exception aux goûters sains! L'école de Genthod peut être fière de son 26^{ème} rang sur 126 au classement inter-écoles du canton.

Enfin, pour clore l'année 2018, l'APEG était présente le 18 décembre au traditionnel concert de Noël de l'école. A l'issue des chants, il a été offert vin chaud, sirop, pandoro, mandarines et chocolat aux nombreux adultes et enfants présents.

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Genthod est là pour vous et grâce à vos cotisations. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou de vos préoccupations – en vous adressant directement à un membre du comité ou en passant par notre site internet!

Contact

Catia Blasutti Piot | présidente
t. 022 774 06 19
www.apeg.ch

En 2014, lors de sa création, "Le Bel Age" avait comme but premier d'organiser des loisirs en faveur des seniors, mais surtout de susciter l'entraide et les contacts afin d'éviter l'isolement. On peut dire que les buts ont été atteints et la rétrospective donnée ci-après ne peut que renforcer ce sentiment!

L'année 2018 a été riche en bonnes et belles aventures, mais aussi marquée d'instant plus sombres avec certains membres atteints dans leur santé et leur mobilité et malheureusement avec un décès. Mais "l'esprit Bel Age" perdure parmi les membres et aide à surmonter ces passages douloureux.

Que nous a réservé 2018?

Dix journées de marche, qui ont rassemblé en tout 146 personnes. Pour gambader en raquettes au Chalet de la Frasse à la Givrine pour les sorties hivernales, visiter Genthod et sa région en suivant le Sentier des castors avant de partager un pic-nic à la cabane de Bossy, ou encore s'échapper au Bisse du Trient. Sans oublier une visite de la Champagne genevoise du côté de Dardagny et la marche du CAD. Merci à Jean-Claude et Michel pour leur dévouement et les itinéraires super sympas.

Cinq après-midis de ciné conférences et autant de thèmes intéressants sous l'impulsion d'Arlette Porchet. Les membres présents ont pu découvrir le système solaire ou la vie et la faune au Salève, une journée captivante d'un géomètre au CERN ou l'informatique, et ont été sensibilisés à la protection contre les vols à la tire et autres arnaques et à la sécurité sur le WEB.

Les mercredis après-midi de jeux, qui connaissent un renouveau. En effet, après une année 2017 morose, les rangs des férus de jeux semblent grossir à nouveau. C'est pour eux l'occasion de se rencontrer et de partager un moment en toute simplicité et amitié.

Les spectacles. En disposant de billets à prix réduits pour une grande partie des spectacles genevois, plus de 120 des membres ont profité du théâtre, en passant par la Revue genevoise, pour finir par les concerts présentés au Victoria Hall, tout cela grâce à la gestion sans faille de Michèle Feyrer.

Les repas mensuels du mercredi, qui sont le fer de lance de l'association. Sous la direction d'Erika Mottier secondée par Rosemary Dufour, ils ont regroupé 479 convives lors de neuf repas à la salle "Ecoreuils", un repas dans un restaurant et les grillades de juillet au stand de tir de Commugny. Ces rencontres ont été encadrées par 27 bénévoles. Des habitudes sont maintenant prises, avec en février le repas chinois, en octobre le repas des anniversaires et en décembre une mémorable et délicieuse fondue concoctée par Antoinette Schöpfer. Merci aux animateurs Michel Vaucher, Jean-Claude Schöpfer et Janine Guignard (Ah! la Belle Escalade), sans oublier l'instant musical d'Elisabeth Kaytar.

En 2018, c'était aussi...

Au mois d'avril une matinée avec le travail d'un chien de berger border collie, dont les manœuvres exécutées magnifiquement étaient destinées à encadrer une troupe de huit canards australiens! Merci à Michel Creteigny pour cette brillante prestation.

Au mois de juin, ce fut la visite du Sauvetage de Genthod-Bellevue avec explication du rôle des sauveteurs et un petit tour en bateau, en situation presque réelle de sauvetage!

Et au mois d'août, la course d'école, cette année "la croisière du Monteynard", non loin de Grenoble, avec en prime la visite en téléphérique de la Bastille à Grenoble et, avant la croisière, un super repas dans un magnifique château les pieds dans l'eau, le tout avec un temps délicieux et une superbe ambiance.

L'encadrement social mis en place par Erika Mottier est également très important et l'absence d'un membre suscite aussitôt des questions et une intervention auprès de ce dernier. L'entraide continue à se développer entre les membres et de bonnes relations se nouent, débouchant sur des vacances en commun, des repas

et des réunions hors Bel-Age, qui contribuent ainsi à "tisser la toile" contre l'isolement.

Bref, ce fut une année magnifique comme les précédentes, emplies de chaleur humaine, d'amitié, de joies et de rires. Un monde bon vivant, plein de "peps", prêt à donner un coup de main en toute circonstance mais aussi et surtout en sachant pleinement profiter des bons moments que la vie nous donne (encore).

A tous les acteurs qui ont égayé cette super année 2017, merci pour votre si précieuse collaboration sans laquelle Le Bel Age ne serait pas ce qu'il est. Ses remerciements vont également à la Mairie de Genthod pour son aide financière mais surtout logistique par la mise à disposition des locaux communaux pour ses activités, et également un grand merci au personnel de la Mairie qui se dévoue en toute amitié.

L'association est ouverte à chaque personne dès l'âge de 55 ans. Au 31 décembre 2017, l'association comptait 130 membres. N'hésitez pas à consulter notre site Internet et à nous rejoindre!



Contact

Gérald Mottier | président
www.genthodbelage.ch

GENTHOD -EN- SCÈNE

Créée en 2014 pour promouvoir la culture sous toutes ses formes et soutenir, animer ou organiser des activités culturelles, l'association Genthod-en-scène a rencontré, en 2018, la réussite et l'échec.

Les ateliers théâtre du mercredi après-midi, animés par Florence Pellet pour des enfants entre 8 et 12 ans, ont vu leur effectif augmenter. Par contre, les cours de théâtres adultes animés par Véronique Vergari ont, par manque de participants, été interrompus en mai et n'ont pas pu reprendre en septembre pour la même raison.

La dégustation à l'aveugle prévue en mars a elle aussi été annulée par manque de participants.

En revanche, la soirée italienne, animée par Adriano Bassanini, a rencontré un grand succès public. Elle a également permis à l'équipe alimentation de préparer, sur trois soirées consécutives, des amuses-bouches pour l'apéritif et un repas complet apprécié par les 80 convives présents ce soir-là.

Face à ce bilan en demi-teinte, le comité ayant trouvé avec Ressource le moyen de garantir le fonctionnement de l'atelier théâtre enfant ces prochaines années, le comité a décidé en décembre de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la dissolution de l'association, décision qui a été validée le 25 mars 2019.

Contact



Jean-Pierre Guex | président
t. 022 774 26 51
info@genthod-en-scene.ch
www.genthod-en-scene.ch

Tennis Club de Genthod

Le Tennis Club de Genthod possède 3 courts extérieurs, dont deux couverts par une bulle l'hiver, un club house, un mur d'entraînement et une buvette. Il accueille 269 membres, dont 134 juniors, principalement des communes de Genthod, Bellevue et Versoix.

Le club continue à travailler sur les sujets ci-dessous qui lui tiennent à cœur depuis plusieurs années:

Ecole de Tennis

Elle compte 115 de juniors inscrits aux cours qui ont lieu du lundi au vendredi, y compris le mini-tennis le mercredi matin. En plus, il y a plusieurs stages d'été qui s'organisent pour les jeunes. Le souhait du club est de respecter la qualité, ce qui signifie max 4 enfants par cours avec une exception de max 6 pour les tout-petits. L'équipe est composée de 10 professeurs, quelques-uns habitent sur la commune et certains sont d'anciens juniors du club. Ils s'engagent tous pour le club depuis de nombreuses années.

Soirées, tournois et animation

Le club organise plusieurs tournois par année, suivis par des soirées sympathiques autour d'un barbecue. De plus, tous les mercredis d'été sont organisés des doubles suivis d'un repas canadien. Pour les jeunes, il y a une soirée de Noël et fin juin la soirée de début des vacances d'été.

Compétition

Le club a trois équipes interclubs de compétition hommes et femmes et plusieurs équipes juniors. Ceci lui permet de représenter la commune dans toute la Suisse romande et d'élever le niveau de jeu des membres bien qu'avant tout, c'est la convivialité qui règne au TC Genthod.

L'année 2019

Le club continue à accueillir ses membres et leurs amis invités lors de nombreuses activités conviviales. La buvette (tenue par les juniors) sera ouverte les samedis et dimanches matin des mois de mai et juin mais pendant les interclubs. Il est souhaité accueillir cet automne, un grand tournoi homme avec la participation des meilleurs joueurs de Suisse Romande.

Contact

Yves Kammacher | président
t. 022 774 17 11
www.tcgenthod.ch

Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

Jeudi 29 mars 2018, soit le premier jeudi suivant le passage à l'heure d'été, marqua officiellement le début de saison et le lancement du trophée MARCOL, qui récompensera en automne le bateau ayant totalisé le plus de sorties.

L'ANBCG, avec le soutien de la SNG, a pu organiser pour l'AS Corsaire, le **Championnat International de Classe Corsaire** qui s'est disputé du 10 au 13 mai 2018 au large du Creux-de-Genthod. 18 Corsaires ont pris part au championnat qui s'est couru dans des conditions variables. 8 départs ont été lancés, 6 courses ont pu être validées. Le championnat s'est couru au meilleur des 5 courses au classement low point. 4 courses au minimum étaient nécessaires pour valider le championnat. Des voisins sur le site et dans la région ont également apporté leur soutien à l'Association; ils se reconnaîtront.

La **section régates** a vu lancer successivement 3 défis de la classique "Creux-de-Genthod Cup" et a pu donner le départ de la seconde solitaire "Creux-Promenthoux-Creux".

A relever que les conditions météo étaient plutôt soutenues et globalement favorables lors des éditions de la cup comme de la Solo. Le sens tactique, la résistance et la précision des manœuvres ont ainsi été déterminants pour le classement.

Les vacances de nos membres ont eu raison du **Raôût d'Août** qui s'est traduit par une désertion d'août. Ce qui ne fut pas le cas des **3 Apéros** magistralement organisés par l'Event manager de l'Association, aidée du comité, et qui rencontrent toujours le même succès de manière informelle et spontanée sur la berge. L'apéro d'automne a été l'occasion pour les membres de l'APB, Association des Propriétaires de Bateaux, de se rencontrer, de resserrer leurs liens et d'échanger de manière très conviviale.

Les représentants de l'association ont également participé en leur qualité respective aux assemblées et réunions des organisations faitières.

La saison, riche en activités nautiques, a été officiellement close le jeudi 25 octobre. S'en est suivi le traditionnel repas de clôture, qui a permis de remettre des distinctions et remercier les membres de leur participation en tant que force vive et active de notre association.

Palmares

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE CLASSE CORSAIRE du 10 au 13 mai

Classement: 1. Pierre-Yves Kerbrat FRA 12404 Tit Poule; 2. Rolf Uhlmann / Liliane Uhlmann, SUI41 Tagua, Segelclub Seeland; 3. Martin Steiger, SUI867 Bacana, Segelclub Schloss Greifensee.

CREUX DE GENTHOD CUP

28.06.2018

Vainqueur temps réel

Blue Beat

Vainqueur temps compensé

Blue Beat

09.08.2018

Vainqueur temps réel

Silverfox

Vainqueur temps compensé

Silverfox

23.08.2018

Vainqueur temps réel

Silverfox

Vainqueur temps compensé

Silverfox

CPC LA SOLO DU CREUX

29.09.2018

Vainqueur temps réel

Joana

Vainqueur temps compensé

Le Bateau

TROPHÉE MARCOL

OroSol

L'ANBCG accueille volontiers en son sein tous les amoureux du Creux.

Contact

Olivier Stüssi | president@anbcg.ch

www.anbcg.ch

Les Shamrocks Genthod - Geneva Irish Dance Club

Un groupe de danses irlandaises à Genthod

Certains habitants de la commune ne connaissent pas les Shamrocks? C'est fort possible. Ce groupe de danses irlandaises existe pourtant à Genthod depuis douze ans.

L'an dernier, un flyer a été distribué, grâce au soutien de la commune, ce qui a amené de nouveaux membres. C'est désormais une petite vingtaine de danseuses et danseurs qui se réunit chaque mardi à l'Espace Saladin, une salle qui convient très bien à la pratique de la danse.

La danse irlandaise est d'abord une danse traditionnelle encore très présente en Irlande où de nombreux bals, les "Ceilis", sont organisés très souvent dans les villes et villages. Ce sont des danses "à figures" collectives où quatre couples (le plus souvent) évoluent ensemble dans une chorégraphie codifiée assez simple. Les enfants irlandais d'ailleurs les apprennent à l'école, tout comme la musique celtique.

En plus des danses traditionnelles irlandaises, les membres des Shamrocks apprennent et pratiquent des danses "in line", danses plus modernes qui permettent de développer une certaine "virtuosité" des pieds et une habilité rythmique.

Discrète, trop peut-être, l'association participe chaque année à différentes manifestations pour faire des démonstrations lors de divers événements organisés sur la rive droite. Ainsi, en 2017 et 2018, les Shamrocks ont dansé pour la fête de la Saint-Patrick au Grand-Saconnex, la Fête interculturelle de Nyon, la fête de la Musique de Genthod (2017), la fête de Noël de l'EMS de La Plaine. Les Shamrocks ont également animé une soirée privée: la "Christmas party" de l'Union internationale contre le Cancer. Les Shamrocks seront présents à la fête de la Musique de Genthod 2019.

Les cours ont lieu chaque mardi de 19h30 à 21h30 à l'Espace Saladin, dans une ambiance toujours agréable.

L'association accueille tout le monde, débutant ou un peu expérimenté. Les débutants sont accueillis une demi-heure plus tôt afin qu'ils puissent apprendre les rudiments des pas avant de se lancer dans les danses à figures.

On peut consulter le site Internet, ce qui aide à faire connaître le groupe sur une plus grande échelle et donne toutes les informations utiles.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec une des personnes du comité ou simplement venir un mardi soir, directement, elle sera la bienvenue.

Carine Guex
secrétaire

Contact

Angela Jeangros | présidente
t. 078 488 20 44
www.shamrocksgeneva.net

PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

Genthod-Bellevue Volley-Ball

Isabelle Jeanclaude | 022 774 46 53

FSG Genthod-Bellevue

Anne-Claude Semon | 022 774 01 78

Genthod-Bellevue Basket

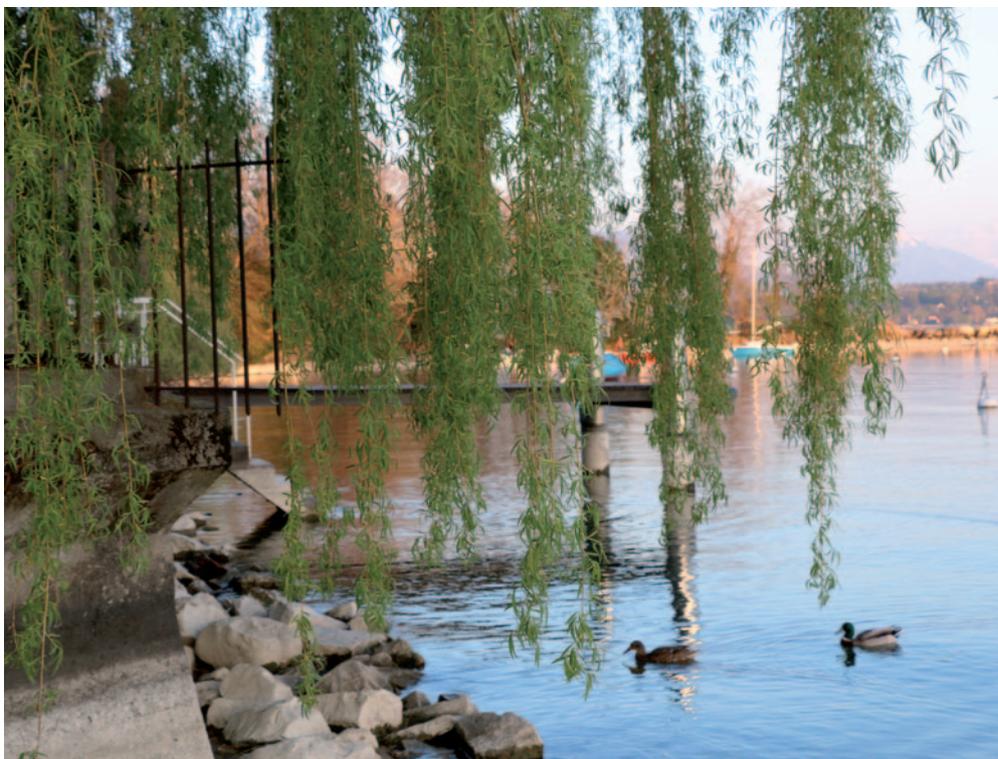
Riccardo Martinetti | 079 285 28 39

Chœur Epsilon

Josyane Cartier | 079 222 60 88

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Genthod

Carlo Babini Merlo | 079 338 39 08



BILAN

DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand- Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Rapport annuel 2018

L'Office Intercommunal est géré par le Major Stéphane Granger, assisté par Mme Maria Fonzo. L'Office s'occupe des travaux administratifs ainsi que de la tenue de la comptabilité générale du groupement.

L'Office anciennement situé à la Maison du Charron à Versoix (1290), a déménagé au mois de décembre 2018 pour prendre ses nouveaux quartiers au 27, rue du Village à Genthod (1294).

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, ses activités permanentes sont:

- > la formation des cadres;
- > l'entretien du matériel et des constructions;
- > l'organisation de séances de coordination avec les partenaires;
- > l'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

En plus de ses activités permanentes, il a:

- > poursuivi le contrôle périodique des abris ;
- > poursuivi les transformations/rénovations/assainissements de ses constructions.

A fin 2018, ses effectifs pouvaient être évalués comme suit:

- | | |
|---|------------------|
| > Population de l'ensemble du regroupement | 37'839 habitants |
| > Effectif actuel des astreints du groupement | 274 personnes |

Actuellement, l'Etat-Major compte 26 collaborateurs.



Engagements effectués durant l'année

| | |
|---|----------------------|
| Total des cours accomplis | 1963 jours effectués |
| > Cours de répétition | 1014 jours cumulés |
| > Cours de Cadres | 81 jours cumulés |
| > Rapports Etat-major | 65 jours cumulés |
| > Heures isolées (jours) | 274 jours cumulés |
| > Intervention en Faveur de la Collectivité (IFC) | 360 jours cumulés |
| > Catastrophes | 169 jours cumulés |

Bénéficiaires des journées en Faveur de la Collectivité

- > Don du sang (mars + juin) - Versoix
- > Festichoc - Versoix
- > Derby des Bois - Versoix
- > Journée Internationale contre les mines antipersonnel
- > Tournoi de Football de l'Ascension - Versoix
- > Net'Léman – Bellevue
- > Triathlon International de Genève – Genève
- > Pregny-Alp Festival – Pregny-Chambésy
- > Journée du Patrimoine – Grand-Saconnex (1 site) et Versoix (2 sites)

Interventions catastrophes

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| > Incendie de la Servette | 55 jours effectués |
| > La visite du Pape François | 114 jours effectués |

Les réalisations du service Appui cette année:

- > la rénovation de la passerelle frontière entre Vaud et Genève ainsi que le cheminement vers le cimetière de Céligny
- > un entretien de printemps ainsi qu'un second à l'automne le long du cours d'eau du Brassu sur le territoire de Céligny
- > réalisation du pont sur le Braille à Versoix, ainsi que son chemin d'accès
- > la démolition des garages du chemin Huber-Saladin à Versoix
- > démantèlement du cynodrome où nous avons extrait du sol près de 113 tonnes de matériaux afin de restituer ce terrain à l'agriculture
- > démolition d'une dalle ainsi que la pose de 4 bancs au parc de la Gandole à Genthod
- > nettoyage des bains du Saugy sur la commune de Genthod
- > pose des fixations de l'éclairage des Fêtes dans la rue du Village à Genthod
- > pose de nichoirs au parc du Saugy à Genthod

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi Fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

Contact

Major Stéphane Granger
ORPC Valavran
Office intercommunal
27, rue du Village | 1294 Genthod
office@orpcvalavran.ch
t. & f. 022 774 08 06



RAPPORT FINANCIER 2018



BILAN | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2018
(en CHF)

| | SOLDE AU 31.12.2018 | SOLDE AU 01.01.2018 | SOLDE AU 31.12.2017 |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| ACTIF | 112 620 442 | 111 489 592 | 102 113 827 |
| Patrimoine financier | | | |
| LIQUIDITÉS | 27 005 428 | 21 702 094 | 21 355 843 |
| CRÉANCES | 8 869 010 | 12 636 618 | 16 566 801 |
| PLACEMENTS | 47 750 078 | 45 444 122 | 32 484 426 |
| Patrimoine administratif | | | |
| INVESTISSEMENTS | 25 357 504 | 25 694 977 | 25 772 629 |
| PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES | 1 285 111 | 2 505 686 | 4 266 938 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS | 3 528 212 | 3 506 094 | 1 639 950 |
| AUTRES DÉPENSES À AMORTIR | | | 27 240 |
| AMORTISSEMENTS SUPPL. CUMULÉS | (1 174 900) | | |
| PASSIF | 112 620 442 | 111 489 592 | 102 113 827 |
| Fonds étrangers et engagés | | | |
| ENGAGEMENTS COURANTS | 600 214 | 877 903 | 877 903 |
| FONDS | | | 328 166 |
| PROVISIONS | 6 498 110 | 6 433 610 | 12 557 209 |
| ENGAGEMENTS ENVERS FINANC. SPÉCIAUX | 301 253 | 227 187 | 4 181 456 |
| Fonds propres | | | |
| FORTUNE NETTE | 105 220 865 | 103 950 892 | 84 169 094 |

NB: Introduction du modèle comptable harmonisé 2 au 01.01.18.

DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2018
(en CHF)

| | | |
|----------|----------------------|--------|
| 579.3636 | Subventions diverses | 64'310 |
| 579.3637 | Aide sociale | 6'390 |
| 593.3638 | Aide à l'étranger | 74'300 |

COMPTES DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ | 2018
(en CHF)

| | DESCRIPTION | BUDGET 2018 | COMPTES 2018 |
|----|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHARGES D'EXPLOITATION | 10 467 969 | 9 309 458 |
| 30 | Charges de personnel | 1 824 400 | 1 728 542 |
| 31 | Charges de biens et services | 3 498 900 | 2 610 392 |
| 33 | Amortissements PA | 1 401 321 | 1 395 231 |
| 36 | Charges de transfert | 3 711 332 | 3 566 543 |
| 37 | Subventions redistribuées | 32 016 | 8 750 |
| | REVENUS D'EXPLOITATION | -9 769 816 | -9 897 387 |
| 40 | Revenus fiscaux | -9 404 600 | -9 447 875 |
| 42 | Taxes | -198 200 | -277 665 |
| 45 | Prélèvements sur les fonds spéciaux | -22 000 | -17 534 |
| 46 | Revenus de transfert | -113 000 | -145 563 |
| 47 | Subventions à redistribuer | -32 016 | -8 750 |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 698 153 | -587 929 |
| 34 | Charges financières | 820 015 | 816 396 |
| 44 | Revenus financiers | -1 722 100 | -2 779 457 |
| | RÉSULTAT FINANCIER | -902 085 | -1 963 060 |
| | RÉSULTAT OPERATIONNEL | -203 932 | -2 550 989 |
| 38 | Charges extraordinaires | 145 666 | 1 281 016 |
| | RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE | 145 666 | 1 281 016 |
| | RÉSULTAT TOTAL | -58 266 | -1 269 973 |

NB: Le changement de modèle de comptes effectué en 2018 ne permet pas une comparaison objective avec l'exercice antérieur. Exceptionnellement, l'exercice 2017 n'est pas présenté pour comparaison.

INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2018 - 31 décembre 2018
(en CHF)

| DATE DU VOTE | OBJET | DÉBUT & fin AMORT. | CRÉDIT VOTÉ | SOLDE AU 01.01.2018 | DÉPENSES 2018 | AMORT. 2018 | SOLDE AU 31.12.2018 |
|-------------------------------------|--|-----------------------|-------------|------------------------|------------------|----------------|--------------------------------|
| PATRIMOINE ADMINISTRATIF | | | | | | | |
| 05.03.13 | Aménagement Pte Voie Étude | | 97 000 | 27 240 | | | 27 240 |
| 25.06.13 | Fresques plafond salle seigneuriale | | 50 000 | | | | - |
| 13.09.16 | Collecteur Troiselles , phase II | 2017 2046 | 600 000 | 392 720 | 93 452 | 20 000 | 466 172 |
| 07.02.17 | Extension Bains du Saugy | 2018 2037 | 190 000 | 17 517 | 192 394 | 10 496 | 199 415 |
| 11.04.17 | Réhab. collecteurs Secteurs 25A et C | 2018 2047 | 140 000 | 56 340 | 67 644 | 4 667 | 119 317 |
| 20.06.17 | Réhab. collecteurs Pralay n°24 | 2018 2047 | 170 000 | - | 95 377 | 3 179 | 92 197 |
| 20.06.17 | Coll. Malagny, Rennex-Pralay | 2018 2047 | 210 000 | 126 117 | 84 425 | 7 018 | 203 524 |
| 20.06.17 | Réfection rte au coll. Malagny | 2018 2047 | 500 000 | 447 712 | 6 619 | 15 144 | 439 186 |
| 10.10.17 | Bassin de rétention, Nant de Crève-coeur | 2018 2047 | 85 000 | 24 092 | 21 061 | 1 505 | 43 648 |
| 07.11.17 | FIDU | 2019 2048 | 284 000 | - | 284 000 | | 284 000 |
| 10.04.18 | Centre voirie | 2021 2050 | 4 150 000 | - | 306 569 | | 306 569 |
| 18.09.18 | Collecteur au chemin des Chênes | 2019 2058 | 495 000 | - | 257 136 | | 257 136 |
| 06.11.18 | FIDU | 2020 2049 | 498 500 | - | | | - |
| 18.06.19 | Reclassement des actions BCGE | | | 2 420 286 | | 1 220 575 | 1 199 711 |
| PATRIMOINE FINANCIER | | | | | | | |
| 04.12.18 | Malagny 4, réalisation de 2 immeubles | | 3 135 000 | | 59 943 | | 59 943 |

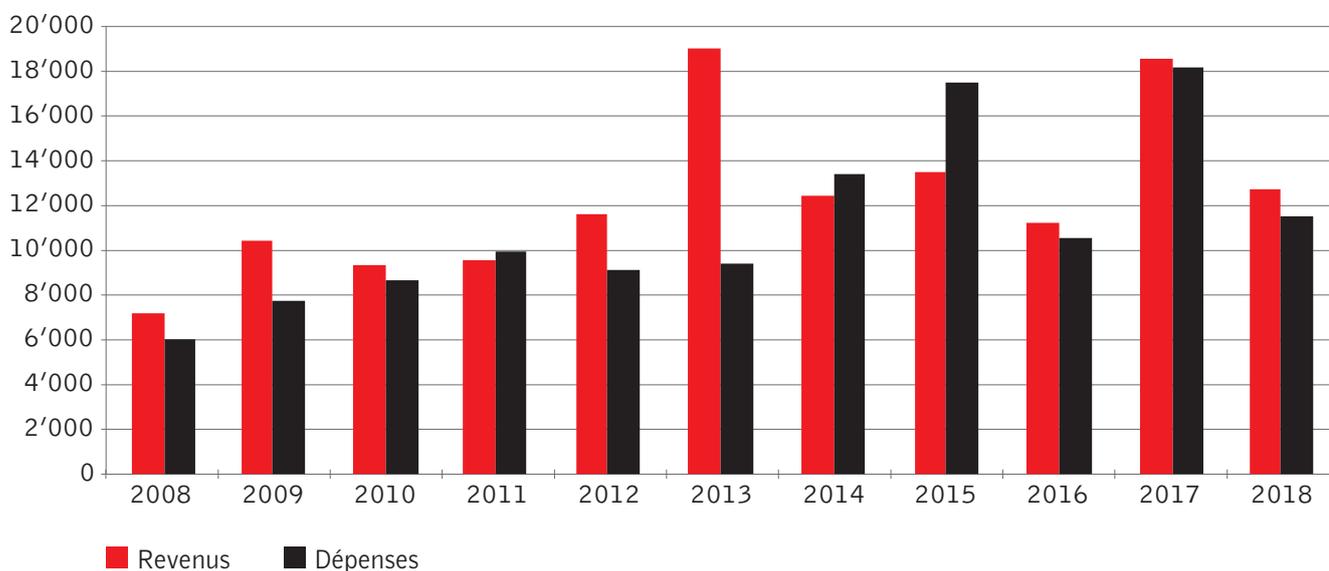
INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2018 - 31 décembre 2018
(en CHF)

| DATE DU VOTE | OBJET | CRÉDIT VOTÉ | SOLDE AU 01.01.2018 | AMORT. 2018 | SOLDE AU 31.12.2018 |
|--|------------------------------------|---------------|------------------------|----------------|------------------------|
| LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF | | | | | |
| 17.06.97 | Collecteur route de Collex | 2 034 400,00 | 221 277,00 | 55 319,25 | 165 957,75 |
| 18.11.03 | Balayeuse | 210 000,00 | 1,00 | | 1,00 |
| 14.12.04 | Coll. Pougny, Pré-Félix | 1 500 000,00 | 903 000,00 | 43 000,00 | 860 000,00 |
| 15.11.05 | Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms | 2 000 000,00 | 690 100,00 | 36 321,00 | 653 779,00 |
| 12.12.06 | Quartier de la Chêna | 823 000,00 | 452 650,00 | 411 500,00 | 41 150,00 |
| 12.12.06 | Luminaire chemin Pralay | 250 000,00 | 108 000,00 | 12 000,00 | 96 000,00 |
| 19.06.07 | Parcelle 563 | 1 186 420,00 | 790 670,00 | 79 100,00 | 711 570,00 |
| 15.05.07 | Centre Vigne Blanche | 2 278 375,54 | 1 048 000,00 | 52 400,00 | 995 600,00 |
| 17.06.08 | Stade Marc Burdet | 455 000,00 | 250 250,00 | 55 750,00 | 227 500,00 |
| 09.12.08 | Piétons & Cycles Malagny | 828 990,00 | 127 500,00 | 85 000,00 | 42 500,00 |
| 09.12.08 | Esplanade de la gare | 597 154,00 | 332 200,00 | 302 000,00 | 30 200,00 |
| 09.12.08 | Ralentisseur-Moissons & Mt. Rose | 470 000,00 | 231 000,00 | 210 000,00 | 21 000,00 |
| 18.12.08 | Centre communal polyvalent | 16 551 496,65 | 11 320 692,00 | 492 204,00 | 10 828 488,00 |
| 09.12.08 | Trottoir Pré-Roset | 270 000,00 | 141 281,00 | 12 844,00 | 128 437,00 |
| 08.12.09 | Rénovation bâtiment école | 4 221 120,00 | 3 127 687,00 | 207 864,00 | 2 854 129,00 |
| 11.05.10 | Aménagement du centre du village | 745 000,00 | 343 749,00 | 42 969,00 | 300 780,00 |
| 08.11.11 | Trottoir chemin des Limites | 225 000,00 | 130 171,00 | 9 300,00 | 120 871,00 |
| 26.06.12 | Bâtiment de la Crèche + étude | 2 203 966,70 | 1 761 251,85 | 70 450,00 | 1 690 801,85 |
| 05.03.13 | Liaison énergie | 290 000,00 | 286 624,00 | 274 162,00 | 12 462,00 |
| 09.04.13 | Cheminement au ch. des Chênes | 132 000,00 | 101 043,00 | 6 315,00 | 94 728,00 |
| 07.05.13 | Rénovation locaux Sauvetage SISL | 950 000,00 | 828 804,63 | 31 666,00 | 797 138,63 |
| 07.05.13 | Crèche mobiliers GIBC | 138 450,00 | 53 493,00 | 53 493,00 | 0,00 |
| 25.06.13 | Collecteur rte Malagny | 360 000,00 | 329 65,00 | 12 680,00 | 316 985,00 |
| 13.05.14 | Accès Bains du Saugy | 1 116 962,00 | 538 729,00 | 31 690,00 | 507 039,00 |
| 24.06.14 | Collecteur Rennex-Limites-Mt. Rose | 615 000,00 | 604 434,00 | 22 387,00 | 582 047,00 |
| 24.06.14 | Mise en passe, phase III | 85 000,00 | 52 191,00 | 7 456,00 | 44 735,00 |
| 23.09.14 | Chemin Pré-Paul | 190 000,00 | 104 892,00 | 104 892,00 | 0,00 |
| 23.09.14 | Tracteur | 70 000,00 | 27 200,00 | 13 600,00 | 13 600,00 |
| 14.04.15 | Ossuaire | 100 000,00 | 82 826,00 | 2 958,00 | 79 868,00 |
| 14.04.15 | Collecteur Troiselles, phase I | 170 000,00 | 1 22 044,65 | 56 666,00 | 1 165 378,65 |
| 12.05.15 | Signalétique | 30 000,00 | 20 202,00 | 2 886,00 | 17 316,00 |
| 03.10.15 | Ecopoint Pralay | 155 000,00 | 122 047,00 | 15 256,00 | 106 791,00 |
| 13.10.15 | Centre Voirie Pompiers, étude | 320 000,00 | 287 259,75 | | 287 259,75 |
| 15.03.16 | Centre Voirie Pompiers, projet | 485 000,00 | 458 743,15 | | 458 743,15 |
| 08.11.16 | FIDU | 341 700,00 | 341 700,00 | 11 390,00 | 330 310,00 |
| 08.11.16 | Jeux Mail Lullin | 450 000,00 | 447 833,45 | 22 391,67 | 425 441,78 |
| 11.04.17 | Rénovation salle de gym | 220 000,00 | 220 122,20 | 22 012,22 | 198 109,98 |

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

(en CHF)

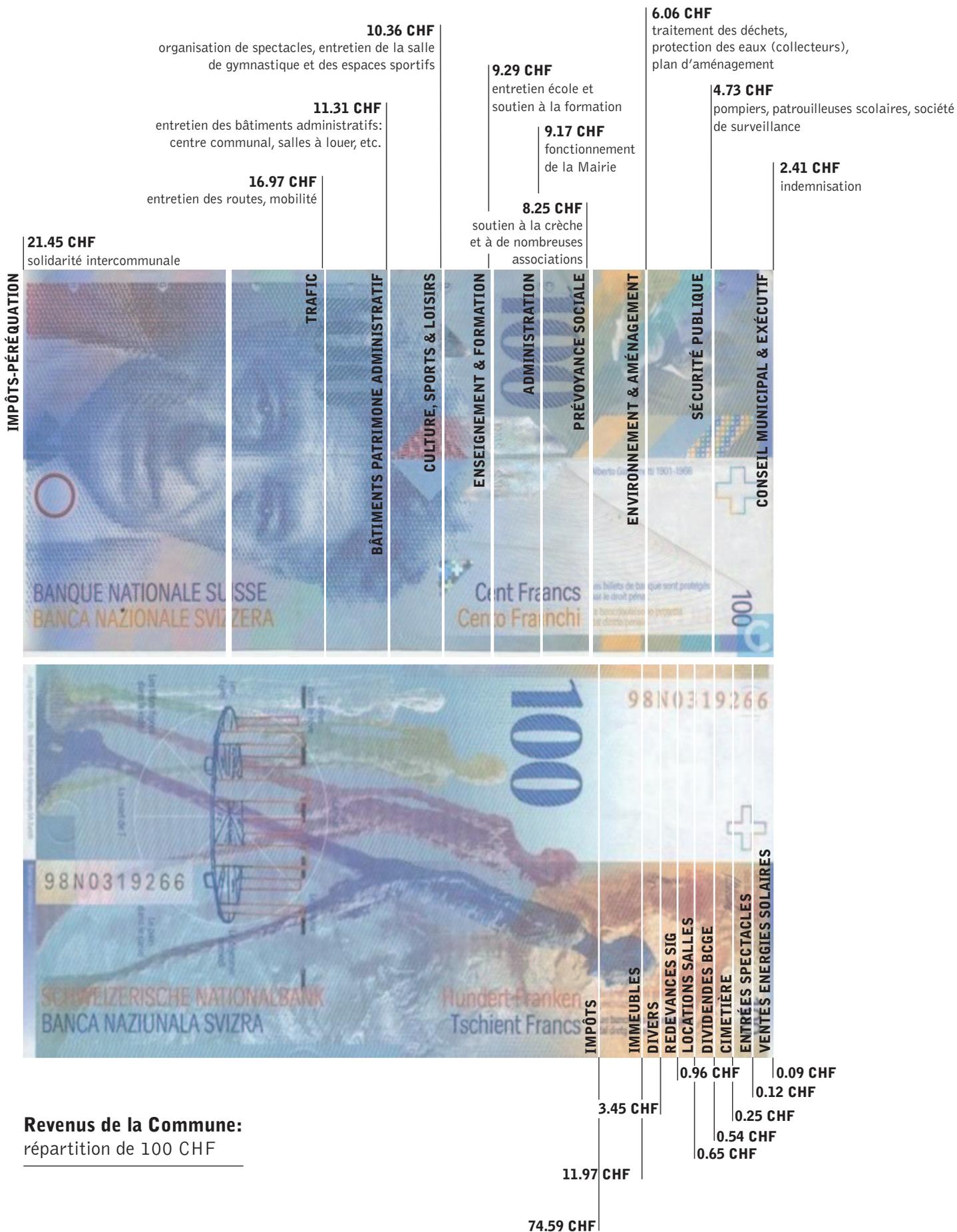
| FONCT. | DÉSIGNATION | BUDGET 2018 | RÉALISÉ 2018 | BUDGET 2019 |
|-----------------|---------------------------|-----------------|--------------------|----------------|
| 01. | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 285 200 | 275 059 | 291 200 |
| 02. | SERVICES GÉNÉRAUX | 2 299 043 | 2 207 511 | 2 159 392 |
| 1. | SÉCURITÉ PUBLIQUE | 599 839 | 461 638 | 508 192 |
| 2. | FORMATION | 1 020 351 | 881 105 | 1 049 438 |
| 3. | CULTURE ET LOISIRS | 1 208 250 | 1 159 123 | 1 234 655 |
| 4. | SANTÉ | 48 666 | 44 268 | 48 666 |
| 5. | PRÉVOYANCE SOCIALE | 1 039 401 | 895 760 | 1 003 691 |
| 6. | TRAFIC | 1 068 653 | 1 881 986 | 1 068 076 |
| 7. | PROTECTION ET AMÉNAGEMENT | 895 908 | 578 452 | 715 212 |
| 8. | ÉCONOMIE PUBLIQUE | (100 000) | (1 058 075) | (130 000) |
| 91_2_3 | FINANCES ET IMPÔTS | (7 644 492) | (7 828 711) | (7 009 958) |
| 96_7 | IMMEUBLES | (739 085) | (768 088) | (939 985) |
| RÉSULTAT | | (58 266) | (1 269 973) | (1 421) |



| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------|-------|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Revenus | 6'872 | 10'431 | 9'387 | 9'710 | 11'544 | 19'033 | 12'508 | 13'325 | 11'234 | 18'771 | 12'677 |
| Dépenses | 5'898 | 7'749 | 8'831 | 9'975 | 9'044 | 11'522 | 13'241 | 17'373 | 10'628 | 18'459 | 11'407 |
| Résultats | 8'134 | 974 | 556 | -265 | 2'500 | 7'511 | -733 | -4'048 | 606 | 312 | 1'270 |

Impôts communaux:

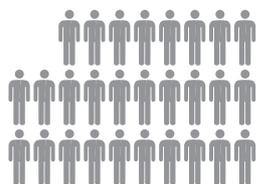
comment sont utilisés 100 CHF



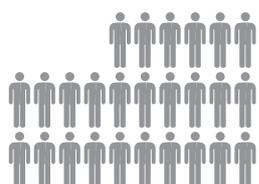
ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune

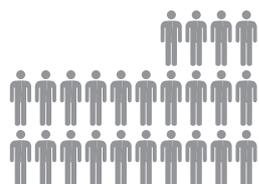
2011



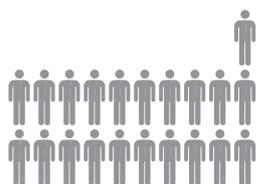
2'779 habitants



297 électeurs communaux *



1'336 électeurs fédéraux **



203 élèves

2018



2'823 habitants



302 électeurs communaux *



1'485 électeurs fédéraux **



144 élèves

* **Électeurs communaux**

Dans certains cantons seulement, dont Genève fait partie, les étrangers disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal uniquement. Ils sont considérés comme "électeurs communaux".

** **Électeurs fédéraux**

Tous les suisses et suissesses ayant 18 ans révolus, qui ne sont pas interdits pour cause de maladie ou de faiblesse d'esprit, ont les droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale. Ils sont considérés comme "électeurs fédéraux".



Etat civil

| | | |
|---|---|-------|
| > | Mariages célébrés à Genthod | 11 |
| > | Partenariats célébrés à Genthod | 0 |
| > | Décès | 8 |
| > | Naissances | 0 |
| > | Reconnaissances | 5 |
| > | Changements de nom | 1 |
| > | Actes délivrés pour l'arrondissement | 1'572 |

Naturalisations

En 2018, 20 procédures de naturalisation ont été traitées.

Durant l'année, suite à ces demandes de naturalisations suisse et gentousienne, 14 préavis favorables ont été délivrés par le Conseil municipal. Quant à l'Exécutif, il a émis 6 préavis favorables.

Cimetière

| | | |
|---|---------------|---|
| > | Inhumations | 5 |
| > | Incinérations | 6 |

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2018-2019

| | | |
|-------|---|----|
| 1P/2P | Mme Nadine Stalder/Mme Laure Abel | 23 |
| 2P/3P | Mme Sophie Pasche Hafner/Mme Carole Oldacre | 24 |
| 4P/5P | Mme Gabrielle Hofer | 24 |
| 5P/6P | Mme Isabelle Steiner Grob | 24 |
| 6P/7P | M. Dominique Favre | 24 |
| 7P/8P | Mme Jessica Schwing/Mme Mélanie Kleinstein | 25 |

| | | |
|--------------|--|-------------------|
| Total | | 144 élèves |
|--------------|--|-------------------|



RENSEIGNEMENTS UTILES

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Vacances d'été

Lundi 1^{er} juillet au vendredi 23 août 2019

Vacances d'automne

Lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019

Noël | Nouvel An

Lundi 23 décembre 2019
au vendredi 3 janvier 2020

Février

Lundi 10 au vendredi 14 février 2020

Pâques

Jeudi 9 au vendredi 17 avril 2020

Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 5 septembre 2019

Ascension | jeudi 21 mai 2020

Pentecôte | lundi 1^{er} juin 2020

LOCATION DE SALLES

Centre communal polyvalent

| | capacité |
|---|---------------|
| Salle des fêtes et cuisine | 400 personnes |
| Hall (foyer, bar, salle Gallatin) | 74 personnes |
| Salle Bonnet (réservée pour les cours) | |
| Salle de la Rive (réservée pour les cours) | |

Espace Saladin

| | capacité |
|----------------|--------------|
| Espace Saladin | 60 personnes |

Salle des sociétés

| | capacité |
|-------|--------------|
| Salle | 50 personnes |

Parascolaire

| | capacité |
|-------------------------------|--------------|
| Salle Écureuils et cuisine | 72 personnes |

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

CARTES JOURNALIÈRES

La Mairie propose 4 cartes journalières en 2^{ème} classe, au tarif préférentiel de CHF 20.– par carte.

Pour pouvoir les utiliser, il suffit de:

- > Consulter les dates libres sur www.genthod.ch;
- > Téléphoner ou passer à la mairie t. 022 774 12 80
37, rue du Village;
- > La réservation sera prise en compte si elle est faite au maximum 30 jours à l'avance.



AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22 ; les communes sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2016 pour délivrer:

- > Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.
- > Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.
- > Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.

Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.
- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.
- > La liste des dispositions légales figure le site de l'Etat de Genève:
http://ge.ch/dares/service-du-commerce/dispositions_legales-888.html

Tous les formulaires de demandes d'autorisations se trouvent sur notre site.

Commencez par remplir le formulaire principal. Dans ce formulaire vous seront données les indications concernant les autres formulaires annexes.





OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population
88, route de Chancy | 1213 Onex

heures d'ouverture guichets
lundi, mardi, jeudi et vendredi

07h30 à 13h30

mercredi 09h00 à 16h30

accueil téléphonique

lundi au vendredi 13h30 à 16h30

Service Suisses
t. 022 546 46 03

Service Etrangers
t. 022 546 47 95

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64

Service asile
t. 022 546 49 02

Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du passeport biométrique 10 selon la procédure suivante, en prenant rendez-vous:

- > par téléphone au 022 546 46 03 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
- > par internet sur le site de la Confédération directement https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr



Le délai usuel de livraison des passeports à données biométriques est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Il coûte **CHF 145.–** pour les adultes et **CHF 65.–** pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte **CHF 158.–** pour les adultes et **CHF 78.–** pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la Mairie.

Le coût est de **CHF 70.–** pour les adultes et **CHF 35.–** pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de **CHF 150.–** auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.
t. 022 427 58 30

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales.

Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement au Service état civil et légalisations (3^{ème} étage)
88, route de Chancy | 1213 Onex
t. 022 546 48 64

guichets

lundi, mardi, jeudi et vendredi

07h30 à 13h30

mercredi

09h00 à 16h30

accueil téléphonique

lundi au vendredi

13h30 à 16h30

La Mairie n'est plus habilitée à fournir cette prestation.

GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | **M. Wolfgang Honegger**

Adjoints

M. Michel Stalder,
M. Andréas Baumgartner

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Michel Soutter

Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00
mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires

lundi | 13h30 à 16h30
vendredi | fermé



SERVICE SOCIAL POUR LES AÎNÉS

Salle de Saussure | 1^{er} étage
29, rue du Village | t. 022 774 19 81
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Nicole Picard Flumet

Horaires

mardi 09h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
vendredi 09h00 à 12h00

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Rive Droite du Lac

Officiers d'état civil |

M. André Gafner | responsable
Mmes Christine Panier Gay
et Réjane Anklin
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi |
08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mercredi | 08h00 à 16h00

Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00
mardi et vendredi | 15h00 à 18h00
mercredi | 14h00 à 17h00
samedi* | 09h00 à 12h00

*une fois par mois selon l'agenda –
renseignements sur www.genthod.ch

VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural
35, rue du Village | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole
139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école

M. Olivier Bouchoud

Secrét. Bellevue-Genthod
t. 022 959 75 42

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
11h30 à 13h30

ACTIVITÉS SURVEILLÉES (parascolaire)

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 à 18h00

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

ESPACE SALADIN

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"

41, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37 | www.popepoppa.ch/fr/creche-les-4-saisons.php

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école enfantine, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.



Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 07h45 à 12h00 et 13h15 à 17h30, ainsi que le mercredi de 07h45 à 12h00. Fermeture durant les vacances scolaires.

Accueil familial de jour

Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Supernounou
56, route de Sauverny | 1290 Versoix
t. 022 775 13 20
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin
t. 079 662 01 22
cp30@genthod.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Essaims d'abeilles | t.118

Nids de guêpes et frelons

Entreprise spécialisée
SADED SA
32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge
t. 022 342 36 00

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Frédéric Porchet | président
24h/24h
t. 022 774 23 28
bellevue-genthod@sisl.ch

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix
t. 022 427 63 10

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

Urgences | t. 117

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)
24h/24h
t. 022 420 88 11

EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et jeudi |
07h30 à 12h30 et 15h00 à 18h30

vendredi | 07h30 à 18h30

samedi | 08h30 à 13h00 et 15h00 à 17h30

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97
9, chemin des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex

Informations

Mme Nelly Abel | présidente
t.022 958 04 44

Heures d'ouverture

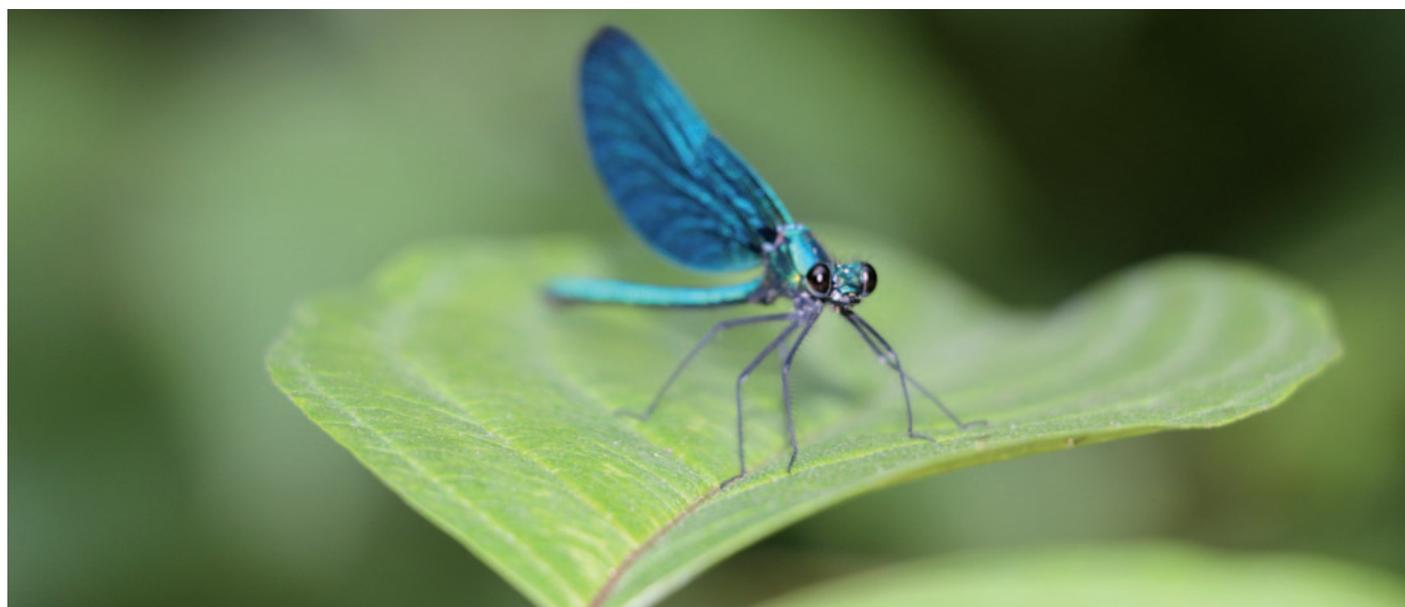
mardi et jeudi | 09h00 à 15h00
gd-sac@protestant.ch
<https://5communes.epg.ch>



Catholique | Chapelle Sainte-Rita
Abbé Alain Chardonnens
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, avenue Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60



CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (HOSPICE GÉNÉRAL)

25, avenue Adrien-Lachenal
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

mardi
13h30 à 16h30

INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 38

Heures d'ouverture

lundi au vendredi
07h30 à 17h00

PERMANENCE JURIDIQUE

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 779 25 86

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
sans rendez-vous

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00
samedi | 07h00 à 12h00

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures
mardi et vendredi

Concessionnaire

Retripa SA | 5, chemin de l'Émeraude
1214 Vernier | t. 022 341 52 00

Seuls les sacs à ordures fermés et les
conteneurs normalisés peuvent être utilisés
pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des
jours de levée. Les conteneurs doivent im-
pérativement être rentrés dans les plus
brefs délais.

Le dépôt de déchets en dehors des em-
placements et horaires prévus est inter-
dit et amendable.

Ramassage du papier et du carton

Lundis 27 mai, 24 juin, 22 juillet,
26 août, 23 septembre, 28 octobre,
25 novembre, 23 décembre 2019

Prière de déposer, devant votre propriété,
le papier et le carton dans un conteneur
à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille

Judis 20 juin, 24 octobre 2019

Prière de déposer ces objets devant votre
domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de dé-
molition **ne seront pas enlevés.**

Ramassage des déchets verts de jardins

Lundis 6 et 20 mai, 3 et 17 juin, 1^{er} et 15
juillet, 5 et 19 août, 2 et 16 septembre,
21 octobre, 4 et 18 novembre, 2 décem-
bre 2019

Les déchets de jardins peuvent être ap-
portés au centre de récupération des Châ-
nats ou déposés dans des containers verts
pour le passage sur la commune.

Ramassage des déchets de cuisine

Les déchets de cuisine sont récoltés à
l'aide de la p'tite poubelle verte et vidés
dans l'un des points de collecte mis à dis-
position sur la commune.



Écopoints communaux

chemin de la Mairie
chemin de la Pralay | angle Rennex

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

Heures d'accès

mars à octobre
mardi au vendredi | 15h00 à 19h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

novembre à février
mardi au vendredi | 14h00 à 17h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

Fermé le lundi

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en
dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gra-
tuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne
sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer
des déchets hors des emplacements
prévus à cet effet ou en dehors de
l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille,
matériel électrique, électronique de bureau, car-
touches toner, tubes néon, ampoules économiques,
déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins,
huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, bat-
teries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier,
carton, capsules de café

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés
ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets
d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale,
épaves de voitures, déchets industriels, déchets
d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des
commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de
compagnie est effectué en permanence
sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel
M. Jonathan Jost
150, route de Ferney
1218 Le Grand-Saconnex
t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



RECOMMANDATIONS

Propriétaires de chiens

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 20, 21 stipulent:

“Détenteur

Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l’environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.”

“Auxiliaires et promeneurs de chiens

² Ces obligations incombent également à toute personne à qui le détenteur confie son chien.

³ Les personnes qui promènent plus de 3 chiens détenus par des tiers doivent être autorisées par le département.

⁴ Les conditions de cette autorisation sont fixées par voie réglementaire et portent notamment sur les conditions personnelles à remplir et l’exigence de connaissances en matière de besoins comportementaux des chiens.”

“Tranquillité publique

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.”

“Déjections canines

¹ Il incombe au détenteur d’empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.

² Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.

³ Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections.”

Plus généralement s’agissant des propriétaires d’animaux, l’article 43 du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) indique:

“Les personnes chargées de surveiller des animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas la tranquillité publique, notamment par leurs cris.”

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et en particulier de l’article 15B de son règlement d’application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

Est tolérée, pour autant qu’il n’en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage, l’incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d’organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d’arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu’il s’agisse d’une quantité de moins de 3 m³.

Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

Selon le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03), et en particulier ses articles 33 et 34:

“Tondeuses à gazon et tronçonneuses

L’utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d’autres appareils analogues dont le fonctionnement n’est pas silencieux est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- c) le dimanche
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal.”

“Machines à souffler les feuilles

L’utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n’est pas silencieux est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, l’utilisation de telles machines est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- c) le dimanche
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal
- e) sur les chemins forestiers.”



Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Taille des arbres et haies

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu’à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s’étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l’article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.”

“Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures en bordure d’une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu’à 1,20 m du bord d’une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.”

² Dans les courbes et à l’intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l’exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. “

Quant à l’article 38 du règlement d’application de la loi sur la promotion de l’agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire est tenu d’éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Chaque année au printemps, la Commune adresse un avis aux habitants, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. **Passé ces délais, il y sera procédé d’office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n’importe quelle période de l’année une intervention sur une parcelle privée si cela s’avère nécessaire.**



Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d’éviter toute atteinte aux personnes ou à l’environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d’application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

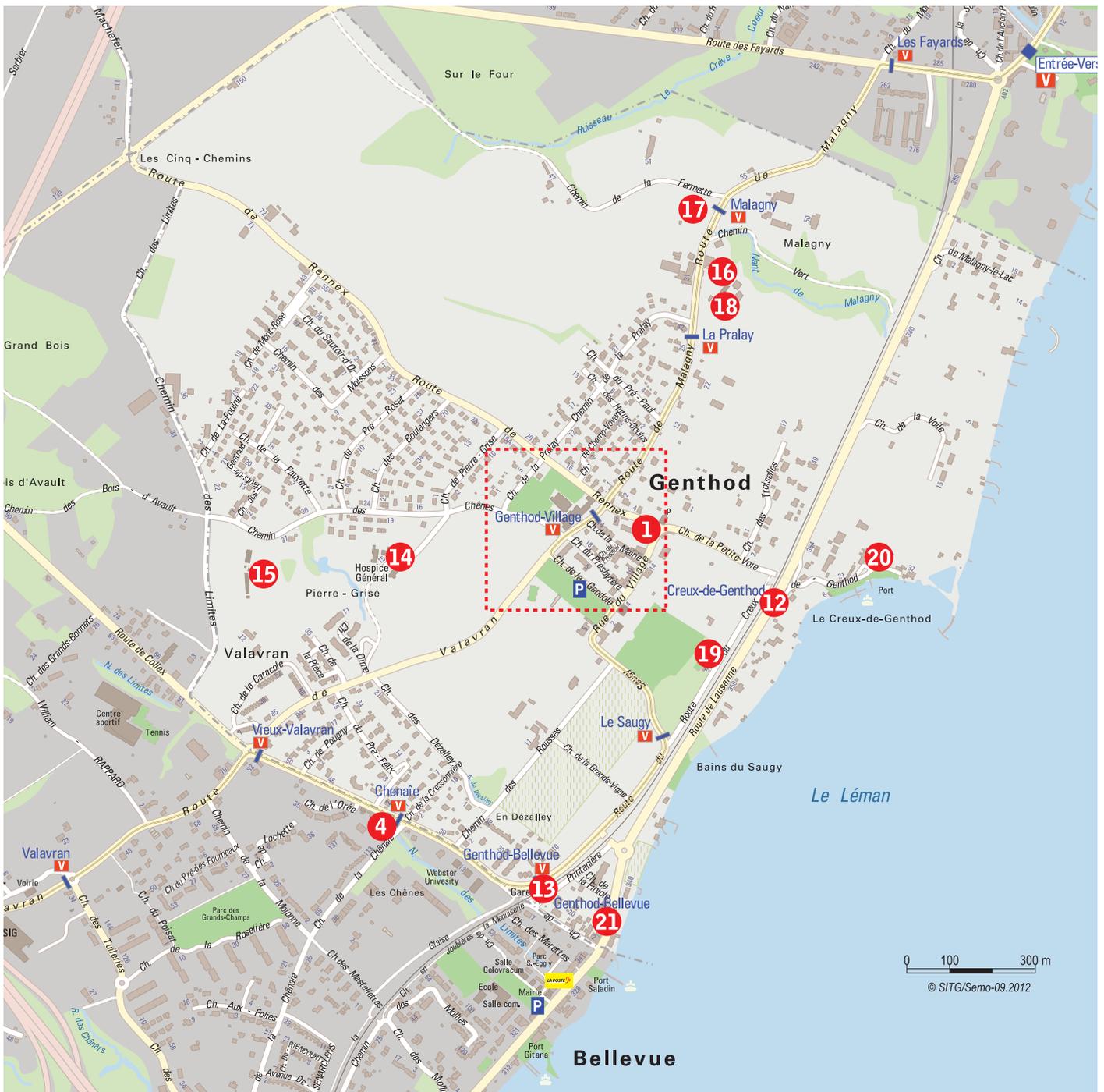
- > Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
- > Cesser tout apport de produit de traitement de l’eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l’évaporation du désinfectant
- > Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
- > Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l’un des trois espaces de récupération: (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La “Directive sur l’évacuation des eaux des biens-fonds et des piscines familiales” informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l’Etat de Genève <https://www.ge.ch/autorisations-evacuation-protection-eaux/bases-legales-directives-notices-liees-gestion-eau>.

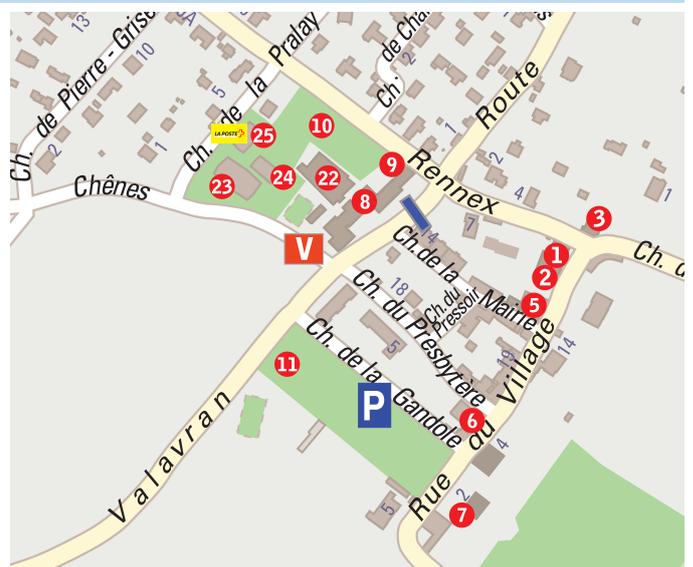


Pour tout renseignement complémentaire: secteur protection des eaux, direction générale de l’eau | t. 022 546 76 00



COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 11. Terrain de jeux pour enfants |
| 2. Voirie Service du feu | 12. Gare CFF Creux-de-Genthod |
| 3. Temple protestant | 13. Gare CFF Genthod-Bellevue |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 14. Domaine Pierre-Grise |
| 5. Espace Saladin | 15. Secours aux oiseaux (C.O.R.) |
| 6. Salle paroissiale | 16. Fondation L'Essarde |
| 7. Maison Lullin Le Saugy | 17. Pension Les Mimosas |
| 8. Ecole | 18. Ecole Anglaise |
| 9. Bibliothèque | 19. Tennis |
| 10. Cimetière | 20. Restaurant du Creux-de-Genthod |
| | 21. Restaurant Le Lacustre |
| | 22. Salle de gymnastique |
| | 23. Centre communal polyvalent |
| | 24. Parascolaire |
| | 25. Agence postale Commerces |





AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2015 - 2020

A la suite des élections des 19 avril et 10 mai 2015, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 29 mai 2015, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2015, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger**

Adjoints | **Michel Stalder, Andréas Baumgartner**

Conseil municipal

Conseillers |

Basse Michel (PLR)

Carol Borloz-Neuffer (GIG)

Cristina Dellamula (PLR)

Christophe Favre (GIG)

Lorella Glaus-Lembo (PLR)

Bastien Guex (GIG)

Karen Guinand (GIG)

Olivier Joss (GIG)

Marie-France Mutillod (PLR)

Fabienne Pitteloud (PDC)

Georges Rychner (PLR)

Noun Jacques Sanou (PLR)

Joël Schmulowitz (GIG)

Elisabeth Stalder (PLR)

Julie Udry (PDC)

Aleksandra Vegezzi-Boskov (PDC)

Christine Vizcaino (GIG)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

Bureau du Conseil municipal

2019 - 2020

Présidence | **Elisabeth Stalder**

Vice-présidence | **Julie Udry**

Secrétaire | **Carol Borloz-Neuffer**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger** Administration & gestion du personnel | Aménagement du territoire & mobilité | Etat civil | Cimetière | Finances | Bâtiments

Adjoint | **Michel Stalder** Affaires sociales & naturalisations | Culture, sports & loisirs | Scolaire

Adjoint | **Andréas Baumgartner** Sécurité publique | Génie civil | Environnement

Commissions

Bâtiments

Président | **Noun Jacques Sanou**; Vice-présidente | **Julie Udry**; Membres | **Michel Basse, Christophe Favre, Olivier Joss, Georges Rychner, Joël Schmulowitz**

Sécurité publique

Président | **Georges Rychner**; Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Membres | **Marie-France Mutillod, Fabienne Pitteloud, Noun Jacques Sanou, Joël Schmulowitz, Christine Vizcaino**

Culture, sports & loisirs

Présidente | **Aleksandra Vegezzi-Boskov**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Olivier Joss, Noun Jacques Sanou, Joël Schmulowitz**

Affaires sociales & naturalisations

Présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Vice-présidente | **Marie-France Mutillod**; Membres | **Cristina Dellamula, Karen Guinand, Elisabeth Stalder, Julie Udry, Christine Vizcaino**

Génie civil

Président | **Joël Schmulowitz**; Vice-présidente | **Elisabeth Stalder**; Membres | **Michel Basse, Christophe Favre, Olivier Joss, Georges Rychner, Aleksandra Vegezzi-Boskov**

Environnement

Président | **Bastien Guex**; Vice-présidente | **Fabienne Pitteloud**; Membres | **Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Karen Guinand, Marie-France Mutillod, Christine Vizcaino**

Finances

Présidente | **Marie-France Mutillod**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Lorella Glaus-Lembo, Karen Guinand, Elisabeth Stalder, Julie Udry**

Aménagement du territoire & mobilité

Présidente | **Fabienne Pitteloud**; Vice-président | **Christophe Favre**; Membres | **Lorella Glaus-Lembo, Olivier Joss, Georges Rychner, Elisabeth Stalder, Christine Vizcaino**

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Marie-France Mutillod, Aleksandra Vegezzi-Boskov**

Commission consultative du GICORD

Membre | **Cristina Dellamula**

Groupement intercommunal de la crèche

Membres | **Lorella Glaus-Lembo, Bastien Guex**

Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membre | **Christophe Favre**

Présidente 2019-2020 | **Elisabeth Stalder**

Taxation

Président | **Wolfgang Honegger**

Vice-président | **Michel Stalder**

Membre | **Andréas Baumgartner**



Bains du Saugy

L'essentiel des photographies ont été prises à Genthod. Un immense merci à la photographe pour son regard artistique, son temps et sa générosité.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch